LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

à Noël, dites-le avec...
un livre
un abonnement
DUSSAULT
OTTAWA HULL MONTRÉAL SHERBROOKE TROIS-RIVIÈRES

Vol. LXIX - No 296 | Neige mêlée de pluie. Maximum -4. | Montréal, jeudi 21 décembre 1978 | Férie | 25 CENTS

Selon une étude préparée pour le CPQ

Montréal est en voie de perdre son industrie des sièges sociaux

par Marie-Agnès Thellier

Sur les 56 grandes entreprises montréalaises interrogées par la firme de consultants Drouin, Paquin et Associés, huit entreprises ont déjà décidé de déménager leur siège social hors du Québec et 16 pourraient être amenées à le faire d'ici deux ou trois ans si elles continuent d'éprouver des difficultés pour attirer leurs cadres de haut niveau.

L'étude précise cependant que les 15% de compagnies montréalaises qui ont déjà décidé de déménager l'ensemble ou la majorité des activités de leur siège social n'ont pas toutes été influencées par l'après-15 novembre. « Il est probable qu'un certain nombre de ces compagnies auraient déménagé à plus ou moins court terme, essentiellement pour des raisons économiques. Les difficultés supplémentaires... n'auront fait qu'accélérer leur décision », estime la firme Drouin Paquin.

Les consultants engagés par le Conseil du patronat du Québec pour analyser l'industrie des sièges sociaux à Montréal et proposer une stratégie d'intervention ont notamment rappelé que le mouvement des sièges sociaux vers l'ouest a commencé au début des années 60 et que la concurrence torontoise handicape Montréal depuis cette époque. « Un certain nombre d'entreprises dont le départ se situe dans la période actuelle avaient en fait pris la décision de se relocaliser depuis nombre d'années et leur décision est fondée sur des données économiques et non pas uniquement psychologiques ou politiques ». Ces données économiques sont notamment un marché plus prometteur et en pleine croissance à l'extérieur du Québec, des conditions internes à l'entreprise ou une diversification d'activités.

Quant aux 30% de compagnies qui doivent prendre une décision sur une éventuelle relocalisation au cours des deux prochaines années, elles préféreraient rester à Montréal parce que les cadres supérieurs de l'entreprise aiment vivre ici et que le transfert coûte très cher. « Ces sièges sociaux quitteront très probablement Montréal si les difficultés de fonctionnement actuelles ne sont pas corrigées », estime les consultants.

Après avoir choisi au hasard 56 des 108

Voir page 6: Montréal

L'avenir économique va se jouer d'ici à trois ans

Le conseil du patronat du Québec va en appeler très rapidement de l'opinion publique québécoise pour qu'elle prenne conscience de l'importance économique et culturelle des siège sociaux et donc qu'elle pèse sur les décisions gouvernementales défavorables aux cadres et aux entreprises.

La campagne d'information pourrait être lancée conjointement par le CPQ et par d'autres organismes réunis dans un groupe de travail ad hoc.

Le président du CPQ, M. Pierre Côté, a précisé hier au cours d'une conférence de presse consacrée à l'étude Drouin-Paquin sur les siège sociaux, que la campagne d'information aurait pour objectif de « faire savoir à la population ce que veut dire l'industrie des sièges sociaux à

Voir page 6: L'avenir

En compagnie du président, M. Pierre Côté, le vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, M. Ghislain Dufour, explique qu'une étude a révélé que 15% de 56 entreprises majeures ayant leur siège social dans la métropole avaient décidé de déménager, en tout ou en partie, leurs activités à l'extérieur de la province. (Photo CP)

Raymond Garneau démissionne

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — C'est avec beaucoup de chaleur et de dignité que le député libéral de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, a annoncée hier son retrait de la politique québécoise.

Cette démission de M. Garneau survient une semaine après celle de son collègue du comté d'Argenteuil, M. Zoël Saindon, et porte donc à deux le nombre de circonscriptions désormais vacantes à l'Assemblée nationale.

Démissionnaire de cette Assemblée après son échec dans sa tentative d'accéder à la direction du parti libéral,M. Garneau, qui n'est âgé que de 43 ans, entreprendra au cours de la prochaine année une nouvelle carrière dans l'entreprise privée, après quelques mois de repos.

Cette carrière, si jamais elle voit le jour, pourrait cependant être assez brève dépendant de l'évolution de la situation dans le parti libéral fédéral.

A cet égard, la rumeur veut toujours que M. Garneau, qui fait de la politique comme il respire, devienne le bras droit de M. John Turner dans un éventuelle course à la direction du parti libéral fédéral.

On raconte à ce sujet que les deux hommes se sont rencontrés à quelques reprises au cours des derniers mois et que l'ex-député de Jean-Talon, qui a toujours ambitionné d'oeuvrer sur la scène fédérale, aurait accepté de faire tandem avec l'ancien ministre fédéral des Finances dans l'hypothèse où ce dernier songe à succéder à M. Pierre Elliott Trudeau à la tête du Parti libéral canadien.

On n'en est toutefois pas encore là pour l'instant et hier, sur le parquet de l'Assemblée, l'heure était plutôt à la nostalgie et aux bons mots de circonstance.

M. Garneau a fait part de sa démission sobrement et en mettant de côté toute allusion de nature partisane.

En fait, le député de Jean-Talon, qui n'a pas manqué de remercier tous ceux qui lui ont permis de faire carrière politique depuis 1970, a surtout insisté sur la valeur de la démocratie et sur le respect des idées d'autrui.

« Ce qui compte au-dessus et par-dessus tout — et c'est un peu le message que je voudrais laisser à mes collègues et aux gens avec lesquels j'ai travaillé — c'est de maintenir les valeurs démocratiques qui ont toujours été à la base de la société québécoise », de dire M. Garneau après avoir rappelé son profond attachement au Québec et au système fédéral canadien.

« Je crois, a-t-il dit, que l'avenir des francophones sera mieux assuré à l'intérieur du Canada et d'un régime de type fédéral mais je crois également que les autres ont le droit de présenter et de propager d'autres idéaux, d'autres types de société. »

M. Garneau a également eu un bon mot à l'endroit de tous ses collègues des deux côtés de l'Assemblée nationale, et a même souhaité l'élection prochaine de son rival, M. Claude Ryan, dans le comté d'Argenteuil.

Tous ceux qui ont suivi, de M. Gérard-D. Lévesque à M. Rodrigue Biron en passant par le premier ministre, M. René Lévesque, ont souligné les qualités de coeur et d'esprit de M. Garneau et ont fait part de leur regret de le voir quitter l'enceinte parlementaire à un moment où son expérience et sa compétence pourraient encore être mises à contribution.

Jusqu'à son ami personnel et supporter indéfectible, le député de d'Arcee McGee, M. Victor Goldbloom, qui a cru bon de citer Chateaubriand pour exprimer sa peine.

Quoi qu'il en soit, cette démission de

Voir page 6: Raymond Garneau

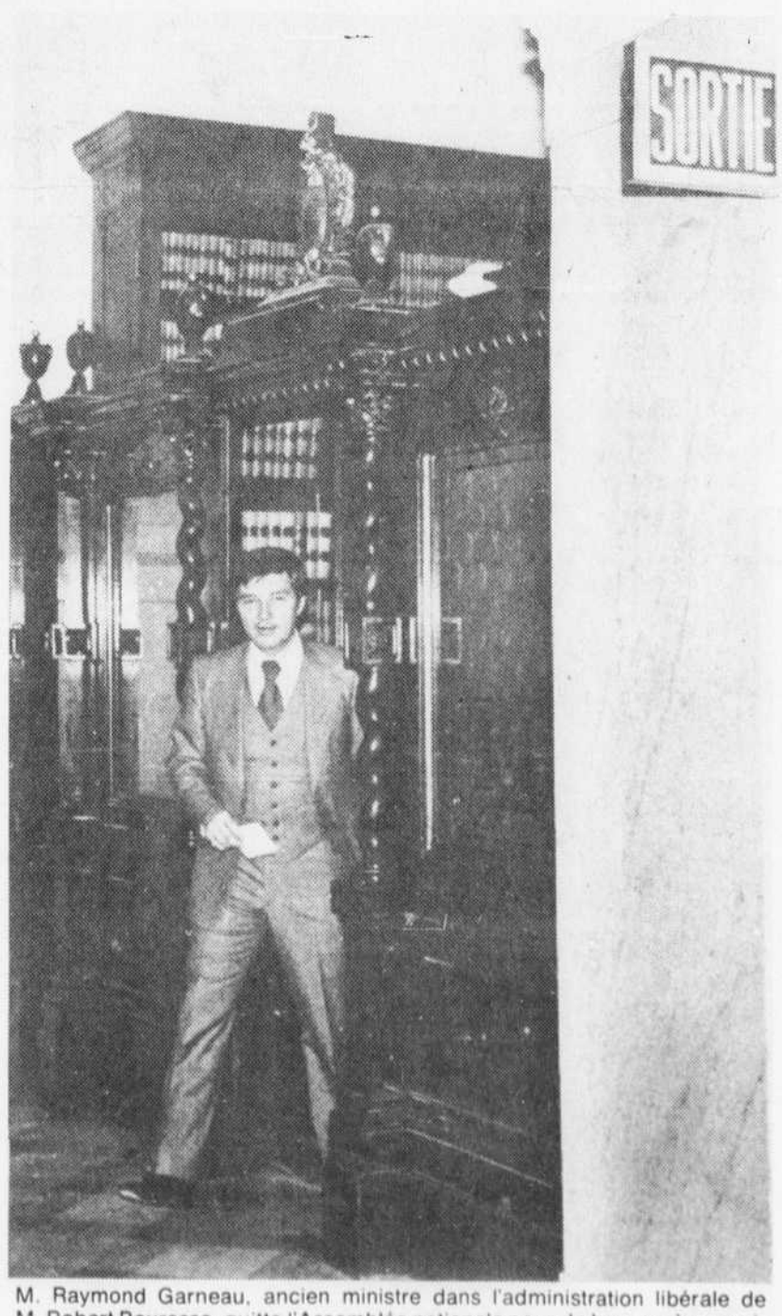

M. Raymond Garneau, ancien ministre dans l'administration libérale de M. Robert Bourassa, quitte l'Assemblée nationale pour de bon, après y avoir remis sa démission hier au président Clément Richard. (Photolaser CP)

Réforme des conseils de comtés

Léonard dépose son projet de loi sur l'aménagement

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Institutions politiques d'un autre âge qui avaient toujours résisté victorieusement à ceux qui voulaient leur disparition, les conseils de comté municipaux se préparent à subir une profonde mutation pour devenir de véritables organismes régionaux faisant le pont entre les milieux urbains et ruraux.

Cette mutation, les grandes lignes en ont été tracées dans deux documents que dévoilait hier le ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, lequel présentera d'ailleurs à l'Assemblée nationale ce matin un projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement dont le coeur sera justement la réforme des conseils de comté.

Il y a maintenant près de deux ans que le ministre d'Etat à l'aménagement prépare cette réforme qui se veut beaucoup plus englobante puisqu'elle porte sur la décentralisation. Là comme en d'autres domaines, après les premiers où on formulait des projets ambitieux, le gouvernement Lévesque devait mettre la pédale douce. C'est pourquoi on a concentré tous les efforts sur la Loi sur l'ubanisme et l'aménagement.

Il y a déjà plusieurs années que les gouvernements qui se succèdent à Québec entretiennent le désir de voir les municipalités se regrouper pour ensemble planifier sur une base régionale leur développement économique et l'aménagement de leur territoire. Une telle idée, si elle a recueilli de tout temps l'adhésion de tous, n'a jamais pu se réaliser car la bataille prenait au plan local lorsqu'il s'agissait d'asseoir à la même table les municipalités rurales et les municipalités urbaines. Un projet de loi présenté par l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, devait être vivement contesté par l'Union des conseils de comté, l'association qui regroupe les municipalités rurales; si bien que ce projet ne put jamais devenir loi.

Pour bien comprendre le problème qui se posait, il faut rappeler que les conseils

Voir page 6: Léonard

AU SOMMAIRE

■ Une motion de clôture met fin aux débats sur le bill Cullen — page 2

■ Un épisode humiliant: un éditorial de Lise Bissonnette

■ Le départ de Raymond Garneau: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ La défense termine sa plaidoirie au procès de Claude Valence — page 7

■ Les gains des fabricants alimentaires ont grimpé de 65% — page 15

■ Les actions de Simpsons dégringolent à la bourse — page 17

Lang ne modifiera pas le règlement

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Otto Lang a indiqué hier qu'il n'a pas l'intention de modifier sensiblement le règlement qui défend l'usage du français pour le vol aux instruments au Québec, avant que la commission d'enquête du juge Chouinard ait fait ses recommandations.

« Il pourrait y avoir des améliorations techniques » a-t-il précisé hier alors qu'il quittait la Chambre des Communes.

M. Lang a reconnu qu'il y a eu 10,228 présumées infractions à l'ordonnance sur l'usage du français dans les communications aériennes, entre le 25 novembre 1976 et le 23 juillet 1978.

Voir page 6: Lang

La détention d'Indira provoque des émeutes et un détournement d'avion

NEW DELHI, (d'après AFP et Reuter) — Quatre personnes tuées, plus de 12,000 arrestations et un avion détourné: telles sont les conséquences en Inde de l'arrestation et de l'emprisonnement mardi de l'ancien premier ministre, Mme Indira Gandhi.

Deux hommes armés de grenades et de revolvers ont détourné hier entre Calcutta et New Delhi un Boeing 737 de la compagnie intérieure Indian Airlines: ils réclamaient la libération sans conditions de Mme Indira Gandhi, ont précisé des responsables de la compagnie.

Cette information leur a été communiquée par l'un des 126 passagers qui a réussi à sauter sur le tarmac de l'aéroport de Varanasi, dans l'Etat d'Uttar Pradesh, où l'appareil, qui compte également un équipage de 6 membres, est actuellement immobilisé.

Ce passager, M. Mody, a déclaré à la tour de contrôle que les deux hommes, qui se font tous deux appeler M. Pande, un nom commun dans le nord de l'Inde, réclamaient aussi la présence du premier ministre indien Morarji Desai, et du chef du gouvernement de l'Uttar Pradesh, M. Ram Naresh Yadav, à la conférence de presse qu'ils veulent tenir.

Un correspondant anonyme a également téléphoné de Lucknow pour informer la compagnie que les deux auteurs du détournement exigeaient la libération de Mme Gandhi, arrêtée mardi sur ordre de la Chambre du Peuple (Lok Sabha) pour abus de pouvoir et outrage au Parlement du temps où elle était premier ministre.

D'autre part, les partisans de l'ancien premier ministre ont organisé une grève générale dans plusieurs villes et dans tout l'Etat du Punjab. De violentes manifestations se sont déroulées dans différentes agglomérations et quatre manifestants ont été tués à Bangalore (capitale de l'Etat du Karnataka) par la police qui a ouvert le feu.

A New Delhi, où les policiers ont tiré en l'air, des partisans de Mme Gandhi ont jeté des pierres sur les autobus à Connaught Place, le centre commercial de la capitale. Un camion de la police a été incendié dans le vieux quartier de Delhi.

A Bangalore, dans le sud de l'Inde, la police a tiré à deux reprises pour contrôler la foule. Le match de cricket qui opposait l'Inde aux Antilles a été suspendu dans la crainte de violences.

A Bangalore mais aussi à Hyderabad et Seconderabad, les magasins ont fermé.

A Bombay, trois autobus ont été détruits et soixante-dix autres endommagés.

Sur les quelque 12.000 manifestants arrêtés, 4.000 ont été appréhendés dans l'Etat de Tamilnadu (sud du pays), 3,000 à Hyderabad et Secunderabad (Uttar Pradesh), 2,000 dans l'Etat de Maharrashtra, dont 700 à Bombay, capitale de l'Etat.

D'autres manifestants, dont le nombre n'est pas précisé, ont également été arrêtés dans divers endroits. Au total, plus de 15.000 manifestants ont été arrêtés depuis trois jours en Inde.

Par ailleurs, l'Etat de Karnataka notamment a été totalement paralysé hier par l'arrêt du service ferroviaire et les manifestations de violence. Les manifestants ont tenté d'occuper les bureaux de la radio indienne à Bangalore, Hyderabad, Vijayawada et Jaimu.

A la Chambre, cinq autres députés du parti de Mme Gandhi ont rejoint hier leurs sept collègues qui observent une grève de la faim depuis l'arrestation de l'ancien premier ministre.

Voir page 6: La détention

St LEGER
LEGER LIGHT
Le scotch léger, clair et sec, au goût du Québec.

FORMIDABLE
du nouveau dans Cartierville
Le Rhuys
Un restaurant français où le chef est patron
Ses spécialités:
L'omelette Duchesse Anne
Le homard sauce corail
Permis complet
5393, boul. Gouin ouest
face à l'hôpital Sacré-Coeur
Réservations 332-1706

Turner aurait contrevenu aux directives du gouvernement

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont allégué hier aux Communes que l'ex-ministre des Finances, M. John Turner, a pu contrevenir aux directives du gouvernement en offrant ses services de consultation à des entreprises, après avoir démissionné du Cabinet fédéral.

L'opposition officielle a démontré, en effet, que M. Turner a sollicité diverses entreprises pour leur proposer d'agir comme consultant quelques semaines après sa démission en septembre 1975.

M. Sinclair Stevens, député de York-Simcoe, a dévoilé des lettres signées par M. Turner à titre de conseiller juridique pour le bureau d'avocats McMillan and Binch, de Toronto.

Dans une missive datée du 25 octobre 1976, l'ex-ministre, souvent décrit comme le successeur éventuel de M. Trudeau à la tête du Parti libéral, suggère la formation d'un groupe composé de 10 à 12 compagnies qui lui verseront chacune $15,000 pour obtenir des conseils sur les politiques économiques du gouvernement fédéral et de celui de l'Ontario.

Selon M. Stevens, M. Turner a pu contrevenir ainsi à une directive du premier ministre Trudeau émise en 1976 et stipulant qu'un ancien membre du Cabinet doit s'assurer qu'il n'y a pas de raison de croire qu'il a un accès privilégié à certaines informations.

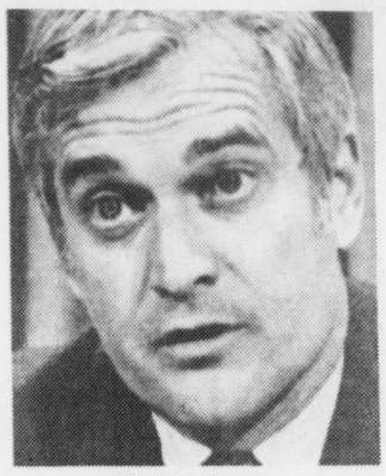

M. John Turner

Un autre député conservateur, M. Elmer Mackay de Central Nova, est allé un peu plus loin et a soutenu que M. Turner est véritablement en train de miner le gouvernement en conseillant ce petit groupe de compagnies. M. MacKay a fait référence particulièrement à une autre lettre de M. Turner dans laquelle il questionne fortement le rôle du Conseil Economique du Canada.

A sa sortie des Communes, le député Stevens a signalé cependant qu'il n'avait aucune preuve à l'effet que l'ancien ministre a obtenu des informations confidentielles du Cabinet. Il n'en trouve pas moins étrange que ce dernier sollicite ces compagnies.

En l'absence du premier ministre Trudeau, c'est le président du Conseil Privé, M. Allan MacEachen, qui a répondu aux accusations de l'opposition.

M. MacEachen s'est dit convaincu que l'ex-ministre des Finances et de la Justice a su se comporter de façon aussi intègre en quittant la politique que lorsqu'il siégeait aux Communes.

Interrogé un peu plus tard sur le mémorandum qui traite du Conseil Economique du Canada, M. MacEachen s'est contenté de répliquer que si les commentaires de M. Turner ont été vendus à des clients « peut-être les ont-ils trouvés plus utiles que moi ».

Soulignons qu'il y a quelque temps, M. Turner avait critiqué dans un « newsletter » envoyé à plusieurs entreprises la performance de certains membres du Cabinet actuel.

Le parti conservateur s'était alors empressé de rendre publique cette missive, si bien que M. Turner avait cru bon de faire parvenir ses excuses aux personnes qu'il avait identifiées.

Une motion de clôture met fin aux débats sur le bill Cullen

OTTAWA (PC) — C'est par 110 voix contre 90 que la majorité libérale a imposé hier aux Communes une motion de clôture mettant un terme aux débats, vendredi, sur le projet de loi controversé modifiant le régime d'assurance-chômage.

Conservateurs, néo-démocrates et créditistes se sont opposés à la mesure d'exception du gouvernement, qui a exprimé son intention d'adopter avant le congé des Fêtes la nouvelle réglementation devant entrer en vigueur au début de l'an prochain.

Le ministre de l'Immigration et de l'Emploi, M. Bud Cullen, a expliqué, en déposant la motion de clôture, que la discussion sur le projet de loi avait assez duré, les députés ayant eu amplement le temps de faire connaître leurs vues sur la législation, qui a été annoncée en septembre.

M. Cullen a affirmé à cet égard que des députés des provinces maritimes avaient réussi à présenter des amendements au projet de loi de manière à en adoucir les dispositions concernant notamment les régions à fort taux de chômage.

« J'ose espérer que les députés libéraux du Québec ne permettront pas au ministre de passer cette législation à la valeur, » a dit M. LaSalle.

Par ailleurs, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, M. Stanley Knowles, a dit s'opposer fondamentalement au projet de loi, parce que, a-t-il affirmé, il réduit de manière injustifiée les prestations d'assurance-chômage, et qu'il affecte plus particulièrement les jeunes, les femmes et les régions les plus démunies.

Chez les créditistes, le député de Témiscamingue, M. Gilles Caouette, a, quant à lui, affirmé que le gouvernement agit de manière dictatoriale en imposant un projet de loi allant à l'encontre des intérêts de la population.

En resserrant les conditions d'éligibilité et en réduisant le montant des prestations, le gouvernement fédéral espère économiser $1.5 milliard sur deux ans de manière à augmenter les sommes versées à la création d'emplois; Quelque 250,000 personnes ne bénéficieront plus du régime par suite de ces mesures.

Mise au point de Marchand

Ayant lu dans la chronique politique de Pierre O'Neill (20 décembre, page 3) les passages relatifs à une récente réunion de Pro-Canada, le sénateur Jean Marchand tient à faire la mise au point suivante: a) il n'y a pas et il ne saurait y avoir de « guerre ouverte » entre le Parti libéral du Canada et le Parti libéral du Québec; b) le sénateur Marchand se défend d'avoir porté une « dure attaque » contre M. Claude Ryan: il dit s'être borné à faire valoir dans son intervention les raisons pour lesquelles il approuvait un plan d'organisation; c) ni M. Marchand ni M. Maurice Sauvé n'étaient présents lors du vote qui décida de l'adoption de ce plan.

3) Vers une Charte des droits de l'enfant

La protection de la jeunesse

par Marie Laurier

La grande innovation en matière de protection de la jeunesse repose sur la reconnaissance aux jeunes en difficulté d'un certain nombre de droits fondamentaux.

Ainsi, en plus du droit de rester dans son milieu familial ou à défaut celui d'être placé dans des conditions qui s'en rapprochent le plus, on concède au jeune de moins de 18 ans le droit d'être renseigné sur tout ce qui le concerne et aussi celui d'être consulté avant d'être placé ou déplacé, selon le cas.

Ce qui faisait dire à M. Jean Rouillard, juge en chef du Tribunal de la jeunesse au cours d'une récente conversation: « l'application de la nouvelle loi permettra de recueillir une jurisprudence pour établir les droits de l'enfant ». Ce qui correspond à une requête souventes fois exprimée par des groupements intéressés à la promulgation d'une Charte des droits de l'enfant, un projet qui s'inscrit fort bien dans les objectifs de l'Année internationale qui lui est consacrée en 1979.

Les magistrats de la jeunesse, précise M. Rouillard mettant ainsi un terme aux rumeurs de désaccord avec eux et le gouvernement sur l'ensemble des dispositions de la Loi 24, les voient, au contraire, d'un bon oeil. « C'est la première fois, dit-il, qu'une législation encadre à la fois la protection sociale et judiciaire, et le législateur a été sage d'inclure cet aspect de la déjudiciarisation. Le rôle du juge en sera un de prolongement de la protection de la jeunesse et le tribunal appelé à sanctionner les droits des enfants puisque ces derniers auront également accès au droit d'appel ».

Contrairement à ce qui se passait à la Cour du bien-être social où les juges se voyaient parfois contraints d'écrouer les jeunes dans des prisons pour adultes, l'ordonnance de la cour deviendra exécutoire. « Le mécanisme de la loi ne souffrira plus l'excuse qu'il n'y a pas de place en institution pour recevoir un enfant, souligne M. Rouillard, car celui-ci pourra bénéficier du traitement approprié dans son cas ».

Le juge Jean Rouillard

Pour bien saisir le rôle du Tribunal de la jeunesse, il importe de rappeler le premier postulat qui a guidé le législateur dans l'élaboration de la loi, soit la « déjudiciarisation » terme barbare s'il en est, mais faute d'un meilleur, disons que l'intervention judiciaire se limitera à deux cas:

- statuer sur les droits des enfants lorsque ceux-ci sont lésés;
- limiter l'usage des droits du jeune pour protéger la société.

Donc, un jeune ne comparaîtra devant le Tribunal qu'une fois tous les autres recours « sociaux » épuisés, lui laissant évidemment la clientèle la plus délictuelle. On peut d'ores et déjà présumer que peu de mineurs se présenteront devant le juge, sauf si l'enfant ou les parents ou encore si le D.P.J. (directeur de la protection de la jeunesse) ou le représentant du ministère de la Justice, ou le Comité de protection de la jeunesse portent eux-mêmes le cas devant le tribunal.

Cependant, les mesures « volontaires » suggérées par le D.P.J. laisseront à la cour une autre catégorie de clientèle:

- les enfants de 14 ans et plus soupçonnés d'avoir commis une infraction à une loi ou un règlement en vigueur au Québec;
- les enfants de 14 ans et plus dont la sécurité ou le développement est mis en danger si les parents ou l'enfant ne sont pas d'accord avec les mesures volontaires proposées;
- les enfants de moins de 14 ans, si le D.P.J. et la personne nommée par le ministre de la Justice le jugent opportun, ou si les parents ou l'enfant le désirent, ou enfin si l'enfant ou les parents ne sont pas d'accord avec les mesures volontaires proposées.

Mais c'est au chapitre des « droits des enfants » que la loi se fait la plus novatrice. Les jeunes pourront exiger d'être informés sur tout ce qui les concerne et ne pourront plus être hébergés dans un centre de détention pour adultes ou dans un poste de police. Ils pourront aussi être assistés d'un avocat et pourront aller en appel d'une décision du Tribunal.

Une autre nouveauté est sans aucun doute de nature à inquiéter les praticiens sociaux et légaux, en raison de son extrême délicatesse: les journalistes auront accès à la cour à moins que celle-ci fournisse les raisons de leur exclusion. Il sera toutefois strictement défendu de publier le nom de l'enfant ou des parents, et de rendre publique toute information permettant de les identifier.

Il faudra donc « marcher sur des oeufs » pour traiter des cas de délinquance juvénile dans les médias et éviter qu'ils ne deviennent la proie des journaux à sensation.

Car si cette mesure est relativement facile à appliquer dans une grande ville anonyme comme Montréal, il n'en va pas de même dans des centres urbains et ruraux plus petits où la majorité des citoyens se connaissent et peuvent aisément pointer du doigt les enfants et les parents concernés. Il appartiendra alors aux journalistes de rapporter les faits avec une extrême prudence et le Tribunal sera peut-être enclin à les exclure plus souvent qu'il ne le souhaiterait.

Enfin, tout dossier portant sur un cas de délinquance entre 14 et 18 ans devra être détruit quand le jeune aura 18 ans ou au plus tard à 21 ans dans les quelques situations frontières où il continue à relever de la juridiction du Tribunal.

Prochain article: *Le D.P.J., pivot de la nouvelle législation.*

Châteaux et Plaisir de France

Cordier

Château Gruaud-Larose
rouge, grand cru classé
appellation St-Julien contrôlée
391-A 10.60

Château Tanesse
blanc de blanc, sec
appellation Bordeaux contrôlée
413-A 3.90

Château Le Gardera
rouge
appellation Bordeaux contrôlée
387-B 4.80

Plaisir de France
rouge
397-H 3.50

Représenté au Québec par Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

PIERRE LEBLANC MUSIQUE INC.

1222 Mont-Royal est, Montréal — 522-4544

Disponibles jusqu'à épuisement

DISQUES CETRA-LIVE - IMPORTÉS

FESTIVAL MARIA CALLAS

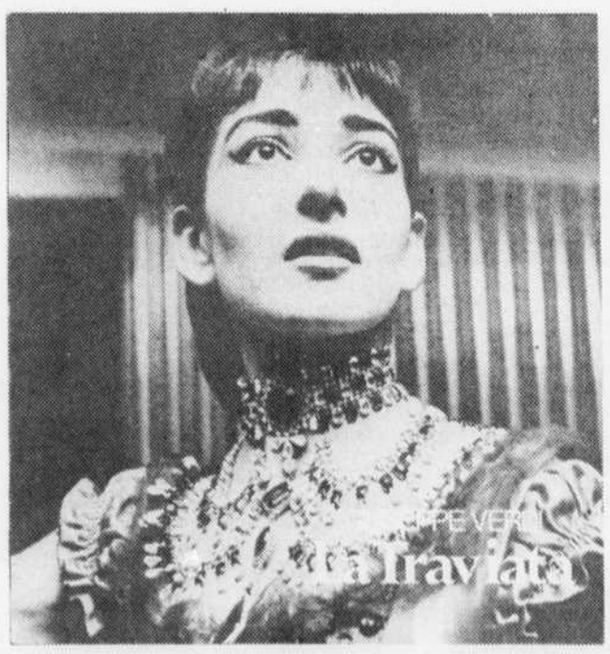

LO-28 LA TRAVIATA — DI STEFANO
LO-18 LUCIA DE LAMERMOOR — DI STEFANO
LO-40 AÏDA — MARIO DEL MONACO
LO-36 MEDEA — FEDORA — BARBIERI
LO-34 BARBIER DE SEVILLE — TITO GOBBI
LO-31 NORMA — MARIO DEL MONACO
LO-53 ANNA BOLENA — NICOLA ROSSI — LEMENI
LO-38 ANDREA CHENIER — MARIO DEL MONACO
LO-33 LA VESTALE — FRANCO CORELLI
LO-41 LA TOSCA — DI STEFANO

À l'occasion de notre 25ème anniversaire, venez voir nos autres spéciaux dont les catalogues Resonnance & Festivo de Polygram en spécial à **$3.99**

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, jeudi 21 décembre 1978

MARTINEAU
UN BRANDY FRANÇAIS... POUR DE JOYEUSES FÊTES.

Le poisson est trop populaire !

OTTAWA (PC) — Embauchée par le ministère fédéral des Pêcheries pour promouvoir la consommation des produits de la mer, Mme Michelle Daignault (ci-dessus) a organisé, en novembre, le mois des fruits de mer et poissons.

La seule plainte qu'elle pourrait formuler, c'est le trop grand succès qu'elle a obtenu.

Dans les journaux et revues et à la télévision, Mme Daignault avait offert des brochures gratuites contenant des recettes pour apprêter le poisson.

Elle s'attendait à recevoir environ 50,000 demandes. Il y en a actuellement 250,000 et on pense atteindre 300,000 d'ici peu.

« Notre budget pour le mois des fruits de mer et poissons, a noté Mme Daignault, était de $230,000. Les frais vont être deux fois plus élevés, car il va falloir une nouvelle impression des brochures. »

De plus, a signalé Mme Daignault, il n'y a que quatre secrétaires pour adresser les brochures, alors qu'avec 20 on aurait encore du travail pour 20 mois.

Les taxes augmenteront de 96% à Pointe-aux-Trembles

par Françoy Roberge

Les taxes augmenteront de 96% pour les propriétaires de Pointe-aux-Trembles à l'extrémité est de la ville de Montréal, à compter de 1979. C'est ce qu'a annoncé hier à l'assemblée du Conseil municipal, le maire fraîchement élu de cette municipalité, M. Maurice Vanier.

Les nombreux citoyens qui assistaient à l'assemblée ont semblé généralement accepter avec résignation et même avec un certain soulagement cette hausse de taxe passablement moins forte que prévu.

La Commission municipale par la voix des tuteurs de la ville avait en effet annoncé plus tôt des hausses de taxes de 140%, soit une augmentation de $1.08 par $100 d'évaluation.

Les hausses de la taxe foncière et de la taxe spéciale prévues par la tutelle pour boucler le budget étaient les suivantes; $0.80 d'augmentation de la taxe foncière générale, $0.08 d'augmentation de la taxe spéciale et $0.20 par $100 au chapitre du fond industriel, soit une nouvelle taxe. Au total, $1.08 d'augmentation (ce qui portait la taxe municipale globale à $1.84 pour $100 d'évaluation.)

A la suite de rencontres avec le ministre des Affaires municiaples et la Commission municipale, le maire et les administrateurs ont obtenu toutes les approbations nécessaires pour un budget intermédiaire.

Ce budget ramène la croissance de la taxe générale à des proportions plus raisonnables. Au lieu d'une augmentation de $0.80 cette taxe passe de $0.16 à $1.75, soit une croissance de $0.59 par $100 d'évaluation. Quant à la taxe spéciale, elle est abaissée à $0.53 plutôt que d'être majorée à $0.68.

Finalement, la taxe du fond industriel demeure inchangée à $0. 20, pour un total de $1.48 du $100.

La municipalité a réussi à ramener la hausse à des proportions plus raisonnables en coupant des dépenses de plus de $350,000, notamment au budget des services récréatifs où l'on encaisse une diminution de $150,000 et en mettant au « frigo », en attendant des jours meilleurs, un projet de création de bibliothèque municipale qui aurait entraîné des dépenses de près de $100,000.

En outre, la municipalité coupe $30,000 au budget des relations publiques et de l'administration et $60,000 au service des Travaux publics. Finalement, elle majorera le prix des services offerts par son centre communautaire pour en tirer des revenus accrus de $30,000.

Quant à sa dette de $200,000, résultant d'un déficit budgétaire encouru durant l'année 1977/78, la ville a obtenu de la refinancer sur une période de cinq ans.

Cette mesure à elle seule permet de réduire de $0.18 du $100 d'évaluation la taxe foncière pour 1979.

Sans donner trop d'espoir aux citoyens, à court terme, le maire a quand même donné à ses commettants certaines raisons d'espérer des jours meilleurs.

Les mesures fiscales qui seront annoncées en mars 1979 par le gouvernement du Québec pourraient accroître les revenus de la ville dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité municipale. Mais, a dit M. Vanier, pour profiter pleinement de ces nouvelles mesures et améliorer ses revenus, la municipalité devra accroître sa population de 36,000 à 45,000 habitants au cours des prochaines années.

Il s'est dit convaincu que les nombreux lots vacants de Pointe aux Trembles seraient bientôt utilisés à des fins domiciliaires. « Notre ville sera aidée en cela par la nouvelle loi de protection des terres agricoles qui fait de ces terrains les derniers espaces à la construction dans la région immédiate de Montréal. »

Quant à l'enquête sur l'administration précédente de la municipalité, le maire Vanier a précisé que les résultats en seront communiqués au public en janvier prochain par les responsables eux-mêmes. « Quant à nous, a-t-il ajouté, nous tournons la page ».

Haldeman est libéré

LOMPOC, Californie (AFP) — M. Robert Haldeman, ancien secrétaire général de la Maison-Blanche du président Nixon, condamné pour obstruction à la Justice dans l'affaire du Watergate, est sorti de prison hier.

Agé de 52 ans, M. Haldeman qui avait été condamné à une peine de un à quatre ans de détention, a passé 18 mois à la prison de Lompoc en Californie où il était entré le 21 juin 1977.

Durant sa détention, l'ancien collaborateur du président Nixon a écrit un livre sur l'affaire du Watergate intitulé « La Chute du Pouvoir » (The end of power) qui lui a déjà rapporté $500,000.

M. Haldeman affirme notamment dans ce livre que l'ancien président Nixon était au courant, dès le premier jour de l'expédition des plombiers, dans l'immeuble du Watergate où était situé le quartier général du Parti démocrate.

Yalden et les faux bilingues

OTTAWA (PC) — Selon le commissaire aux langues officielles, plusieurs fonctionnaires anglophones prétendument bilingues sont de « faux bilingues » qui ne peuvent même pas discuter du match de hockey de la veille avec leurs collègues de langue française.

Dans une interview, M. Max Yalden a aussi commenté de cette façon les rapports de plusieurs ministères fédéraux où on a affirmé que les fonctionnaires francophones refusaient souvent de parler français avec leurs collègues anglophones bilingues.

Les Canadiens français, a souligné M. Yalden, se font un plaisir de parler français avec un Canadien anglais bilingue. Mais les Canadiens français « trouvent laborieux de communiquer dans une langue à mi-chemin entre le français et l'anglais ».

Entre 1964 et 1977, le gouvernement fédéral a dépensé environ $400 millions pour enseigner une langue seconde à ses fonctionnaires, surtout le français aux anglophones.

Au secrétariat d'Etat, on a dit: « Même si tout a été fait pour assurer un statut égal au français et à l'anglais comme langue de travail, plusieurs francophones n'emploient pas encore le français avec leurs collègues anglophones bilingues. »

Au ministère des Communications, on a déclaré: « Les francophones hésitent à adopter le français comme leur langue de travail. »

Mais M. Yalden n'est pas d'accord: « Il est faux de prétendre que le français est égal comme langue de travail. »

Le bilan de campagne: $11.5 millions

Centraide remporte un succès sans précédent

par Marie Laurier

La campagne Centraide Montréal 1978 a connu un succès sans précédent en recueillant la somme record de $11.5 millions, soit $1.3 million de plus que l'an dernier.

En annonçant cette nouvelle hier, le président général de la campagne, M. Bernard G. Côté, s'est réjoui de ce que les citoyens aient répondu d'une façon aussi généreuse à cet appel. Il y voit aussi un encouragement pour l'avenir, de même qu'un appui aux efforts constants des responsables et des bénévoles désireux de maintenir ce mécanisme d'aide à la communauté.

« Il ressort de toute évidence de ces résultats que la population du Montréal métropolitain est prête à renouveler son appui à des services volontaires à caractère humanitaire », a commenté M. Côté. La réussite de la campagne, soutient-il, dénote que les citoyens veulent développer d'autres solutions de rechange, « après avoir expérimenté la montée en spirale des coûts des services gouvernementaux » dans le domaine de la sécurité sociale.

L'année 1978 marque donc la première étape d'un plan quinquennal de levée de fonds conçu par les responsables de Centraide. Fondamentalement, cette planification repose sur la nécessité d'atteindre des totaux de campagne d'au moins $20 millions d'ici 1982, ce qui assurera la survie de Centraide.

Le rapport soumis à la presse indique que l'année dernière seulement, les nouvelles requêtes de subvention totalisaient plus de $3.4 millions, sans compter les projets d'amélioration des services déjà existants et l'intégration d'autres campagnes de souscription.

Pour arriver à un niveau adéquat de subvention, souligne M. Côté, les résultats de campagne devront dorénavant progresser au rhtyme de 13,5% annuellement au cours des quatre prochaines années. « C'est un engagement formel que nous prenons vis-à-vis les quelque 500,000 personnes qui vont continuer à compter sur les services de nos organismes », a-t-il ajouté.

Se disant déjà à l'oeuvre pour l'année prochaine, le président général démontre que la clé du programme quinquennal repose sur l'élargissement de la base des donateurs. « En 1982, il faudrait donc que les contributions par déduction sur le salaire ou au foyer atteignent 60% des dons. » Mais déjà cette année, les dons des individus ont dépassé ceux des corporations qui sont respectivement de 51% et de 49%.

Encouragés par le succès de la campagne de 1978 qui accuse une augmentation de 12,5% sur celle de 1977, les responsables de Centraide se disent confiants d'atteindre les $20 millions prévus en 1982.

Pour l'instant, le président général assure que les préparatifs de la campagne de 1979 sont en cours alors que les comités bénévoles d'allocations s'affairent à l'étude des sommes à verser aux organismes. Ces derniers touchent les secteurs suivants: jeunesse-loisirs, camps, services aux individus et à la famille, santé et services aux handicapés, vie de quartier et promotion sociale.

Enfin, M. Côté ne manque pas de remercier chaleureusement tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied au succès de la campagne: 40,000 bénévoles et membres de l'équipe permanente de Centraide. Et bien sûr, tous les « généreux donateurs. »

La grève des autobus Voyageur se poursuit

Les autobus de la compagnie Voyageur seront immobilisés pour une deuxième journée consécutive aujourd'hui à la suite du rejet hier à 85% des dernières propositions de cet employeur à ses 400 chauffeurs.

Ces derniers, réunis à Drummondville, semblent en effet fort mécontents et ils ont battu à plate couture une proposition de leur exécutif syndical, qui leur proposait de retourner au travail afin de poursuivre les négociations plus sereinement.

La compagnie Voyageur, qui avait annulé tous ses départs hier, entend en faire autant aujourd'hui à l'exception des voyages à destination de l'Ontario et du Nord-Ouest québécois puisque les chauffeurs de ces régions appartiennent à des unités de négociation différentes.

La compagnie, dont les offres ont été rejetées, avait offert trois choix à ses chauffeurs: 1) un retour au travail assorti d'un nouveau comité de conciliation; 2) un autre offre financière basée sur l'ancien système de rémunération au kilométrage. 3) en cas d'impasse et surtout de grève prolongée, le recours à une injonction. Les chauffeurs réunis à Drummondville ne semblaient pas tellement craindre les effets de cette dernière hypothèse patronale.

L'offre de la compagnie, transmise hier matin aux chauffeurs à la suite de longs pourparlers au cours de la nuit, comporte un salaire horaire de $5.00 par heure de conduite, avec garantie d'un minimum quotidien de $40 de salaire. Les chauffeurs demandent pour leur part un salaire horaire de $5.75 avec minimum quotidien de $45.00. Ce minimum serait haussé à $50.00 au début de 1979.

La compagnie, qui refuse toute idée d'heures supplémentaires payées au taux horaire majoré de 50%, avait assorti sa proposition d'un montant de 13½ cents par mille parcouru. Cette proposition, qui placerait les longs-courrier dans une position fort avantageuse, a toutefois l'inconvénient d'être mal reçue par la vaste majorité des chauffeurs, affectés à des parcours relativement courts.

L'air est meilleur, mais les eaux usées demeurent... usées

par Alain Duhamel

La lutte à la pollution de l'environnement dans la Communauté de Montréal a donné de bons résultats dans l'air mais elle laissera passer encore beaucoup d'eau usée sous les ponts de l'île.

En effet, en dépit d'une entente fédérale-provinciale conclu le printemps dernier sur le financement de grands travaux d'épuration des eaux usées, le projet de construction d'une vaste usine de traitement des eaux ne semble guère progresser.

Le président du comité exécutif M. Pierre DesMarais II attend toujours les décisions du gouvernement québécois « sur l'avenir du projet » avant d'engager la CUM plus avant dans ce projet évalué pour l'instant à plus de $1 milliard.

L'entente intervenue entre le gouvernement canadien et le gouvernement québécois modifie la part que ces gouvernements paieront telle qu'elle avait été déterminée dans une précédente entente conclue en 1977. Ainsi la part du gouvernement québécois passe de 50 pour cent à 35 pour cent tandis que celle du gouvernement canadien passe de 17 pour cent à 32 pour cent. La part de la CUM demeure toujours à 33 pour cent. L'entente entre les gouvernements supérieurs porte sur une somme de $200 millions à investir uniquement dans l'assainissement des eaux de la région de Montréal.

Le conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal, s'est demandé s'il n'y avait pas dans cette entente une somme d'argent, environ 66 millions, qui devrait revenir à la CUM.

« S'il y a des sommes qui devraient nous parvenir, nous allons les réclamer », a répondu M. DesMarais II en ne souscrivant pas, toutefois, à l'analyse que faisait le conseiller du RCM.

Le directeur du Service d'épuration des eaux, M. Jean Marcotte, a indiqué que des discussions avaient eu lieu avec le gouvernement québécois. Pour l'instant,

Voir page 6: L'air

CUISIMATIC
vous offre des éléments de cuisine, disponible dans une grande variété de styles et de couleurs et adaptables dans votre maison selon vos besoins.

CUISIMATIC
vous offre aussi:
• SERVICE DE DESIGN
• SERVICE DE PLANIFICATION
• VENTE ET INSTALLATION
• SERVICE APRÈS VENTE

CUISIMATIC ltée
6185 BOUL. TASCHEREAU, BROSSARD, QUÉ., J4Z 1A6. TÉL.: 676-0387

La CUM adopte son règlement sur l'assainissement de l'air

par Alain Duhamel

Jusqu'au dernier moment, les raffineries de l'est de Montréal auront tenté d'amender le projet de règlement sur l'assainissement de l'air, afin de se soustraire à des normes qu'elles jugeaient initules.

Dans la dernière phase du débat sur l'adoption de ce règlement, le maire de ville d'Anjou, M. Jean Corbeil a fait lecture d'un télégramme distribué aux conseillers de la CUM dans lequel l'Association industrielle Laval s'appuyant sur des examens récents affirmait que les normes prévues allaient coûter $20 millions en pures pertes.

Les derniers relevés indiqueraient selon cette association regroupant des raffineries de pétrole, des taux de matières polluantes en suspension dans l'air inférieurs aux normes édictées dans le réglement. Le télégramme demandait donc d'amender le règlement afin d'éviter des dépenses inutiles.

« Serions-nous plus catholiques que le pape » a demandé le maire de ville d'Anjou et président de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal.

»Les raffineries perdent dans l'atmosphère dix tonnes de catalyseur par jour », a répondu M. Jean Marier, directeur du Service de l'assainissement de l'air de la CUM. Les dispositifs actuels des raffineries retiennent les grosses particules mais ne peuvent capter les petites particules. Celles-ci demeurent en suspension dans l'air et ne retombent que plusieurs milles plus loin.

« On ne peut guère capter les petites particules qui flottent dans l'air en collant les appareils (de mesure) sur les raffineries. »

M. Marier évalue à environ trois dixième de cent par gallon le coût de l'épuration exigée des raffineries.

Par son ancien règlement, le Service avait déjà obtenu des réductions importantes des matières polluantes dans l'air. Toutefois, le bilan publié hier indiquait que dans le secteur des raffineries le taux de bioxyde de soufre se maintenait au

Voir page 6: La CUM

LA FIN DU MÉPRIS

ÉCRITS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES (1966-1976)

ROBERT BARBERIS

Le témoignage vibrant, passionné, d'un partisans inconditionnel du vouloir vivre québécois.

Des études parfois brèves, parfois plus étoffées d'auteurs québécois.

Des textes politiques sur la violence, l'engagement, le référendum et sur des hommes politiques.

Plus de 130 illustrations et photos qui animent le texte et l'enveloppent parfois d'humour, parfois d'énigmes. 254 p. — $9.95

parti pris

Écrivez à:
LIBRAIRIE POSTALE
947 Duluth est
Montréal H2L 1B7
Tél.: 523-0810

• PARTI PRIS
L'HEXAGONE

Distribution: Les messageries Littéraires

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Montréal, jeudi 21 décembre 1978 ■ 4

Un épisode humiliant

La saute d'humeur de l'éditeur de La Presse et la plus froide fermeté du président de la Banque provinciale, qui refuse de se soumettre à la création d'un comité de « francisation » pour obtenir du gouvernement québécois la reconnaissance officielle du caractère francophone de leur entreprise, trouvent facilement des sympathies. Adoptée pour la défense de la langue française au Québec, la loi 101 commet elle-même un contresens, ne serait-il que formel, en exigeant des institutions les plus évidemment francophones de la province qu'elles se donnent un instrument de « francisation ».

La susceptibilité de ces entreprises se comprend d'autant mieux qu'elles n'ont pas attendu la loi 101 pour devenir « exemplaires », comme les y incitait encore lundi le ministre d'Etat au Développement culturel, M. Camille Laurin. La Presse et la Banque provinciale n'ont jamais été autre chose, à l'oeil nu, que des institutions francophones. Et elles ont certes contribué largement, depuis leur naissance, au maintien comme au progrès de la langue officielle du Québec. De nombreux autres cas bizarres surgiront bientôt, quand l'Office de la langue française publiera les règlements concernant les entreprises ayant moins d'employés. LE DEVOIR, par exemple, aura à demander à son tour un certificat de francisation et peut-être même à créer un comité de francisation en ses murs avant d'obtenir sa « permanence » francophone garantie. D'aucuns trouveront la chose amusante, et d'autres kafkaïenne. Au total, elle répugne à la logique comme à la fierté légitime.

■

Mais avant de céder à l'agacement et de peindre l'Office de la langue française sous les couleurs de l'inquisiteur bureaucratique, aveugle et tâtillon, vaut mieux voir si les objectifs de l'opération ne compensent pas la blessure qu'on inflige à l'amour-propre d'entreprises qui se croient plutôt candidates à des citations au tableau d'honneur.

La loi 101 permet à l'Office d'accorder un certificat de francisation à une entreprise « s'il est d'avis » que celle-ci se conforme à un programme de francisation dûment approuvé, ou qu'elle « possède déjà le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer ». En théorie, et c'est ce que soutient le président de la Banque provinciale, l'Office pourrait donc reconnaître d'emblée le caractère francophone de l'entreprise quand il est transparent.

Mais un autre article de la loi fait obligation aux entreprises de plus de 500 employés de créer chez elles un comité de francisation qui « procède à l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise », fait rapport à la direction qui informe ensuite l'Office. C'est pour éviter toute forme d'arbitraire que l'Office a décidé de ne décerner les certificats de francisation qu'à partir de ces analyses complètes, plutôt qu'à partir de son intuition, même la mieux fondée.

Il y a de la simplification à prétendre, comme le fait le ministre, qu'un comité peut répondre au questionnaire et remplir les formulaires d'enquête en un jour. Encore faut-il le former, rechercher les données, les colliger, analyser.

Mais puisque la presque totalité des entreprises de plus de 500 employés se sont pliées à l'exigence à ce jour, peut-être l'opération n'est-elle pas aussi douloureuse et onéreuse qu'on le dit. Et derrière la réticence de la « banque d'ici », on peut aussi voir les craintes de tout le milieu bancaire qui, face à la montée de la syndicalisation chez lui, n'aime guère que la loi lui fasse obligation d'asseoir à un comité conjoint des « représentants des travailleurs », syndiqués ou non. Si tel était le cas, la manie tâtillonne ne serait pas que l'apanage du gouvernement.

Vanité blessée ou craintes d'un autre ordre, les refus de se plier aux exigences de la loi peuvent avoir des conséquences pires que le mal qu'ils dénoncent. Quand viendra leur tour, les entreprises moins populeuses pourraient se montrer frondeuses avec de moins bonnes raisons, et freiner un travail difficile qui se faisait jusqu'ici dans une harmonie au moins apparente.

Plus encore, les données sur le fonctionnement linguistique des entreprises sont indispensables à d'autres travaux de l'Office. Il est utile de savoir comment des groupes, même entièrement et évidemment francophones dans le service qu'ils offrent au public, communiquent par exemple avec des fournisseurs étrangers, ou des groupes anglophones; ou comment leurs méthodes comptables ou leurs réseaux informatisés, s'il en est, s'adaptent à la terminologie française.

Il est certes gauche de baptiser « comités de francisation » les mécanismes de recueil de ces données dans les entreprises francophones, au lieu de convier plus souplement ces dernières à collaborer et à mettre leur expérience au service d'autres entreprises en voie réelle de francisation. Mais la rédaction des lois doit plus souvent se contenter de la formulation la moins mauvaise plutôt que d'atteindre aux sommets de la subtilité.

■

Si les entreprises maintenant maussades finissent par se ranger, l'expression de leur mauvaise humeur aura eu du bon. L'épisode est à sa face même humiliant. Il est peu de pays au monde dont l'identité fasse problème au point d'avoir à demander à ses institutions les plus fécondes de rendre cette sorte de comptes, de décortiquer l'usage dynamique d'une langue dans des formulaires aussi peu inspirés que ceux des déclarations d'impôts.

Puisque le Québec partait de fort loin en matière de langue de travail et qu'il n'est pas encore arrivé au but, il faut se résigner à demander à tous de mettre l'épaule à la roue, et d'accepter cette contrainte mortifiante. Elle rappelle à point nommé à ceux qui se drapent dans la loi 101 comme dans les attributs d'un triomphe qu'elle est au contraire l'un des moments les plus pénibles et les plus remplis de contradictions dans l'affirmation de la collectivité québécoise, en associant la vigueur de la langue à une forme de coercition. C'est au fond pour que ces aspects de la loi 101 cessent rapidement d'être nécessaires qu'on souhaite que les récalcitrants d'aujourd'hui s'apaisent.

Lise BISSONNETTE

Le départ de Raymond Garneau

Dans une intervention sobre et mesurée à l'Assemblée nationale, M. Raymond Garneau annonçait hier sa décision de quitter la vie politique active. Les éloges qu'ont faits de lui ses collègues parlementaires de tous les partis et le vibrant hommage que lui rend Claude Ryan dans une déclaration empreinte d'admiration et de respect sont tels que le citoyen pourrait se demander ce qui pousse un homme aussi aimé et admiré à se retirer si jeune. D'autant que le démissionnaire se borne à dire qu'il est temps pour lui « de laisser à d'autres le soin d'assumer la relève » sans exposer davantage les véritables motifs de la conclusion à laquelle il en est venu.

En réalité, cette démission était prévue depuis plusieurs semaines et même tenue pour inévitable dans les milieux politiques. Au cours des huit mois qui ont suivi le congrès de leadership, les efforts de rapprochement de MM. Garneau et Ryan, réels ou apparents, sincères ou non, n'auront pas abouti à la réconciliation qu'avaient souhaitée beaucoup de leurs partisans. Mais plutôt qu'un accord factice, qui ne ferait que masquer pour la galerie des divergences profondes, il valait mieux pour le Parti libéral comme pour les deux hommes en cause que M. Garneau en vienne à cette décision. Certes, ainsi que le souligne M. Ryan dans sa déclaration, le temps, s'il avait été plus long, et les circonstances, si elles avaient été différentes, auraient pu amener les deux hommes à travailler ensemble éventuellement, et avec bonheur. Mais ce ne sont là qu'hypothèses et regrets.

M. Garneau, qui travailla dans l'entourage de M. Jean Lesage avant de se porter candidat en 1970 et d'assumer la responsabilité redoutable du portefeuille des Finances, puis celui de l'Education, a servi avec sincérité, souvent avec compétence, toujours avec courage le Québec, le gouvernement et son parti. Depuis Jean Lesage, il symbolisait dans le parti une certaine tradition bourgeoise, les grandes familles de la Haute-Ville et des banlieues cossues, les cercles fermés et les élites de la Grande-Allée. Ces milieux ont perdu depuis quelques années le panache et la noblesse de la belle époque. Mais ils ont conservé les mêmes intérêts, quelquefois les mêmes valeurs.

A sa façon, M. Garneau est sans doute le dernier des représentants de cette lignée qui, tout en recherchant le bien de la collectivité, parfois avec grandeur, n'écarte pas de ses préoccupations les avantages de toute nature que la politique procure à ceux qui la font d'une certaine manière.

M. Garneau incarne une conception du Parti et de la politique québécoise dont l'avènement de Claude Ryan annonce et promet le déclin et l'éventuelle disparition. Si l'on ne s'attache qu'aux principes fondamentaux — droits de l'homme, libertés individuelles, valeurs chrétiennes, justice et promotion sociale — les deux hommes s'entendront sans mal. Mais dès que l'on en vient aux politiques, aux moyens, aux méthodes, aux objectifs, on a pu constater au cours de la campagne de leadership des orientations sensiblement différentes. Outre le style et le ton, on songe ici aux politique sociales, aux politiques économiques, au rôle de l'Etat dans la société et aux réformes constitutionnelles.

En se prêtant jusqu'au bout à la campagne de leadership bien qu'il eût compris assez tôt que son adversaire l'emporterait, M. Garneau a fait preuve d'un esprit de démocratie et a servi les intérêts de son parti: s'il avait cédé à la tentation de se désister, le PLQ aurait en grande partie été frustré des bienfaits de la publicité et de la propagande suscitées par le congrès d'avril.

S'il était en mesure de la prévoir, M. Garneau a toutefois encaissé sa défaite avec difficulté. Avec lui, c'est cette conception séculaire de la politique et du parti qui risquait de disparaître. Il a durant quelques mois conservé son siège et exercé sur son groupe parlementaire un ascendant naturel: les députés libéraux voyaient en lui un conseiller et un guide, ce qui ne pouvait qu'accentuer le divorce entre le caucus et l'aile militante, tandis que M. Ryan poursuivait ses réformes avec discrétion dans toutes les régions.

Avec lucidité, M. Garneau a choisi la démission. Il annonce qu'il sera prochainement appelé à travailler dans le secteur privé, tout en conservant une place dans le parti libéral. Ambitieux et dynamique, en pleine possession de ses moyens, M. Garneau ne voudra sans doute pas s'interdire une nouvelle carrière politique, cette fois au plan fédéral. La rumeur l'y appelle. Elle est plausible.

Michel ROY

TÉMOIGNAGE

Les médecins du travail s'expliquent

par Jean-Paul Couture, m.d.

L'auteur de ce témoignage est président de l'Association de médecine industrielle du Québec.

■

Monsieur Gilles Provost a voulu faire une synthèse de la position officielle de l'Association de médecine industrielle du Québec sur le Livre blanc sur la santé et sécurité au travail dans LE DEVOIR de lundi le 18 décembre 1978.

En tant que président de l'Association, je tiens à apporter des éclaircissements sur quelques points qui semblent avoir été mal interprétés par monsieur Provost.

Dire que l'AMIQ « soutient que ses 242 membres préféreraient démissionner en bloc plutôt que de se soumettre à la réforme proposée » est une erreur de transcription des notes, de l'aveu même du journaliste, qui s'en est excusé publiquement. Sur ce point, je tiens à féliciter monsieur Provost pour son professionnalisme.

Quand monsieur Provost interprète « que les médecins voient à la défense des intérêts de l'employeur » — car « l'entreprise qui accorde des bénéfices de protection du revenu... en cas de maladie... voudra établir son système de contrôle afin d'éviter les abus », nous nous référons à l'hypothèse du Livre blanc où les médecins du travail de l'entreprise ne feraient plus partie de l'entreprise. Présentement, ces médecins protègent la confidentialité des raisons médicales responsables du congé de maladie des employés. L'entreprise se fie au jugement professionnel de ses médecins pour accorder des bénéfices aux employés malades. Ceux-ci, absents, l'entreprise voudra sûrement « établir un système de contrôle afin d'éviter les abus ».

Autre erreur d'interprétation du journaliste — fréquente chez les non-médecins — du terme « services cliniques » et « services de traitement ». Les médecins du travail ne désirent pas être impliqués dans le traitement des employés, domaine considéré du domaine du médecin traitant. Quand nous exprimons notre préférence comme médecins, d'être intégrés dans des services *cliniques* de médecine du travail, nous cherchons à combler le besoin bien ressenti par nos membres, d'avoir accès à des moyens *cliniques* de diagnostic et d'évaluation qui leur permettraient une pratique de médecine préventive individuelle plus scientifique, répondant aux exigences de leur responsabilité.

En effet, pour atteindre cet idéal de pratique de la médecine du travail, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du travail, conduisant à « l'adaptation de l'homme à son travail et l'adaptation du travail à l'homme » — les médecins du travail devraient pouvoir bénéficier de tous les moyens de diagnostic et de services spécialisés du centre hospitalier, ce qui leur permettrait de faire du diagnostic précoce et en arriver à une étude plus scientifique des capacité ou des incapacités de travailleurs face à leur travail.

L'AMIQ ne nie pas pour autant le rôle important des Départements de santé communautaire (DSC) dans le domaine de santé au travail. Elle accorde à ce dernier un rôle administratif dans la surveillance de l'application au sein des entreprises des programmes de santé obligatoires. Elle requiert également leur collaboration dans la poursuite des enquêtes épidémiologiques chez les différents groupes de travailleurs et leur accorde toutes les attributions reliées au domaine de la santé publique. L'AMIQ n'accepte cependant pas que les DSC deviennent les maîtres d'oeuvre de la médecine du travail, définie par eux, comme une médecine à caractère essentiellement collectif.

Les médecins du travail, oeuvrant dans l'entreprise, savent par expérience, qu'ils ont à régler quotidiennement des cas individuels de travailleurs aux prises avec des problèmes de santé en rapport avec leur travail. Ces problèmes peuvent découler de l'effet nocif de leur travail sur leur santé; tel un accident, une exposition nocive, une maladie du travail ou au contraire de problème de mal-adaptation du travailleur à sa tâche à cause de son état de santé. Les départements cliniques du centre hospitalier, grâce à leurs nombreuses disponibilités matérielles et professionnelles, aideraient le médecin du travail à trouver une solution à l'employé en prise avec son problème individuel.

L'AMIQ suggère donc que les services de médecine du travail soient reliés au département clinique des hôpitaux pour le règlement des cas individuels tout en gardant un lien avec le DSC pour la surveillance de l'application aux seins des entreprises des programmes collectifs obligatoires, ainsi que pour les recherches épidémiologiques.

Nous requérons pour nos médecins du travail oeuvrant au sein des entreprises, la liberté professionnelle d'établir des programmes de santé débordant les programmes minima imposés.

Nous reconnaissons que les petites et moyennes entreprises n'ayant pas les moyens de se payer des services de santé autonomes devront avoir recours à des services de santé interentreprises, dont les modes de financement restent à déterminer.

BILLET

Ne pas forcer les effets

La vocation de martyr est assurément pathétique, à condition qu'elle ne devienne pas trop avantageuse.

Dans l'affaire des Fées ont soif, les opprimés, par leurs larmes et leurs indignations, n'échappent pas à la tentation de forcer la note, de tomber dans le mélodrame.

La levée de boucliers de ces persécutés, belle à voir par sa presque unanimité, réussit mal à dissimuler leur assurance d'un triomphe sur une censure qui prend le maquis et une Église officielle qui a des crampes de conscience.

Les partisans de la libre expression sont aiguillonnés par des croisés qui n'échappent pas au piège d'exhiber leurs blessures et leurs mutilations comme des trophées.

Si ces ardents chargent un peu plus, c'est l'inquisiteur d'hier qui extorquera l'auréole du martyre pour accuser la cour des Fées de s'adonner à la chasse aux sorcières.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Une analyse incomplète de l'Égypte*

Ces derniers jours, Paul Warren a présenté dans LE DEVOIR une vision de l'Egypte, qui appelle des commentaires.

Les quatre articles parus jusqu'à maintenant constituent une immense arabesque où se côtoient et alternent tout à la fois un peu de l'âme de l'Egypte, un peu de sa vie de tous les jours, un peu de ce qu'on voudrait que l'Egypte devienne. On y retrouve cette impatience qui habite tous ceux qui espèrent en l'avenir, cette fascination devant les mystères d'un inconnu qui nous échappe et ce rire qui nous vient de l'humour des situations quotidiennes.

Cette arabesque si exubérante qui va de si petits détails à des choses tellement profondes, me semble donner une image un peu pessimiste de l'Egypte. Je ne prendrai qu'un exemple: on donne comme preuve de l'incapacité égyptienne de poursuivre à bon terme ses projets en politique, en urbanisme, en éducation, le fait que les enveloppes pour correspondance ne collent pas ou que les produits de l'artisanat égyptien ne résistent pas à l'usage. J'ai pour ma part des articles égyptiens et ils ne sont pas tombés en poussière depuis; je pense que ces produits n'ont rien à envier à nos produits nord-américains pour le design, la durabilité ou le fonctionnel. Il est vrai que les enveloppes et les timbres ne collent pas, mais à part le Canada et les Etats-Unis, il existe bien peu de pays dans le monde où la colle des enveloppes et des timbres colle vraiment.

Ce que je voudrais faire ressortir au-delà de la colle des enveloppes, c'est qu'à côté de l'Egypte des problèmes quotidiens, à côté de l'Egypte des échecs petits et grands, il y a une Egypte qui vit d'une vie très intense et qui peut se réclamer de grandes réalisations.

Je commencerai par le domaine politique. C'est Saladin d'Egypte, qui après avoir mis fin à la troisième croisade, fut l'artisan du premier rapprochement durable et fructueux entre l'Occident et le monde arabe. Plus tard, c'est encore l'Egypte qui sous l'instigation de Mohammed Ali fut le premier pays de l'Empire Ottoman à obtenir une autonomie relative. C'est en Egypte que se manifeste au début du siècle un mouvement de libération de la femme, qu'on peut probablement qualifier d'avant-coureur dans le bassin méditerranéen. C'est l'Egypte qui dans les années cinquante a été avec Nasser à l'origine de la renaissance arabe et l'un des premiers participants au mouvement des non-alignés. L'Egypte joue actuellement un rôle important dans le rapprochement entre les pays de l'Afrique noire et les pays de l'Afrique arabe. Elle est actuellement au premier plan de la situation du Moyen-Orient. Comme on peut le constater, l'Egypte a eu et continue d'avoir une influence politique internationale qui dépasse de loin sa puissance économique et militaire.

Parlons maintenant du culturel. Le quotidien El Ahram a une diffusion et une influence qui s'étendent par-delà les frontières nationales. La France n'a qu'un quotidien qui puisse se réclamer de cette diffusion internationale, les Etats-Unis en ont peut-être un ou deux; le Canada, comme la plupart des pays, n'en a aucun. La réputation de l'université El Azhar du Caire s'étend jusqu'en Afrique noire. L'Egypte est le centre culturel de tout le monde arabe pour la chanson, le film, la littérature, le théâtre, la télévision, etc. L'Egypte a fait oeuvre de pionnier dans l'arabisation des cours universitaires et les ingénieurs et médecins qui sortent des universités égyptiennes n'ont rien à envier à leurs collègues nord-américains.

Je terminerai en disant quelques mots sur le social. L'Egypte est un pays où règnent chez l'ensemble du peuple un sens de l'humour et une tolérance qui n'ont aucun équivalent dans cette partie du monde.

Ces quelques points tirés des domaines politique, culturel et social témoignent d'une vitalité qui, compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles évolue l'Egypte, dépasse de beaucoup ce qu'on retrouve dans la majorité des pays.

Je regrette de ne pas avoir retrouvé cet aspect dans les articles qu'a présentés LE DEVOIR.

Paul AUBE

Montréal, le 10 décembre 1978

■ *Un message qui dépasse toutes les images*

J'ai cru au Père Noël jusque vers l'âge de six ans. Il veillait sur moi avec d'autres puissances protectrices visibles ou invisibles dont l'amour m'enveloppait: Papa, Maman, le Bon Dieu, les grands-parents...

Puis un jour, une petite amie (appelons-la Line) fière de sa science toute fraîche s'est crue autorisée à me détromper. Je ne voulais pas la croire. Je ne comprenais plus rien. Mes parents m'avaient parlé du Père Noël, et j'étais sûre que mes parents avaient raison. Mais Line tenait ses renseignements d'une source non moins infaillible que la mienne. Ce fut une belle dispute.

Rentrée à la maison, j'ai vite consulté l'autorité détentrice de toute vérité. Je ne sais plus comment mes parents s'y sont pris, mais, seule chose importante, je continuai de me sentir entourée d'amour, ce qui comptait beaucoup plus que la tournée magique d'un vieillard barbu. J'admis la nouvelle vérité qu'on m'offrait, dès que je fus sûre qu'elle ne renversait pas mon univers. Mais auparavant, je m'étais bien défendue, et Line aussi!

La même violence, les mêmes affirmations absolues, opposent aujourd'hui des gens qui ont appris à vénérer la Vierge et d'autres qui veulent découvrir les conséquences d'une conception de la féminité proposée en modèle dans notre culture. (En effet, en quoi les Québécois élevés dans la tradition catholique seraient-ils amenés à réfléchir sur eux-mêmes par une dénonciation des archétypes féminins bouddhistes ou musulmans?)

Je conçois volontiers que les fervents de Marie soient bouleversés par la façon dont ils la voient soudain considérée. Je veux croire que l'Eglise a pour but, comme ma mère autrefois, de leur faire voir l'essentiel, qui n'était pas la couleur bleue d'un manteau.

N'a-t-on pas laissé se substituer à Marie une image sirupeuse, plus angélique que féminine, et n'est-ce pas au nom de cette Image qu'on a incité les femmes à ignorer une partie d'elles-mêmes? Il y a bien des sortes de renoncements. Il y a des choix conscients. Par contre, renoncer par ignorance, sans savoir à quoi, n'a rien d'admirable. Que l'on attaque les abus d'une imagerie avec l'intransigeance d'une petite fille de six ans qui ne croit plus au Père Noël, je le conçois.

Le Christ n'a, que je sache, rien dit sur le sexe des anges. Son message fondamental était « Aimez-vous les uns les autres », et ce message dépasse toutes les images, fussent-elles dogmes de foi, qui ont permis et permettent de le véhiculer. Il n'est pas attaquable, si ceux qui sont invités à l'appliquer le sont...

Car il est infiniment plus long et plus difficile de calmer et de raisonner deux collectivités que deux enfants en colère. Il est infiniment plus difficile de construire que de se défouler, d'aimer que de démolir.

Serons-nous assez raisonnables pour passer à l'étape positive?

Christine DUMAS

Montréal, décembre 1978

■ *De jolis timbres de Noël*

(Lettre adressée à la Maison de la Poste, 640 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal).

Je vous adresse un mot dans le but de vous féliciter du magnifique choix que vous avez fait pour les timbres de Noël de cette année.

Ces tableaux d'art sont tout à fait extraordinaires!

Je trouve assez surprenante la coïncidence de voir la Vierge mis en évidence par ces chefs-d'oeuvre, sur nos envois de souhaits, alors qu'en ce moment une certaine pièce se plaît à la ridiculariser...

Je vous prie d'agréer mes remerciements et l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gabrielle ALLARD

Montréal, le 14 décembre 1978

■ *Pour une télévision éducative*

Qui, à Radio-Québec, est le responsable, — ou plutôt l'irresponsable, devrais-je dire — du choix de ce film, projeté à 19 h 30. Le scénario nous donne entr'autre l'occasion de pénétrer dans la vie intérieure d'un bordel, de visionner plusieurs stripteases, d'assister au presque viol de la prostituée-débutante, malgré sa soi-disant résistance, à des scènes de voyeurisme (petit oeil secret dissimulé dans le mur d'où on peut suivre les « débats » des clients), de sadisme (femme attachée a qui on jette de la boue). Enfin, tout y est!... Il n'y a peut-être pas de quoi fouetter un chat, direz-vous? La plupart de nos films ne sont-ils pas d'ailleurs émaillés de quelqu'une de ces petites déviations? Vous avez raison... Mais, il ne s'agit pas ici d'une de ces nombreuses projections en salle, cotée 18 ans et plus, ou d'une pièce de théâtre, où seuls les adultes intéressés se rendent volontairement, mais bien d'un spectacle imposé brutalement chez nous, rien qu'en tournant un bouton, et diffusé par Radio-Québec, notre TV éducative!!!, et cela, un vendredi soir à 19 h 30.

Et les enfants, dans tout ceci? Peut-on leur boucher les deux yeux? Peut-on leur fermer brusquement l'appareil, devant cette succession d'images de violence et d'avillissement... alors que, d'emblée, à cette heure et à ce jour-là, on avait fait confiance au sens des responsabilités de Radio-Québec? Croyez-vous qu'au travers de toutes ces scènes assez bouleversantes pour lui, le jugement d'un enfant ou d'un jeune adolescent puisse saisir le message du réalisateur ou le sens profond du film?

Travaillant en éducation sexuelle en milieu scolaire, j'ai eu assez souvent l'occasion de réaliser à quel point beaucoup de jeunes peuvent être perturbés par tout ce qu'ils voient et entendent.

A cause de cette expérience auprès des jeunes qui me sensibilise encore davantage, je trouve d'autant plus inadmissible et je qualifie d'erreur le fait de tenir si peu compte, dans une programmation, de la clientèle des moins de 15 ans, pourtant spécialement nombreusee à cette heure et à ce jour-là.

J'espère que d'autres parents et d'autres éducateurs se joindront à moi pour dénoncer l'étalage d'une violence aux aspects multiples, distillée tout au long de ce film, et pour protester énergiquement auprès de la direction de Radio-Québec pour son manque de discernement à l'endroit de ses jeunes téléspectateurs.

Nous payons ce poste par nos taxes. Cela nous donne le droit de dire: « Des choses comme celles-là, à cette heure-là, nous n'en voulons plus! »...

Nous entrons bientôt dans l'année de l'enfant. Va-t-on apprendre à le respecter, cet enfant, jusque dans notre programmation... à notre télé... toujours éducative...

Marie-Louise LEPINE

Montréal, décembre 1978

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois: $33; trois mois $21. A l'étranger: $65 par année; six mois: $36; trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

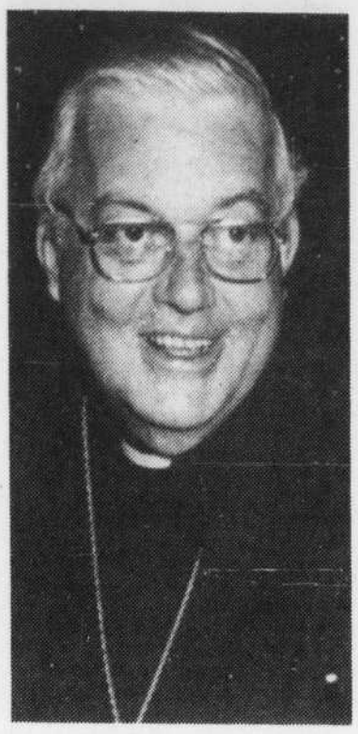

POUR UN NOËL DE PAIX

par Mgr Gilles Ouellet

Archevêque de Rimouski, l'auteur présente ce message en sa qualité de président de la Conférence des évêques catholiques du Canada.

■

Un peu partout dans le monde, des chrétiens prient, espèrent et travaillent à l'avènement d'une paix juste et véritable. Ils le font, confiants que dans ce domaine Dieu a déjà pris l'initiative en venant à eux de façon spéciale à l'occasion du premier Noël. En la personne de Jésus, il s'est uni à l'humanité de façon si intime que nul sentiment de haine, de guerre, d'égoïsme ou de cupidité ne pourra jamais amoindrir le don total de son amour ou sa promesse de paix sur la terre. Mais à ce don de Dieu doivent correspondre la collaboration de l'homme, sa bonne volonté et son ouverture de coeur.

Cette promesse de paix venant de Dieu est pour nous source de confiance et d'espérance; mais elle fait aussi appel au défi. Si le règne du Prince de la paix doit venir, nous chrétiens devons manifester avec conviction que la vraie paix repose dans le développement humain et intégral de personnes libres.

Au Liban, lieu pourtant si près du premier Noël de Bethléem, des communautés chrétiennes et musulmanes vivent une situation de violence et d'horreur. Des personnes luttent pour la vie et la liberté et leurs cris retentissent fortement à nos oreilles et dans nos coeurs. En signe de solidarité, notre devoir est alors de prier et d'agir pour que le monde entier devienne tout à fait conscient de cette situation.

Un autre conflit se vit également ailleurs dans ce coin du globe appelé le Nicaragua. A cet endroit, la majorité des gens ont uni leurs efforts dans la lutte contre un régime dictatorial qui s'oppose aux libertés individuelles. Pendant ce temps, des milliers de nicaraguéens ont dû s'enfuir de leur propre pays et plusieurs sont maintenant dans des camps de réfugiés au Honduras, victimes de conditions de vue humainement peu acceptables et devant continuellement affronter la crainte de l'insécurité. Une telle situation ne fait-elle pas aussi appel au support de nos prières et de notre action.

Par contre, dans d'autres pays d'Amérique latine, du Sud de l'Afrique, de l'Europe de l'Est, du Sud-Est asiatique, et même sur notre propre continent, plusieurs personnes s'efforcent et travaillent de façon héroïque et ardente à la réalisation du message d'amour et de paix proposé par le Messie.

Face à ces réalités, nous sommes donc invités, nous chrétiens, à joindre les rangs de ceux qui luttent et prient déjà pour l'avènement d'une société meilleure où la justice, les droits humains et le développement intégral de la personne trouveront leur place dans le monde. Ce faisant, nous serons de vrais témoins de notre foi en ce Dieu vivant, et peut-être alors son amour manifesté en Jésus-Christ sera-t-il aussi présent pour nous qu'il l'a été au moment du premier Noël.

Démocratie et information: point de vue d'un syndicaliste

par Paul-R. Fortin

Conseiller syndical de la Fédération nationale des communications (CSN), l'auteur répond ici à Mme Denise Bombardier dont l'article a paru dans ces pages le 18 décembre.

Décidément, les nuances ne vous embêtent pas! Deux paragraphes, une affirmation et voilà le cas de la liberté de presse et d'information dans les pays socialistes, réglé.

Par la suite, vous accusez le syndicalisme journalistique de « bureaucratisme », de « néo-cléricalisme", de « perversions » même. Vous avez raison de dire « qu'il est plus facile de s'insurger contre ces structures que de se battre pour la reconnaissance du droit d'information ». Il me semble que ces qualificatifs relèvent plus de l'insulte que de l'argumentation. Néanmoins le gant mérite d'être relevé parce qu'il s'inscrit dans une logique qui est préjudiciable à la liberté de presse et d'information elle-même car elle alimente préjugés et clichés à l'égard d'un moyen de défense que se sont donné eux-mêmes et que continuent d'animer la majorité des journalistes du Québec. Je n'ai pas l'intention de faire de l'angélisme et de prétendre que tout est parfait dans les syndicats, que le syndicalisme est *LA* seule solution à tous les problèmes, que nous avons toujours raison et jamais tort. La réalité est plus complexe que cela.

Cependant il m'apparaît nécessaire de rappeler ici certaines réalités de base qui non seulement, définissent les relations de travail dans ce métier mais ont aussi une importance *capitale* et *fondamentale* pour la compréhension des problèmes de liberté de presse et d'information.

1 — Vous conviendrez avec moi que les syndicats n'ont pas créé, ni inventé la divergence d'intérêts qui opposent salariés et employeurs et il n'est pas exagéré de dire que cette divergence d'intérêts est plus profonde et plus complexe que les « pots-de-vin » tenant lieu de salaire ou que l'arbitraire ou l'autoritarisme patronal lié à une trop grande dépendance politique du médias comme vous le laissez entendre. Cette divergence d'intérêts repose fondamentalement sur la recherche constante du profit maximal — liberté d'entreprise oblige — qui n'est pas l'apanage des seules entreprises de presse mais bien de toute entreprise évoluant dans le système que nous connaissons. Les journalistes américains commencent à sentir tout le poids de cette réalité. Les changements technologiques gagnent les salles de rédaction. La crise économique que nous connaissons met beaucoup de pressions sur le taux de profit: il faut donc, du point de vue patronal, réduire les coûts, c'est-à-dire couper les postes de travail, limiter les augmentations de salaire, etc...

Je vous rappelle les enjeux des grèves des journalistes américains au Washington Post, au New York Times et ailleurs. Il est évident cependant que dans le cas des journalistes, de tels problèmes, en plus de mettre en jeu le travail lui-même, ou le salaire, mettent aussi en jeu la liberté d'information. En effet, moins de journalistes, moins de nouvelles « couvertes » et donc moins de liberté de presse et d'information.

2 — Les syndicats ne sont pas propriétaires, ni même co-gestionnaires des médias dans lesquels ils sont présents malgré toutes les affirmations prétendant le contraire lors de la récente vague de conflits dans les médias (La Presse, Montréal-Matin, Le Soleil, Radio-Québec, Radiomutuel). Cette vérité, on dirait une lapalissade, est extrêmement lourde de conséquences pour la liberté de presse et d'information. En effet, les syndicats n'ont pas le pouvoir d'assigner un journaliste sur une nouvelle donnée (l'auto-assignation n'existe pas encore dans nos conventions). Les syndicats ne déterminent pas l'importance à accorder à une nouvelle, ils ne choisissent pas la place de la nouvelle dans le journal, ils ne choisissent pas les titres, grands ou petits, ils n'ont rien à dire sur le contenu de la première page, etc., etc... Vous reconnaîtrez facilement que ce sont là des aspects concrets et pratiques du métier qui ont une portée considérable, un effet déterminant sur la liberté de presses et d'information puisqu'ils façonnent l'information donc l'image et le message retenus par le consommateur d'information.

3 — Les syndicats n'ont aucun pouvoir sur la politique éditoriale des médias où ils sont présents. Il est éloquent à cet égard de rappeler que la déclaration de principe du journal La Presse, que l'on peut voir affichée dans l'édifice, voue ce quotidien à la défense de l'entreprise privée. Assez fort n'est-ce-pas?

D'un côté, on parle de liberté de presse, de parole, d'objectivité, du caractère *essentiel* et *public* de ce journal et de l'information qu'il véhicule et de l'autre on établit une politique éditoriale qui oriente à sens unique la ligne que doivent suivre, les éditorialistes. On verrait mal comment avec une telle politique, un éditorialiste pourrait défendre la nationalisation de l'amiante!

Il me semble qu'on doit se poser la question de savoir s'il est sage que le droit de propriété, accorde tant de pouvoirs dans un domaine aussi névralgique que l'information. Malgré tous leurs mérites, les propriétaires de médias et leurs mandataires sont humains comme tout le monde et rien ne les prédispose plus que vous et moi à déterminer quelle nouvelle est la plus importante, à quelle page on placera celle-ci, quel sera le titre accompagnant celle-là, etc...

Le droit à l'information est trop important pour le rendre principalement tributaire du droit de propriété.

4° Le pouvoir d'informer que détiennent les syndicats et leurs centrales n'a aucune commune mesure avec celui dont disposent les grands de l'industrie, du commerce et le gouvernement. Il suffit de comparer, ne serait-ce que la fréquence de la publicité syndicale en regard de celle des principales puissances économiques et politiques.

Il suffit aussi de rappeler la fameuse première page de La Presse, après une grève de 7 mois, écrite par Roger Lemelin. Ce type de pouvoir est effarant!

Il suffit de souligner la volonté gouvernementale tel que présente dans la loi 59, de se substituer aux journalistes, et le raisonnement implicite qui la soustend à savoir, que les journalistes ne peuvent adéquatement informer. Voilà une attitude qui empiète sur la liberté de presse et d'information, qui rend un peu plus formelle et beaucoup moins réelle cette liberté. A ce jour seule la Fédération nationale des Communications (CSN) s'est opposée à cette loi et je trouve curieux que vous préfériez relever l'irréalité du danger d'un contrôle syndical de l'information alors que cette loi et les pouvoirs patronaux existants constituent déjà des réalités qui briment sérieusement et quotidiennement cette même liberté que nous voulons tous défendre. Pensez un peu qu'il s'agit d'une négociation impliquant trois cent mille québécois et québécoises et leur famille, plus du quart du budget provincial et voici qu'un organisme, créature du gouvernement va filtrer, tamiser, choisir l'information qu'il fera parvenir au public, qu'il va nous informer de ce qui, selon lui "constitue les enjeux de cette négociation" (c'est le texte même de la loi). C'est tout simplement aberrant!

Voilà quelques-unes de ces réalités qui façonnent la vraie vie et qui ont le malheur de rendre souvent formelles et théoriques des libertés et des droits qui doivent être vivants.

Parlons maintenant des réalisations syndicales dans le domaine de la liberté de presse et d'information. Un exemple illustrera mieux et à lui seul le sens profond et réel de la contribution syndicale en ce qui concerne la liberté de presse et d'information.

Imaginons un instant, qu'il n'y a plus de syndicat dans les entreprises de presse de Power Corporation (La Presse, Montréal-Matin, Le Nouvelliste à Trois-Rivières, La Tribune à Sherbrooke, La Voix de l'Est à Granby) et dans ceux d'Unimédia (Le Soleil de Québec, le Quotidien de Chicoutimi). Imaginons ensuite l'application, à l'échelle de ces deux chaînes de journaux d'une politique visant à réduire les coûts de production et d'une entente conséquente à cette politique par laquelle les éditoriaux de M. Claude Beauchamp du Soleil et ceux d'Yvan Guay de La Presse représenteront, alternativement, la seule opinion éditoriale exprimée dans tous ces journaux. L'économie réalisée sur les salaires de MM. Vincent Price, Marcel Adam et des autres éditorialistes serait très intéressante. Vous conviendrez avec moi cependant, qu'une telle situation serait dangereuse pour la liberté d'information et le droit du public à l'information. Et pourtant, pour farfelue que soit l'hypothèse c'est déjà une réalité aux U.S.A. avec le phénomène des « syndicated columnists » et il suffirait ici de retirer quelques clauses de nos conventions collectives pour que cette situation puisse devenir réalité: recherche du profit oblige. Cette pratique pourrait aussi, dans la même hypothèse s'étendre aux correspondants parlementaires ou étrangers, aux chroniqueurs syndicaux et sportifs, etc. Recherche du profit oblige.

Une petite société comme la nôtre non seulement peut, comme vous le dites, mais *doit* limiter les effets de la concentration. Huereusement ou malheureusement (dépendant du point de vue), la seule structure actuellement existante et possédant des moyens efficaces de remplir ce rôle c'est la structure syndicale parce que c'est la seule qui a un pouvoir, légalement reconnu, de négocier et possiblement obtenir des clauses de convention collective qui seront les « garde-fous » (le mot est heureux) à l'abri desquels pourra s'exercer le métier de journaliste dans toute sa diversité. C'est d'ailleurs pourquoi je suis d'accord lorsque vous dites que « le syndicalisme dans la presse ne se justifie que si les préoccupations professionnelles retiennent tout autant son intérêt que les préoccupations monétaires ». Il est d'ailleurs reconnu par les propriétaires de médias d'information que « la marque de commerce » de la CSN est justement la qualité des revendications professionnelles de ses syndicats.

Cette préoccupation n'est d'ailleurs pas limitée à la seule profession journalistique. On retrouve la même préoccupation dans le domaine de l'édition, de la santé ou de l'éducation. C'est que nous pensons à la CSN, qu'au risque de demerer purement formel et théorique, un droit, pour devenir réel doit prendre la forme d'un écrit ayant valeur légale.

En conclusion, je dirai avec vous qu'il est évidemment souhaitable que liberté réelle et liberté formelle soient indivisibles et qu'à toute idée de liberté corresponde la réalité d'un droit. Malheureusement ce n'est pas encore le cas. C'est pourquoi nous luttons!

Les Fées ont soif ou le difficile apprentissage d'un pluralisme en évolution

par René Hurtubise

L'auteur est président de la commission des droits de la personne du Québec.

Un débat sérieux est actuellement engagé au Québec suscité par l'oeuvre dramatique de madame Denise Boucher, Les Fées ont soif. La Cour supérieure du district de Montréal a déjà émis une injonction provisoire concernant la libre circulation de l'oeuvre écrite et s'apprête à se prononcer incessamment sur le caractère blasphématoire ou non de cette pièce de théâtre suite à la requête que lui ont adressée de nombreux individus et groupes. Pour utiliser le langage juridique, la cause est donc sub judice et la Commission des droits de la personne du Québec n'entend aucunement assumer des responsabilités qui ne sont pas siennes, respectueuse qu'elle est du droit de chacun de s'adresser au tribunal ainsi que de l'autonomie et de l'indépendance de ce dernier.

Toutefois, la Commission existe pour promouvoir les droits de la personne et, à ce titre, rappelle son désaccord de principe avec toute censure dans un débat public. Elle reconnaît cependant que l'affrontement en cours se situe dans un cheminement complexe et jamais achevé, celui de l'apprentissage laborieux d'un pluralisme accentué au niveau des valeurs. C'est ainsi que les convictions religieuses, d'une part, et l'identité personnelle de la femme, d'autre part, font l'objet par exemple d'une remise en cause fondamentale et, via un processus de conscientisation globale, mène pour les uns à une libération essentielle, pour les autres à un effritement inadmissible de valeurs non seulement traditionnelles mais aussi qu'ils tiennent pour sacrées. Et se croisent à ce carrefour un ensemble de grandes libertés que les uns voient comme exclusives, les autres comme complémentaires: ce sont la liberté de religion et la liberté de conscience, le droit de chacun à sa dignité et la liberté d'expression. Ces valeurs sont fondamentales, mais aucune n'est absolue bien qu'aucune ne doive être restreinte sans une raison exceptionnellement grave prévue à la loi.

Toutefois, le cadre légal seul risque vraisemblablement d'être insuffisant. En effet, la loi ne se porte pas garante des attitudes futures des individus... Il reste donc à ceux-ci à articuler leur propre échelle de valeurs en fonction d'une société respectueuse d'un esprit animé, entre autres, par des considérants que l'on retrouve dans le préambule de la Charte des droits et libertés de la personne et qui précisent que « le respect de la *dignité* de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix » mais également que « les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'*autrui* et du bien-être général ». Ainsi, les libertés de religion et de conscience ne sont pas antinomiques car, pour citer le premier paragraphe de l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté d'avoir ou d'adopter une religion ou une conviction de son choix, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou en commun, tant en public qu'en privé, par le culte et l'accomplissement des rites, les pratiques et l'enseignement ». De même la liberté d'expression devrait-elle être utilisée avec le *souci réel* de ne pas porter atteinte *indûment* à ce que l'autre considère sa dignité. Et quiconque se sent atteint dans sa dignité a assurément le droit d'utiliser cette liberté d'expression pour protester et affirmer ses convictions. Mais tout processus de libération — ou vécu comme tel — implique par son dynamisme propre une opération choc que l'autre doit aussi accepter de respecter. C'est dans cette pondération que l'on retrouvera le cheminement ou l'apprentissage du pluralisme qui au delà des formes est un esprit d'ouverture à l'autre.

En terminant, la Commission rappelle à cause de leur pertinence ces paroles que monsieur le juge Rand, alors membre de la Cour Suprême du Canada, écrivait en 1951 dans l'arrêt *Boucher v. Le Roi:*

« La liberté de pensée et d'expression comme le désaccord sur les idées et les croyances sur tous les sujets concevables, sont de l'essence même de notre existence. Le choc de la discussion sur des sujets politiques, sociaux et religieux en est venu à constituer le tissu de notre quotidienneté à un point tel que l'on ne peut invoquer la mauvaise volonté comme fondement de l'illégalité de la controverse (...) De violentes controverses s'élèvent constamment à partir de différences dans les conceptions abstraites. L'hérésie est encore, en certains domaines, péché mortel. Il peut exister un puritanisme fanatique aussi bien dans le domaine des idées que dans celui de la morale. Mais le contrat qui lie notre société libre reçoit et absorbe ces différences; elles sont mises en oeuvre dans le cadre d'une liberté et d'un ordre assis sur des bases d'uniformité plus larges et plus profondes qui constituent le fondement de la stabilité sociale. Il en va de même dans le mécontentement, l'affection ou l'hostilité en tant qu'éléments subjectifs de toute controverse, ces sentiments et les idées qui les soulèvent sont partie intégrante de notre vie et, au bout du compte, ils nous servent de stimulus dans la clarification de nos idées et, nous le croyons, dans la recherche du fondement et de la vérité des choses ».

Bref, il ne faut pas s'étonner qu'en cette croisée des chemins, l'on assiste à un affrontement des valeurs. Le problème qui se pose ici est celui de l'acceptation mutuelle dans le cadre du cheminement indiqué plus haut. Le phénomène social auquel nous assistons dépasse d'emblée telle pièce de théâtre spécifique: espérons qu'il en va de même de l'apprentissage.

L'avenir et le rôle du Conseil supérieur de l'éducation

par Jean-M. Beauchemin

Président du Conseil supérieur de l'éducation, l'auteur répond dans cette lettre à l'éditorial que Lise Bissonnette signait le 11 décembre.

C'est avec un peu d'étonnement, mais avec un intérêt croissant que j'ai lu votre premier Montréal du 11 décembre, tiré Le Conseil supérieur en question.

Il est vrai que le Conseil est actuellement remis en cause et il m'apparaît important que le public s'interroge lui-même sur l'avenir de cet organisme jugé nécessaire lors de la création du ministère. Le Conseil présentera un avis sur le sujet en janvier ou février prochain; et les principaux axes de sa réflexion ont déjà été rendus publics en réaction à la déclaration du Ministre visant à la réduction du Conseil supérieur à un Conseil de l'enseignement primaire et secondaire. Pour l'essentiel, sa position rejoint d'assez près les vues que vous exprimez dans la seconde partie de votre éditorial, à savoir qu'une « approche sectorielle est assez séduisante à une époque où le milieu scolaire (...) opère maints ajustements qui réclament des interventions nuancées, sépcifiques, plus précises », mais qu'il « peut être dangereux d'atomiser les sources d'avis à l'heure où le système scolaire a lui-même tendance à se présenter comme un vaste collage de niveaux, de filières et d'intérêts ». C'est ce que j'ai lu avec intérêt et satisfaction.

Sans récuser la création de conseils sectoriels, le Conseil précise, comme vous le rapportez vous-même, que les citoyens doivent pouvoir compter, quelque part, sur un groupe qui persiste à jeter un regard d'ensemble sur l'éducation. J'ajouterai qu'il importe, à mon avis, de prévoir les liens et les relations qui devront exister entre les conseils sectoriels et le « groupe chargé des vues d'ensemble et des problèmes communs », question d'éviter la duplication des études, la multiplication des secrétariats et l'augmentation indue du personnel et des crédits affectés à la consultation.

Que vous affirmiez, par contre, que le Conseil a « perdu de la présence », et qu'il a « beaucoup plus de souffle pour analyser les problèmes de l'enseignement collégial, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes » que pour faire entendre sa voix sur les « orientations actuelles de l'enseignement élémentaire et secondaire » ne laisse pas de m'étonner.

Le nombre des avis, des communiqués et des publications du Conseil durant les dernières années témoigne, en effet, d'une présence grandissante et la couverture que les médias accordent aux audiences, aux visites d'établissements et aux réunions plénières que le Conseil organise d'une façon beaucoup plus systématique depuis quatre ans ne saurait être portée au compte d'une désaffection publique à son égard, non plus sans doute que l'intérêt que lui portent les multiples associations et organismes qu'il convoque. Je conviendrai par contre volontiers qu'il reste au Conseil encore beaucoup à faire pour mieux renseigner le public sur ses travaux, rapports et avis, comme il lui reste aussi beaucoup à faire pour établir un dialogue suivi avec la population. Doté depuis peu d'une direction des communications et d'une direction des recherches et enquêtes, le Conseil espère qu'il pourra bientôt y parvenir.

Quant à l'impression « d'un manque de souffle » pour l'enseignement primaire et secondaire que vous donne la lecture des chapitres 2 et 3 du rapport du Conseil, il faut, je pense, l'attribuer au fait que la pensée du Conseil sur les orientations actuelles de l'enseignement primaire et secondaire n'occupe pas la place qui lui revient dans ce rapport. Ayant fait l'objet d'un rapport-avis distinct, le texte qui en fait état a été consigné dans les cinquante pages de l'annexe A au lieu d'être intégré aux chapitres 2 et 3. L'accueil que le Ministre et le Ministère ont réservé à cet avis indique au surplus jusqu'à quel point le Conseil ne manque pas toujours de souffle.

DOURTHE

Une grande famille de bordeaux.

Représenté par Gabriel Boussion Inc.

C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

Dourthe Blanc de Blancs
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches.
No 414D $3.20

Château Maucaillou
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.
No 394B $7.85

Château La Terrasse
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No 394A $4.50

Le Château La Terrasse est aussi disponible en magnum
No 967F $8.40

Saint-Julien
Nouvellement arrivé! Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien.
No 388-I $6.80

Dourthe Réserve
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité.
No 394C $3.20
No 395C $1.90 (½ btle.)

LA MÉTÉO

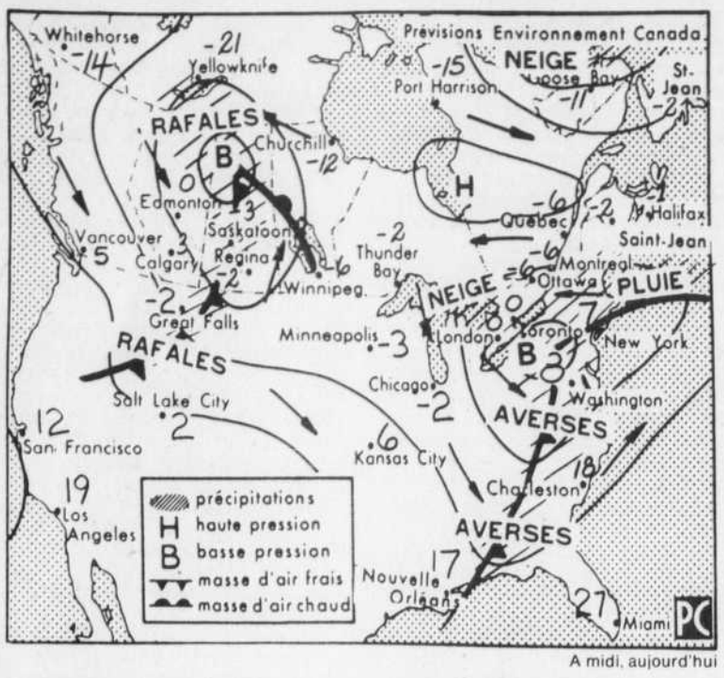

A midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: neige intermittente. Vents modérés. Maximum −7. Aperçu pour vendredi: dégagement.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides: neige. Vents modérés occasionnant de la poudrerie par endroits. Accumulation de 10 cm. Maximum −7. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Outaouais: nuageux avec neige et vents modérés. Accumulation de 10 cm. Maximum −5. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Montréal: neige possiblement mêlée de pluie ou de bruine verglaçantes par moments. Accumulation de 10 à 15 cm. Vents modérés occasionnant de la poudrerie. Maximum −4. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: neige possiblement mêlée de pluie ou de bruine verglaçantes par moments. Maximum −2. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: nuageux avec neige. Accumulation de 10 à 15 cm. Vents modérés. Maximum −8. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay: nuageux avec neige. Accumulation de 5 à 10 cm. Maximum −10. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec de la neige. Accumulation de 10 cm. Maximum −8. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Rivière-du-Loup, La-Malbaie, Rimouski-Matapédia: ennuagement suivi de neige. Maximum −8. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé avec un ennuagement en fin de journée. Maximum −10. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

■

Ste-Anne-des-Monts Parc de la Gaspésie, Gaspé: ennuagement. Maximum −8. Aperçu vendredi: neige.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé. Maximum −10. Aperçu pour vendredi: averses de neige.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Raymond Garneau

M. Garneau n'est pas sans tirer une épine du pied du nouveau leader libéral qui aura maintenant tout le loisir de prendre la place qu'il estime être la sienne à l'intérieur du parti.

M. Ryan a non seulement battu Raymond Garneau au congrès d'avril dernier. Il a aussi combattu son influence, comté par comté, dans tous les coins du Québec où le député de Jean-Talon pouvait avoir quelque appui.

Au surplus, il ne s'est jamais gêné pour laisser entendre qu'il ne refuserait pas sa démission si jamais M. Garneau désirait vider la place. Hier, le nouveau chef libéral n'était ni dans les galeries de l'Assemblée pour saluer le départ de son collègue pas plus qu'il n'a daigné se présenter à la petite réception donnée en son honneur par le chef parlementaire des libéraux, M. Gérard-D. Lévesque.

Ce départ de M. Garneau, tout souhaité qu'il eût été par M. Ryan, ne règle cependant pas tous les problèmes qui continuent de confronter le caucus libéral.

Il est enfin important de signaler que la démission de M. Garneau survient un an, presque jour pour jour, après que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, l'eut publiquement lavé de tous les soupçons relatifs à sa participation dans quelque système de trafic d'influence à la Société des alcools.

Depuis cette déclaration de M. Bédard, qui remonte au 22 décembre dernier, plus personne n'a jamais relié le nom de M. Garneau à cette affaire si bien que ce dernier quitte maintenant la politique la tête haute.

Chef de cabinet du premier ministre Jean Lesage à compter de 1964, M. Garneau a été élu député de Jean-Talon pour la première fois en 1970 et a successivement occupé les postes de ministre de la Fonction publique des Finances et de l'Education. Il a également occupé la présidence du conseil du Trésor.

Pour sa part, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a commenté en début de soirée hier la décision de M. Raymond Garneau de retourner à la vie privée.

Voici le texte de la déclaration de M. Ryan:

« M. Raymond Garneau avait eu la délicatesse de me prévenir il y a déjà quelque temps de la décision qu'il a rendue publique aujourd'hui. Il m'avait alors fait valoir les motifs personnels qui ont inspiré cette décision et la rendaient irrévocable.

« Devant ces motifs, nous devons nous incliner. Car autant on a raison d'être exigeant à l'endroit des actes publics posés par les hommes politiques, autant on doit admettre, qu'après avoir servi pendant de nombreuses années comme l'a fait M. Garneau, un homme public juge devoir retourner à la vie privée.

« M. Garneau a servi pendant de longues années ses concitoyens dans des fonctions importantes et difficiles. Il l'a fait avec efficacité, sincérité et courage. J'eus l'honneur de l'avoir comme colistier durant la campagne de « leadership » du Parti libéral du Québec, au début de la présente année. Dans ce rôle, il rendit, je tiens à la signaler, un service éminent à son parti et à la cause de la démocratie au Québec en permettant que s'enracine encore plus profondément dans nos moeurs politiques la tradition du choix public et ouvert des chefs de parti.

« J'ai toujours cru que si le temps nous avait été donné, M. Garneau et moi-même aurions été très heureux de travailler ensemble. Les circonstances ont malheureusement voulu que M. Garneau quitte la vie publique avant que je n'aie eu le temps de compléter les tâches urgentes qui m'ont retenu à l'extérieur de l'Assemblée nationale jusqu'à maintenant. Je regrette d'autant plus le départ de M. Garneau que la qualité de ses interventions à l'Assemblée nationale en faisait l'un des membres les plus forts de l'équipe parlementaire libérale.

« Je remercie M. Garneau de sa contribution très importante à la vie publique du Québec et à l'action du parti libéral du Québec depuis quinze ans. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle orientation et me réjouis que tout en cessant d'être député il demeure membre de notre parti.

Il incombe maintenant au gouvernement de convoquer une élection complémentaire dans les plus brefs délais afin de permettre aux électeurs de Jean-Talon d'être justement représentés à l'Assemblée nationale. De son côté, le Parti libéral du Québec prendra dès le début de l'année les dispositions nécessaires pour que soit tenue une convention régulière en vue du choix du candidat de notre parti dans le comté de Jean-Talon ».

◆ L'avenir

Montréal ».

Les consultatnts estiment en effet que les pressions dirigées d'une part vers les cadres et dirigeants des sièges sociaux, d'autres part vers le gouvernement québécois, doivent être complétées par une pression émanant de l'opinion publique.

« Actuellement, les dirigeants des sièges sociaux perçoivent un milieu au pire hostile et au mieux qui ne les désire pas. Un revirement d'attitude de la part de l'opinion publique aurait un poids considérable chez la plupart d'entre eux », souligne l'étude.

L'opinion publique a aussi, bien sûr, un poids certain sur les décisions des gouvernements. « Si l'opinion publique est convaincue que le maintien d'une industrie des sièges sociaux à Montréal est une condition fondamentale pour garder à Montréal son rôle de ville internationale et son poids économique, le gouvernement devra agir de telle sorte que cette industrie ne disparaisse pas », poursuit l'étude.

Si dans le court terme, les consultants et le CPQ recommandent la création d'un groupe de travail ad hoc qui se chargerait des représentations auprès du milieu des affaires, du gouvernement et du public, c'est Montréal ou la communauté urbaine de Montréal qui doit à moyen terme se charger de la promotion de Montréal. Cependant l'étude estime que « la responsabilité d'un plan à moyen terme devrait être placée entre les mains des leaders du milieu économique de Montréal regroupés dans une association à vocation spécifique et oeuvrant en étroite collaboration avec le bureau du maire pour le développement économique », comme c'est le cas dans les villes américaines dynamiques. L'étude avait souligné que ni Montréal ni la communauté urbaine n'avaient réellement de plans pour conserver les sièges sociaux existants et pour attirer de nouveaux sièges sociaux alors que bien des villes rivales ont une stratégie précise.

Le CPQ va donc tenter de favoriser la création d'un organisme, chargé de la promotion de Montréal auprès des sièges sociaux et de l'élaboration d'un plan de marketing pour « vendre » la ville.

Pour le CPQ, il y a urgence parce que si rien n'est fait d'ici trois ans, Montréal va perdre sa vocation internationale, qu'elle partage avec New York, San Francisco, Vancouver et Toronto, et redevenir un « centre régional ».

Dans l'immédiat, le CPQ va retourner voir le gouvernement québécois et notamment les ministres des Finances et du Développement économique pour leur rappeler leurs craintes et leur demander les intentions gouvernementales au sujet des sièges sociaux.

A gouvernement, le CPQ va demander « certaines déclarations favorables aux sièges sociaux, une modification de la législation fiscale (touchant les hauts salaires) et un assouplissement de la réglementation de la loi 101 sur l'éducation, c'est-à-dire la possibilité pour les enfants de cadres mutés à Montréal de faire leurs études dans la langue de leur choix.

On sait par ailleurs que des associations patronales réclament une rencontre genre « mini-sommet » sur l'industrie qu'est l'industrie des sièges sociaux. Le groupe de travail ad hoc suggéré par le CPQ peut donner une idée des participants éventuels à une telle rencontre. On retrouve des représentants des grandes compagnies montréalaises, des associations patronales, de la Chambre de commerce, des industries de support aux sièges sociaux, des professions indépendantes genre taxis, des médias d'information, de l'enseignement, des employés des sièges sociaux, des associations concernés par le futur de Montréal (AMBAQ) ainsi que des gouvernements fédéral et provincial et de la communauté urbaine de Montréal (et sans doute de la ville de Montréal).

Enfin, le CPQ va aussi contacter personnellement des dirigeants d'entreprises localisées à Montréal pour les convaincre d'y maintenir leur siège social . Car pour le CPQ, il ne faut pas chercher à chiffrer les départs mais plutôt à maintenir à Montréal les 30% de sièges sociaux qui, selon l'étude Drouin-Paquin, seraient susceptibles de déménager d'ici deux ou trois ans.

◆ Léonard

de comté municipaux sont une institution intermunicipale qui date de 1847 qui, avec le temps, fut vidée de tout pouvoir Surtout à partir du moment que les municipalités urbaines, régies selon la Loi des cités et villes, ne furent plus obligées de faire partie des conseils de comtés, il devenait impossible à proprement parler de gérer correctement le territoire du comté. Des années d'opposition entre municipalités rurales et urbaines, le sentiment des premières que les secondes allaient les écraser si on les réunissait autour d'une même table, tout cela rendait bien aléatoires les tentatives de réforme en ce domaine.

Malgré tout le gouvernement Lévesque semble être en train de réussir là où d'autres ont échoué auparavant. Il avait cependant mis de son côté quelques atouts. Le premier consistait en une revalorisation du pouvoir municipal par le biais notamment de la décentralisation. Le gouvernement se disait en effet prêt à décentraliser à long terme une partie de ses pouvoirs vers les institutions locales. Pour cela il fallait mettre sur pied des structures d'accueil de ces nouveaux pouvoirs. Le gouvernement proposa de créer ces structures à l'occasion de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui confierait à une institution régionale le mandat de fabriquer des schémas d'aménagement!

Le deuxième atout du gouvernement aura été de demander aux municipalités de collaborer avec lui à la rédaction de ce projet de loi, du moins dans ses parties ayant trait aux structures régionales qui seraient créées. C'était en quelque sorte consulter avant de présenter le projet de loi.

Pour ce faire on a réuni autour d'une même table les représentants de l'Union des conseils de comté et de l'Union des municipalités, à qui on a présenté diverses hypothèses. On n'a pas réussi à amener les deux associations à s'entendre sur tous les détails, mais un consensus assez général a pu se dégager pour qu'on présente le projet de loi à l'Assemblée nationale afin de mener au cours des prochains mois une consultation auprès de chacune des municipalités.

Les documents rendus publics hier par M. Léonard résument les diverses hypothèses de travail qui furent présentées aux Conseils de comté et aux municipalités.

La première hypothèse faite par le gouvernement consistait à « créer dans du vieux », soit à partir des actuels conseils de comté en les restructurant. Pour ne pas brusquer personne diverses formules furent mises de l'avant.

Une première formule consistait à obliger les municipalités urbaines à faire partie des conseils de comtés à partager leurs compétences actuelles assorties de pouvoirs nouveaux en matière d'aménagement ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait être délégué aux conseils de comté dans le cadre de la décentralisation. Malgré quelques problèmes comme l'harmonisation des lois différentes qui régissent municipalités rurales et urbaines, c'est la formule qui privilégiait Québec.

Une seconde formule consistait à ne faire participer les municipalités urbaines aux conseils de comté que pour un certain nombre de responsabilités nouvelles comme l'aménagement. Ainsi chacun continuerait à assumer les responsabilités que les lois actuelles leur confèrent. On a aussi envisagé une troisième formule selon laquelle, on créerait plutôt un nouvel organisme intermunicipal laissant la situation actuelle intacte. Il semble que cette troisième formule ne sera pas retenue.

Une fois la structure déterminée, il s'agissait de définir un mode de représentation au sein du conseil de comté. C'était là un problème important puisque le projet de loi touchera env iron 3,8 millions de personnes dont plus des trois cinquièmes vivent dans des municipalités urbaines!

Deux formules furent retenues. Une première propose que les municipalités soient représentées par leur maire qui selon l'importance numérique de la municipalité possédera un nombre déterminé de voix. Une seconde formule propose que chaque municipalité délègue un nombre de représentants proportionnel à la population de la municipalité. Les discussions ont permis de dégager que chaque conseil de comté pourrait choisir la formule qui lui convient le mieux et même d'y intégrer certaines variantes. Dans la discussion on a pu se rendre compte qu'ainsi il n'y aurait que peu de cas où les municipalités urbaines domineraient les municipalités rurales. Ces exceptions seraient le cas des régions dominées par des villes de grande taille comme Sherbrooke et Trois-Rivières. Dans de tels cas on limiterait à 50% le nombre de voix accordées à la municipalité dominante.

Outre la définition d'un cadre juridique aux conseils de comté, il fallait aussi définir un cadre géographique. C'était là l'un des aspects les plus délicats de l'affaire puisque l'Union des conseils de comté avait déjà indiqué que quant à elle il n'était pas question de modifier le cadre géographique actuel des 71 conseils de comté. Un redécoupage est d'autant plus nécessaire que ce cadre géographique date de plusieurs années, et que le gouvernement tient à ce que les régions ainsi créées soient « le reflet conjugué de la conscience communautaire et de la conscience territoriale » d'un groupe de citoyens. Il veut éviter le caractère artificiel de certains découpages territoriaux.

Pour faciliter la discussion, trois propositions furent soumises. Une première définissant 73 comtés municipaux, soit les 71 actuels, plus deux autres disparus qui seraient recréés. Une seconde définit 86 comtés, et une troisième 96 comtés. Les municipalités urbaines préféreraient ce dernier découpage tandis que les municipalités rurales préféreraient le statu quo.

Sur ce point la consultation devrait se poursuivre au cours des prochains mois avec l'ensemble des municipalités, dans la recherche d'un compromis.

◆ La détention

En outre, les travaux du Parlement ont été perturbés par les partisans de Mme Gandhi, membres du Congrès-Indira. La Chambre des Etats Rajya Sabha, où des amis de Mme Gandhi s'étaient emparés des micros pour crier « la dictature ne sera pas tolérée », a purement et simplement suspendu la séance. Celle de la Chambre du Peuple a également été interrompue quelques instants.

Mme Gandhi, elle, a passé la journée à la prison de Tihar. Selon l'agence PTI, elle a consacré cette journée à la lecture. Sa belle-fille, Sonia, lui a apporté son repas.

L'ancien premier ministre, qui a également été exclue du Parlement, restera en prison jusqu'à la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire, au minimum jusqu'à demain. Sa détention pourrait se prolonger pendant des semaines, jusqu'à ce que le mandat de la Chambre soit proroge par le président N.S. Reddy.

◆ Lang

Cependant, un porte-parole du ministère des Transports, M. Walter McLeish est d'avis que ce chiffre n'est pas tellement élevé.

« Cela représente peut-être 10 infractions par jour... et elles n'ont pas été confirmées... il y a des cas où le français est permis », a-t-il dit.

Les Gens de l'air du Québec ne voient pas la chose du même oeil.

« Le français écrit ses lettres de noblesse par la pratique », a dit M. Marcel Deschamps, de l'Association des Gens de l'air du Québec, lors d'un entretien téléphonique.

Selon lui, M. Otto Lang qui a émis cette ordonnance est maintenant dans une position difficile, puisque le français est utilisé fréquemment, et que le réglement est difficile à appliquer.

Lorsque la commission d'enquête sur les communications aériennes fera ses recommandations elle risque de se retrouver devant « un fait accompli », a-t-il dit.

La commission d'enquête ignore quand elle sera en mesure de soumettre son rapport. On sait que l'entente « CATCA-CALPA-Lang » prévoit que les trois juges devront remettre leur rapport au Parlement, qui l'acceptera ou le rejetera à la suite de la tenue d'un vote libre, 90 jours après avoir reçu les résultats de l'étude de simulation des communications bilingues.

Cette étude est terminée. M. B. Walsh, du ministère des Transports, a expliqué qu'elle devrait être transmise à la commission d'enquête vers la mi-janvier, puisqu'il reste à la traduire.

De plus, le ministre des Transports a donné jusqu'au 28 décembre 78 aux groupes concernés, notamment la CATCA (Canadian Air Traffic Controllers' Association) pour soumettre ses commentaires sur l'étude.

Donc, lorsque la commission aura reçu cette fameuse étude, elle devra décider si elle doit procéder immédiatement à la préparation de ses recommandations ou encore si elle doit tenir des audiences publiques sur la question.

◆ Montréal

grandes entreprises montréalaises, les consultants engagés par le CPQ sont allés interviewer un dirigeant de ces compagnies, le plus souvent le président. Avec un échantillon aussi réduit, sans livrer de questionnaire d'enquête et en reconnaissant qu'« il est difficile de quantifier les départs même en téléphonant aux entreprises qui ont annoncé leur départ » telles la Sun Life, la firme Drouin Paquin représentée par un associé, M. David, a pourtant énoncé hier certaines previsions peu rassurantes.

« Si la tendance actuelle se poursuit... c'est donc au départ, au cours des deux prochaines années, d'environ 45% des sièges sociaux actuellement localisés à Montréal et à la réduction du nombre des emplois de cadres dans les sièges sociaux restants qu'il faut s'attendre ». Cela représenterait donc au moins 7,000 emplois ce qui signifie 28,000 emplois indirects (emplois de soutien, emplois dérivés dans des compagnies indépendantes),

Or « cette hémorragie ne pourra pas, à court terme, être contrée par une infusion de nouveaux sièges sociaux et d'un nombre comparable d'emplois puisque le marché potentiel est, encore une fois à court terme, quasi inexistant, prévoit toujours Drouin Paquin.

La recherche vraiment inédite menée pour le CPQ est peut-être cette enquête sur les sièges sociaux européens et américains susceptibles d'être intéressés par une implantation montréalaise. Or, si les Etats-Unis sont informés abondamment d'une « hémorragie » des sièges sociaux québécois... les Européens, moins craintifs politiquement, ont moins de raisons objectives qu'autrefois de s'installer à Montréal pour conquérir le marché anglophone nord-américain. Après onze entrevues dans quatre pays d'Europe, les consultants soulignent par exemple que les compagnies européennes n'hésitent plus aujourd'hui à pénétrer directement le marché américain et que le rôle de Montréal comme porte d'entrée de l'Amérique du Nord va en diminuant.

Il faut donc à tout prix conserver au Québec les sièges sociaux existants, conclut le CPQ à la lumière de l'étude. Car pour le conseil, qui a fait depuis longtemps son cheval de bataille de l'exode présumé des sièges sociaux il s'agit vraiment d'une industrie importante, le cinquième employeur privé québécois, puisqu'elle emploie actuellement 45,000 personnes environ, soit plus que le textile et la métallurgie et presque autant que les pâtes et papiers. La firme Drouin Paquin estime que 180,000 emplois sont directement ou indirectement créés par l'industrie des sièges sociaux, ce qui représente 15% de l'emploi total du Montréal métropolitain et plus de $1 milliard dépensés pour une grande part dans les commerces et services montréalais.

Si l'étude Drouin Paquin ne semble rien apporter de bien nouveau, ni surtout de scientifiquement démontré, pour alimenter l'argumentaire du Conseil du patronat, elle confirme cependant à ce dernier que ses membres (notamment les 56 grandes entreprises interrogées) sont pessimistes quant au développement de Montréal et réclament du gouvernement québécois plus de souplesse dans ses lois fiscales.

L'étude souligne en effet que les trois facteurs les plus cruciaux pour l'implantation d'un siège social sont jugés défavorables à Montréal par l'échantillon interrogé. 90% jugent mauvaise la capacité d'attirer à Montréal et d'y retenir du personnel d'autres régions, tandis que 60% jugent défavorables le potentiel économique de la région et l'environnement de l'entreprise privée.

On aurait cependant aimé trouve dans cette étude des explications sur le processus interne qui amène une entreprise à déplacer hors-Québec la majeure partie de ses activités, qu'elle déclare ou non déménager son siège social juridique. On a l'impression d'entendre par cette étude les émotions des présidents de grandes compagnies (qui ont d'autres tribunes) alors que l'on ne comprend pas comment les cadres et surtout peut-être leurs femmes, peuvent pousser l'entreprise à déménager.

En tout cas, les entreprises paient en moyenne $440,000 et jusqu'à $1 million à leurs cadres supérieurs pour compenser l'argent prélevé par le fisc québécois! Elles prennent cet argent sur les profits et diminuent ainsi les investissements au Québec.

◆ L'air

Suite de la page 3

la priorité va vers la dépollution de la rivière Des Prairies par la construction de l'intercepteur nord. Il doute cependant que la dépollution du lac Saint-Louis par la construction d'un intercepteur au sud-ouest, soit entreprise bientôt.

Par ailleurs, le bilan du Service d'assainissement de l'air indique que les taux de matières en suspension et de gaz toxiques ont diminué partout dans l'île de Montréal. En une dizaine d'années, les progrès ont été considérables et devraient se poursuivre grâce à l'adoption du nouveau règlement plus sévère de l'assainissement de l'air.

Les taux se maintiennent en moyenne en dessous des normes acceptables sauf pour le bioxyde de soufre dans le centre-ville et dans le secteur des raffineries et pour les poussières dans le secteur Saint-Michel où se trouvent les carrières.

Le Service de l'assainissement de l'air, dont le budget est d'un peu plus de $1.5 million, a aussi la responsabilité de l'inspection des aliments dont le budget a été établi à $3.1 millions. Le directeur du service, M. Jean Marier, s'est porté à la défense de ce service qui, aux yeux du maire de Dollard-des-Ormeaux, M. Jean Cournoyer, pourrait peut-être passer au gouvernement provincial.

« Je crois que pour se protéger, la CUM doit continuer. On n'est jamais mieux servi que par soi-même », a dit M. Marier en citant quelques exemples. Compte tenu de la population de l'île, tout incident en matière de qualité des aliments peut prendre des proportions catastrophiques. La CUM n'admet que les viandes inspectées par les gouvernements fédéral et provincial bien que des centaines de petits abattoirs subsistent. Il y a déjà plus de 25 ans que le lait est obligatoirement pasteurisé à Montréal alors que le gouvernement québécois n'a imposé la pasteurisation que depuis cinq ans.

◆ La CUM

Suite de la page 3

dessus des normes jugées acceptables par le gouvernement fédéral.

Le Conseil de la CUM a tout de même adopté le règlement sur l'assainissement de l'air en n'y apportant aucune modification, seuls MM. Corbeil et Rivet inscrivant leur dissidence sur l'adoption de l'article que l'Association industrielle Laval souhaitait voir amendé.

Depuis près de deux ans, ce règlement avait fait l'objet de longues tractations à divers niveaux. Il énumère environ 300 produits toxiques différents dont la ci culation au-delà de certaines normes devient prohibée. Les contrevenants au règlement sont passibles d'amendes d'un minimum de $50 et d'un maximum pouvant atteindre $20,000 et de peines d'emprisonnement.

Le conseil de la CUM a poursuivi, après l'adoption du règlement sur l'assainissement de l'air, l'étude du budget, Dans des notes qu'elle a fait distribuer, la Conférence des maires de la banlieue souligne à nouveau l'impuissance du conseil à l'égard du budget de la Commission des transports de la CUM. « Les membres du Conseil de la CUM ont demandé à plusieurs reprises de réduire la croissance des dépenses de la CTCUM et se sont toujours butés à une fin de non recevoir du président directeur général de la CTCUM ».

La Conférence des maires de la banlieue, s'appuyant sur une analyse comparative avec Toronto, estime que les dépenses de la CTCUM, si elles avaient suivi le même rythme de croissance que celles de la commission des transports de Toronto, auraient été de $183 millions en 1978 au lieu de $219 millions. Le budget de 1979, porte les dépenses de la CTCUM à $253 millions en hausse d'environ 15 pour cent.

M. René Chaloult

René Chaloult meurt à l'âge de 77 ans

QUEBEC (PC, Le Devoir) — Un homme politique qui avait fait sa marque au Québec, M. René Chaloult, est décédé hier à l'hôpital Général de Québec.

Né à Québec le 16 janvier 1901 et reconnu comme un ardent nationaliste, M. Chaloult avait siégé à l'Assemblée législative du Québec pendant 16 ans.

Elu pour la première fois en 1936 sous la bannière de l'Union nationale, dans le comté de Kamouraska, M. Chaloult avait toutefois quitté cette formation politique pour devenir indépendant peu de temps après, en accusant le premier ministre, M. Maurice Duplessis, d'avoir trahi sa promesse de nationaliser l'électricité.

Il avait été réélu à l'Assemblée législative en 1939 comme représentant de Lotbinière puis en 1944 et en 1948 comme député de la circonscription de Québec-Comté.

M. Chaloult s'était distingué en 1948 dans la bataille qui devait conduire à l'adoption du fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec. Défait aux élections générales de 1952, il avait néanmoins continué de s'intéresser de très près aux problèmes nationaux et politiques. En 1962, il avait participé activement à la campagne en faveur de la nationalisation de l'électricité.

M. Chaloult avait également rédigé un ouvrage intitulé « Mémoires politiques », publié en 1969, dans lequel il dessinait les portraits de Maurice Duplessis, Philippe Hamel, Adélard Godbout, André Laurendeau, George Marler, Jean Lesage, Daniel Johnson et René Lévesque.

Les funérailles auront lieu vendredi à 15 heures à l'église Saint-Dominique, à Québec. L'inhumation se fera au cimetière de Kamouraska au printemps.

A l'Assemblée nationale hier, toutes les formations politiques ont rendu hommage à ce « grand nationaliste » qui a « fait avancer énormément notre peuple comme Québécois », comme l'a souligné le leader parlementaire de l'Assemblée nationale, M. Maurice Bellemare.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a souligné que c'était grâce à la ténacité et à l'obstination de M. Chaloult que le Québec avait son drapeau fleurdelisé.

Le député de Lévis et ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a fait état des liens d'amitié qui le liaient à M. Chaloult.

« Quand je lui demandais pourquoi il avait changé si souvent de comté, il me répondait qu'un député qui ne pratiquait pas le patronage ne pouvait faire autrement », a-t-il rappelé hier.

M. Bellemare, pour sa part, a souligné que le Québec venait de perdre « un homme d'une grande érudition, un nationaliste de l'école d'Henri Bourassa, qui était pour lui un maître ».

21 décembre

par la PC et l'AP

Il y a 80 ans aujourd'hui, le 21 décembre 1898, les physiciens français Pierre Curie et son épouse Marie Sklodowska, d'origine polonaise, découvraient l'élément de numéro atomique 88, de poids 226,05 et radioactif, le radium. Pour cela, ils avaient effectué d'innombrables opérations de raffinage et d'extraction à partir de la pechblende, un minerai contenant aussi de l'uranium.

1975 — Un commando terroriste, que l'on dit dirigé par Carlos, attaque la conférence de l'OPEP à Vienne. 11 ministre et délégués sont pris en otages, deux gardes sont tués;

1971 — Kurt Waldheim, diplomate autrichien, est élu secrétaire général des Nations unies;

1967 — Louis Washkansky, premier homme à avoir subi une greffe cardiaque, meurt au Cap 18 jours après l'opération;

1958 — Charles de Gaulle est élu premier président de la Vème République;

1953 — Le premier ministre d'Iran Mohamed Mossadegh est condamné à trois ans de prison pour rébellion contre le chah;

1945 — Le général George Patton meurt en Angleterre des suites d'un accident de voiture;

1940 — Mort de l'écrivain américain Francis Scott Fitzgerald;

1851 — Les Français plébiscitent la constitution rédigée par Louis-Napoléon Bonaparte, le futur Napoléon III.

1620 — Les premiers puritains d'Angleterre débarquent du Mayflower là où se trouve aujourd'hui Plymouth, au Massachusetts.

Ils sont nés un 21 décembre: Benjamin Disraeli, homme d'Etat britannique (18051881); Jean-Henri Fabre, entomologiste français (1823-1915); Joseph Staline, dictateur soviétique d'origine georgienne (1879-1953); Jane Fonda, actrice américaine (1937).

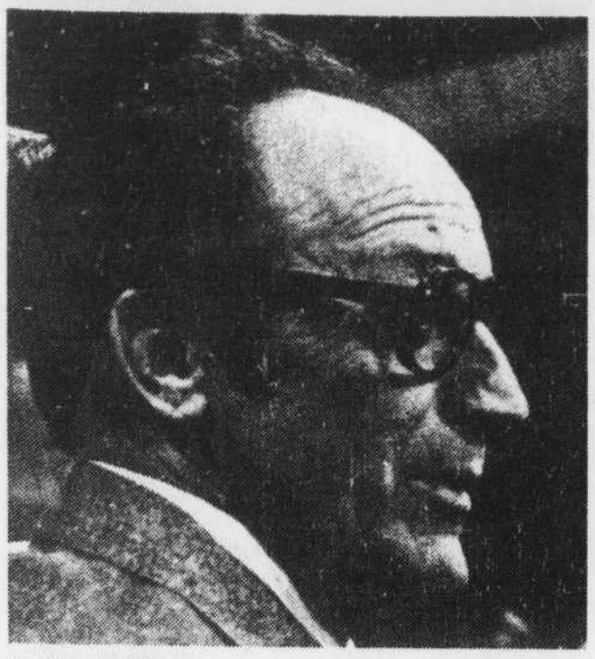

M. Charles Marion (Téléphoto CP)

La défense termine sa plaidoirie

C'est Valence qui a été «le plus franc»

par Bernard Morrier

Le témoignage de Claude Valence, accusé dans l'affaire Marion, en plus d'être le plus franc, est sans doute celui qui est le plus plausible.

C'est ce qu'a soutenu hier son procureur, Me Jean-Pierre Rancourt, en mettant fin à sa plaidoirie entreprise la veille et qui était principalement axée sur le fait que le gérant de crédit avait été le complice de son enlèvement et de sa séquestration.

Me Rancourt a profité de son réquisitoire pour faire entendre, à trois reprises, au bénéfice des jurés, la dernière phrase dite en cour par Michel de Varennes, quand celui-ci avait fait part de son intention de ne pas témoigner au procès de Valence.

C'est ainsi que celui-ci aurait déclaré: « Si vous voulez en savoir plus, demandez-le au président Charles ». Mais, il semble que dans la transcription écrite par la sténographe, ou faisait mention des mots « président en charge ». Cette différence dans les termes est importante pour le jeune procureur au point qu'il a insisté très fortement auprès du jury pour qu'il en prenne note.

Par ailleurs, si Me Rancourt avait posé la veille une foule de questions aux jurés quant à la participation de Charles Marion à son enlèvement, il a repris hier le même interrogatoire, en le dirigeant cette fois au procureur de la Couronne, Me Pierre Sauvé, tout en lui demandant de répondre lui-même, s'il le peut,dans sa plaidoirie qu'il doit entreprendre ce matin même.

Revenant au fait que Valence avait offert le témoignage le plus clair et le plus franc, Me Rancourt a souligné combien son client avait été direct quant à sa participation à la première tentative de la livraison de la rançon, comment il avait dit clairement comment les choses s'étaient passées et comment il a reconnu être l'auteur du scénario de la fuite après le dépôt de $500,000 qui était originalement exigé.

Selon le procureur, c'est aussi librement que Valence est venu dire qu'il n'était pas sur place, le 27 octobre 1977, lors de la livraison réelle de la rançon de $50,000. D'ailleurs, a ajouté le procureur, plusieurs témoins ont corroboré ce fait avec tellement de certitude que la Couronne n'a même pas jugé bon de les contre-interroger.

Me Rancourt a d'autre part rappelé aux jurés dans quelles circonstances les déclarations de Valence à la police lui avaient été arrachées, invitant ainsi le jury à se demander quelle était la version la plus plausible, celle de Valence à la barre ou celle que la police lui avait « tirée ».

Il a conclu sa plaidoirie en revenant sur le fait que d'autres personnes ont possiblement participé à ce crime mais que la police n'a jamais pu les retrouver. Selon le procureur, c'est peut-être parmi ces dernières qu'on pourrait probablement trouver la véritable « âme dirigeante » de ce coup dans lequel son client aurait été impliqué par accident.

Après que Me Sauvé aura fait ses représentations d'usage, la Cour devrait ajourner ses travaux jusqu'à mardi prochain. Le juge Marc Beauregard, donnera alors ses directives aux jurés. Ceux-ci devraient ensuite entreprendre leurs délibérations qui conduiront au verdict, attendu avant la fin de la semaine prochaine.

La réforme fiscale passe par la CUM et Montréal, dit la C. de C.

par Alain Duhamel

La réforme de la fiscalité municipale ne deviendra complète que lorsque le gouvernement québécois la portera aussi sur le cas de la Communauté urbaine de Montréal et sur la ville de Montréal.

« L'urgence de ces problèmes commande une action immédiate si l'on veut éviter de compromettre le développement de la région métropolitaine de Montréal », souligne la Chambre de commerce de Montréal dans un mémoire qu'elle faisait parvenir récemment aux ministres des Finances et des Affaires municipales, MM. Jacques Parizeau et Guy Tardif.

La Chambre de commerce, guidée par le souci d'économie dans les dépenses publiques, favorise les mesures susceptibles de réaliser un équilibre entre les gouvernements à l'égard de leurs ressources fiscales. Plus autonomes, les municipalités contrôleraient mieux la demande en services publics.

Le mémoire de la Chambre de commerce suggère de généraliser le recours au référendum comme mesure de contrôle sur la demande en services locaux. « Cette procédure s'appliquerait dès lors qu'il s'agirait du financement d'un projet d'investissement ou d'un ensemble de projets intégrés d'un montant à déterminer, au préalable, en fonction de l'administration municipale en cause. »

Favorable au transfert intégral de la taxe foncière aux administrations municipales, la Chambre de commerce propose que les commissions scolaires financent leurs dépenses inadmissibles par une taxe à l'usager. « Les usagers, plus sensibles aux répercussions fiscales de leur appel de services, seraient aussi plus circonspects à le formuler. »

La Chambre de commerce favorise le maintien de la ristourne aux municipalité de la taxe de vente et du revenu de la taxe d'affaires. L'une et l'autre ont pour effet de lier dynamisme économique et développement municipal dans un cadre d'intervention locale.

Le mémoire est favorable aux paiements du gouvernement provincial tenant lieu de taxes sur les immeubles publics et parapublics. Il souligne toutefois que cette mesure, plus équitable, ne constitue pas un transfert de pouvoir aux administrations municipales puisque le revenu de cette imposition nouvelle serait déterminé par le propriétaire-contribuable lui-même.

La revalorisation du pouvoir municipal débouche, souligne-t-on dans le mémoire, sur l'élimination des lois favorisant l'adoption automatique des budgets. Les budgets de la ville de Montréal et de la Communauté urbaine particulièrement sont adoptés automatiquement et ne peuvent faire l'objet d'importantes modifications par les conseillers. « Il faudra trouver une solution qui respecte la démocratie locale sans susciter l'impasse: on peut penser à l'adoption du budget par tranches, jusqu'à l'arrivée à un accord sur l'ensemble des chapitres », suggère la Chambre de commerce de Montréal.

Le tribunal réduit des indemnités d'expropriation à Ville d'Anjou

(par Bernard Morrier) — Dans un jugement qu'il vient de rendre, le Tribunal de l'expropriation fixe à $328,533.80 le montant de l'expropriation des terrains ayant permis la construction du viaduc du boulevard des Galeries d'Anjou, qui enjambe le boulevard Métropolitain.

L'ordonnance originale de la Régie des services publics, rendue en mars 1968, avait plutôt fixé ce montant à $865,147, qui comprenait à la fois les terrains et certains bâtiments agricoles.

Par cette décision, MM. Maxwell Schuchman et Daniel Shafner, représentants de la East End Development Corporation, ex-propriétaire des biens expropriés, se voient donc dans l'obligation de rembourser à la Ville d'Anjou un montant de $536,614.20, plus des intérêts à compter de mars 1968.

Après avoir étudié tout le dossier, le juge Michael Cuddihy, de la Cour provinciale, et le notaire Clovis Gagnon, siégeant tous deux au Tribunal de l'expropriation, estiment que seuls les terrains expropriés devaient être payés d'un montant de $328,533.80, tandis que les bâtisses et dépendances se trouvant sur ceux-ci n'avaient aucune valeur pour le propriétaire, puisque celui-ci devait les démolir pour permettre la mise en valeur de son terrain.

Ces terrains comprenaient une superficie de 234,667 pieds carrés.

C'est en se prévalant d'une décision rendue le 23 janvier 1975, par le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, que Ville d'Anjou avait exercé son droit de demander au Tribunal de l'expropriation la révision de la décision rendue par la Régie des services publics, quant aux indemnités à payer pour des expropriations de terrains, acquis sous l'ancienne administration du maire Ernest Crépeault, c'est-à-dire entre le 23 février 1956 et le 7 août 1969.

Notons qu'il y a un mois, le Tribunal de l'expropriation avait ramené à $1 la prétention de East End Development Corporation, qui réclamait $225,018.28 de Ville d'Anjou pour 88,589 pieds carrés de terrain que l'entreprise a dû céder en février 1968, à la municipalité, afin de faire place à ce qu'on désigne aujourd'hui comme le boulevard des Galeries d'Anjou.

Ville d'Anjou ayant déjà versé quelque $180,000 dans cette transaction devrait donc récupérer cette somme sous peu.

Ces deux dernières décisions s'inscrivent dans le cadre de ce qu'on appelle « le scandale de Ville d'Anjou », et qui a connu de nombreux rebondissements judiciaires et juridiques, dont ceux de condamnations encore récentes de l'ex-maire Ernest Crépeault et de l'urbaniste Charles-Edouard Campeau, dont la firme Canclair avait travaillé pour la East End Development.

Les mêmes procédures juridiques découlant de cette affaire impliquant également les noms de Max Gordon, Bernard Lamarre et Max Schuchman.

Un policier de Saint-Hubert coupable de vol

Le lieutenant-détective Gilbert Milmore, de la police de Saint-Hubert, a été reconnu coupable hier de vol et de recel de marchandises totalisant $100,000, dans une affaire remontant à l'été de 1977.

C'est après avoir délibéré durant six jours qu'un jury des assises, présidé par le juge Claire Barrette-Joncas, a prononcé son verdict à l'endroit du policier et de ses deux complices, René Lalonde, de Saint-Henri, et Claude Girardot, de Ville LaSalle. Ce dernier a cependant été acquitté.

Tous trois étaient accusés du vol du contenu de deux camions-remorques, survenu en septembre 1977.

Pour Noël et Jour de l'An

un goût alléchant

Anjou QUÉBEC

où la QUALITÉ fait sa RENOMMÉE vous donne la clé du succès:

1953-1978 25 ANS À VOTRE SERVICE

Dindes fraîches — Oies fraîches du Québec — Faisans — Pintades — Cailles — Lapins — Poulets — Canard col vert — Canard de barbarie

BOEUF de l'Ouest
VEAU extra
AGNEAU frais de l'Ouest Canadien

Charcuterie Fine Exclusive

Boudin Blanc Truffé
Pâté en Croûte — Rillette d'Oie
Ballottine de volaille aux pistaches
Terrine de Faisan au cognac
Timbale de canard — Timbale de gibier
Jambon persille — Saucisson Lyonnais
Coquilles St-Jacques "De La Maison"
Véritables Escargots de Bourgogne — Quiche Lorraine
Friands Parisiens — Saucisses en croûte — Gnocchis

FARCE AUX MARRONS

Duo et Bloc de foie gras du Périgord
Caviar — Truffes brossées (1er choix)

Boîtes cadeaux de chocolat "Lanvin"
Variétés de fromages fins
Vins de la S.A.Q.

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montréal
807 est, rue LAURIER (près du métro Laurier)
Tél.: 272-4086 Tél.: 272-4065

PATRIARCHE
La tradition du bon vin depuis 1780

SAQ 440-G $3.85 seulement

Et aussi à la Maison des Vins:
• 854-H Charmes Chambertin 1970
• 854-I Clos de Vougeot 1970
• 855 Bonnes Mares 1967
DE TRÈS GRANDS VINS

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

AVIS:

Nos bureaux seront fermés à 6 hres, les vendredis 22 et 29 décembre.

Ils seront également fermés toute la journée les mardis 26 décembre et 2 janvier.

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

LEMÉAC, ÉDITEUR

UNE NOUVELLE CRÉATION DE
LOUISE POMMINVILLE

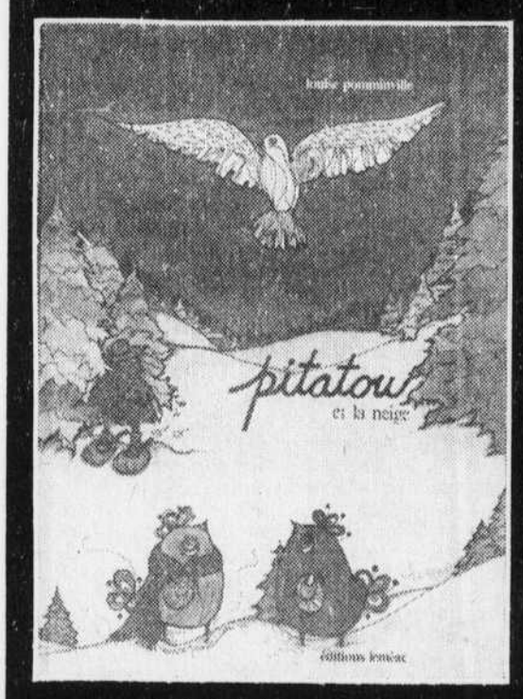

• Une nuit de rêve
• L'enchantement de la neige, la lueur d'une aurore boréale annoncent l'arrivée d'un bel oiseau mystérieux
• Quel est son nom, que vient-il faire?

CARTONNÉ — $7.95

PITATOU ET LA NEIGE

DANS LA CÉLÈBRE SÉRIE DES "PITATOU"
AVEC LES MERVEILLEUX OISEAUX DE LA FORÊT DE NULLE-PART
Histoire de Louise Pomminville et de Marie Rose Deprez

Nom:.....
Adresse:.....
.....
☐ mandat ☐ master charge
☐ chèque ☐ chargex no .....
Signature: .....
☐ Ci-joint: $7.95 Pitatou et la neige

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7
DIFFUSION: 273-2844
En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Hauterive et Montréal.

Un cadeau qui vient à point.

Pour ne pas perdre la tête

Le sergent Howard Dunn de la GRC (ci-dessus) a mis au point un dispositif qui pourrait bien sauver la tête de quelques motoneigistes cet hiver. Il s'agit d'une tige de métal boulonnée sur le devant de la motoneige, comme celle qui était fixée aux Jeep américaines durant la seconde guerre mondiale afin d'empêcher les passagers d'être décapités par les fils de fer placés en travers des routes par les Allemands. (Photolaser PC)

L'énergie solaire

Un Québécois conçoit un capteur original

par Gilles Provost

Pourquoi les capteurs solaires de demain ne produiraient-ils pas de l'électricité en même temps que de la chaleur? Et tant qu'à rêver, pourquoi ces « modules énergétiques » préfabriqués ne seraient-ils pas assez solides pour qu'on puisse les utiliser dans la construction des murs et des toits des édifices, en les emboîtant les uns dans les autres?

Rêve et utopie, tout cela? Pas du tout!

Dans trois ans à peine, la compagnie sherbrookoise Pulsonar prévoit mettre sur le marché québécois de tels matériaux de construction hybrides qui tiendront à la fois de la pile photoélectrique et du capteur solaire.

Ce produit relativement révolutionnaire a été conçu par M. Alexandre Kocsis, professeur d'électronique à l'Université de Sherbrooke depuis 20 ans. Il en est présentement à l'étape de la mise au point en collaboration avec l'université et avec le gouvernement du Québec dont la Direction générale de l'Energie vient de fournir $50,000.

Le capteur sera une pile photovoltaïque au sulfure de cadmium et au sulfate de zinc, une technique dont les principes sont bien connus. Ces deux couches actives seront coincées en sandwich entre deux électrodes qui permettront de recueillir environ 100W par mètre carré: il s'agira d'un fin grillage du côté ensoleillé et d'une plaque de cuivre au dos.

Cette pile flexible aura à peine un millimètre d'épaisseur et pourra être fabriquée en continu en usine. Elle sera collée sur des panneaux d'amiante-ciment dotés de rainures à l'intérieur desquelles on fera circuler un caloporteur, eau ou alcool. Ce liquide permettra de drainer aussi l'énergie calorifiquee accumulée dans la plaque de cuivre. Cette plaque sera chauffée non seulement par les radiations rouges et infrarouges du soleil mais aussi par le passage du courant électrique.

Selon M. Kocsis qui s'est spécialisé dans l'électronique des matériaux en couches épaisses, le Québec possède des atouts considérables dans ce domaine encore peu exploré: d'une part, nous avons les matières premières en abondance (cuivre, sulfure de cadmium, ciment d'amiante, etc) et, d'autre part, nous profitons paradoxalement de notre retard technologique dans le domaine des semi-conducteurs.

En effet, la plupart des autres pays qui travaillent sur les cellules photovoltaïques ont misé sur la technologie des « couches minces », utilisant des surfaces actives d'à peine 15 microns d'épaisseur. Un grand nombre d'industries qui s'étaient spécialisées dans la microélectronique possèdent maintenant de la machinerie ultra sophistiquée (mais quand même désuète) pour laquelle on cherche de nouvelles applications, dit-il.

« Pour rentabiliser leur Cadillac dont ils ne savent plus que faire, ils doivent l'utiliser comme camionnette », explique M. Kocsis dans son langage imagé. En pratique, cela les amène à explorer la technologie des piles à couches minces même si des couches plus épaisses et moins fragiles fonctionnent tout aussi bien lorsqu'on sort du domaine de l'extrême miniaturisation.

Le Québec, lui, n'a pas de « Cadillac » à rentabiliser et il peut beaucoup plus allègrement se lancer dans la fabrication de piles photovoltaïques à couches « épaisses », plus économiques et mieux adaptées à des surfaces actives importantes, selon M. Kocsis.

Evidemment, l'épaisseur est chose toute relative puisque les surfaces sensibles des piles québécoises n'auront qu'une cinquantaine de microns d'épaisseur. (C'est ce qui explique que les radiations infra-rouges pourront atteindre la plaque de cuivre sans difficulté, à travers ces surfaces.) Malgré tout, cette différence d'épaisseur rendra possible l'utilisation de techniques simples apparentées à celles de l'imprimerie...

Au total, soutient M. Kocsis, la partie électrique de ces capteurs coûtera moins d'un dollar par watt, comparativement à $8 pour les piles solaires actuelles. Ces appareils seraient totalement fabriqués dans la province et permettraient aux Québécois de percer sur le marché étranger avec un produit original.

M. Kocsis avoue lui-même que c'est ce désir de fabriquer un produit « universel » qui l'a conduit à incorporer à ses unités énergétiques un système d'extraction de la chaleur. « Dans les pays chauds, dit-il, les piles peuvent surchauffer et être détruites si bien qu'il est essentiel de prévoir un système de refroidissement.

Au Québec, ce refroidissement ne serait pas nécessaire à la survie du capteur mais il permettrait d'en tirer en même temps de l'énergie thermique, ce qui augmenterait d'autant l'efficacité du système. « Sous nos latitudes, il suffirait de couper le courant électrique lorsque la température du capteur dépasse les 100 degrés centigrades pour éviter tout danger, même en l'absence de refroidissement », estime-t-il.

A ses yeux, il ne serait pas très fonctionel de fabriquer de l'électricité uniquement pour le chauffage parce que le rendement global serait assez faible. Par contre, il serait extrêmement intéressant de transformer le courant continu produit par les capteurs en courant alternatif comparable à celui de l'Hydro-Québec.

Cela permettrait au consommateur de produire l'électricité dont il a besoin et même d'alimenter l'Hydro-Québec en cas de surplus. C'est alors le système provincial d'électricité qui servirait au stockage de l'énergie en conservant l'eau derrière les barrages.

Les convertisseurs électroniques servant à fabriquer le courant alternatif à partir du courant continu pourraient même être commandés à distance par l'Hydro-Québec qui aurait ainsi la possibilité de moduler leur déphasage par rapport réseau pour compenser la charge d'induction entraînée par des machines tournantes, estime M. Kocsis.

Cela réduirait grandement le gaspillage d'énergie entraîné par les déphasages sur le réseau actuel et l'Hydro-Québec pourrait récupérer des millions de dollars de cette façon, soutient le professeur de l'Université de Sherbrooke, qui s'est allié à un homme d'affaires, M. Pierre Bédard, pour concrétiser ses projets.

Les deux hommes prévoient achever la mise au point de leur système d'ici deux ans et entamer ensuite la construction d'une usine-pilote qui fournirait du travail à 18 employés et pourrait fournir une capacité d'un mégawatt par année. Si tout va comme prévu, on passerait ensuite à la production en grande série vers 1984-85.

M. Kocsis est extrêmement optimiste puisqu'il prévoit qu'une efficacité de conversion électrique d'à peine 3% ou 4% (il pense atteindre le double ou le triple) permettrait d'amortir le coût d'investissement en 20 ans, même sans utiliser l'énergie thermique aussi disponible et sans tenir compte du fait que les capteurs remplaceront le toit conventionnel.

Il envisage même l'apparition de toute une architecture adaptée à l'utilisation intensive de tels modules rigides en ciment-amiante qui remplaceraient en partie les éléments de construction préfabriqués actuels.

Le système doit absolument être modulaire, précise aussi M. Kocsis, puisque la pile utilisée ne fournit qu'une tension d'un demi-volt. Pour obtenir une tension totale de 110 volts, il faudrait donc mettre en série 200 unités. Si on couvrait un toit avec un seul élément très vaste, on n'aurait qu'une tension minime et il faudrait prévoir des épaisseurs de cuivre considérables pour recevoir les courants très intenses qui seraient produits.

Cette solution ne lui semble donc pas fonctionnelle même s'il prévoit produire son « sandwich » générateur en rouleaux. Chaque élément devra être découpé soigneusement en évitant les courts-circuits et collé à un panneau rigide doté de tout le système d'interconnexion nécessaire.

DÉCÈS

CHALOULT, René Me. — A Montréal, le 20 décembre 1978 à l'âge de 77 ans, est décédé, Me René Chaloult avocat, époux de Dame Jeannette Beaubien. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et ses belles-filles M. et Mme Henri Chaloult, Dr. et Mme Louis Chaloult, M. Michel Chaloult, M. et Mme Yves Chaloult, Mlle Marie-France Chaloult, Mlle Thérèse Chaloult, sa soeur Mme Camille Deschênes. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 décembre. Le convoi funèbre partira du Funérarium Lépine-Cloutier No 300 chemin Ste-Foy à 14 heures 45, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 15:00 heures, et de là au cimetière de Kamouraska lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HADDAD, Abdel-Messih de Longueuil. — A Montréal, le 19 décembre 1978 à l'âge de 49 ans, est décédé Abdel-Messih Haddad époux de Rolande Camolinos. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants: Pierre et Viviane. Les funérailles auront lieu samedi le 23 décembre. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie Ltée no 190 boul. Lemoyne, pour se rendre à l'église St-Antoine de Longueuil où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de St-Antoine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

LES IMMEUBLES GOULET PROGRESSENT

Sur la photo, nous remarquons messieurs Josaphat, Maurice et Roger Goulet, les trois âmes dirigeantes de l'entreprise, lors de l'inauguration de nouveaux bureaux. Cette organisation québécoise de courtage immobilier résidentiel et commercial connaît un essor remarquable. On vient en effet d'emménager dans de vastes locaux modernes au 4113 est, Jean-Talon, face au centre commercial Le Boulevard.

Une cinquantaine d'agents immobiliers desservent présentement le Montréal métropolitain et ses banlieues. Il est à prévoir que la compagnie pourra compter d'ici un an sur la collaboration de 75 agents d'immeubles. Un nouveau prometteur pour les Immeubles Goulet.

PUBLI-REPORTAGE

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC

QUALITÉ SUPÉRIEURE
AUTHENTICITÉ QUÉBÉCOISE

GARANTIES

nos boutiques:
1450 Saint-Denis, Montréal 849-9415
Complexe Desjardins, Montréal 843-8253
Place Laurier, Québec 651-6408

Roland Pichet 78
Dernières créations
EXPOSITION-VENTE
PLUS DE 40 GRAVURES ORIGINALES
1024 OUEST, AVENUE LAURIER 279-2188
atelier 66 Inc.
master charge CHARGEX

Vinitalia

Vecchi Castelli Romani
rouge, sec
545-D 3.10

Frascati
blanc, sec
appellation contrôlée
545-C 3.40

Représenté au Québec par
Les Distilleries Dumont Ltée,
Rougemont.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

TÉLÉ-PRÊT

DE MONTRÉAL:
281-3333

D'AILLEURS (sans frais):
1-800-361-0660

TÉLÉ-PRÊT
C'est la nouvelle solution-prêt simple, rapide, pratique.

Un simple coup de fil et, généralement en moins de 24 heures, votre argent vous attend à la succursale de votre choix.

Télé-prêt, c'est tous prêts... tout près!

SERVICE:
Du lundi au vendredi: 9h à 21h
Le samedi: 9h à 17h

une innovation de la banque provinciale

Le «marasme» dénoncé à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont bientôt fini?

par Marie Laurier

Depuis déjà un an, le Comité de lutte pour le droit à la santé de Maisonneuve-Rosemont a fait à plusieurs reprises des requêtes auprès de l'administration et du ministère des Affaires sociales, pour corriger une situation de marasme qui prévaut dans ce vaste hôpital de l'est de la ville. Ce comité est formé des travailleurs de ce centre hospitalier et de plusieurs familles du quartier.

Ainsi une pétition de 7,000 signatures a été présentée aux autorités exigeant l'ouverture du bloc de service construit il y a trois ans ainsi que la relocalisation des malades chroniques qui forment 30% de la clientèle. Un autre problème venait envenimer récemment le climat: la fermeture d'une unité de soins de 40 lits, ce qui a provoqué la tenue d'une conférence de presse hier.

Car loin de s'attendre à ce que l'on ferme cet espace, le Comité de lutte réclamait l'ouverture de 150 lits à Maisonneuve-Rosemont comme au temps où il en contenait 1,000 avant la fusion de Saint-Joseph de Rosemont et de Maisonneuve. A l'heure actuelle, l'hôpital accueille 744 patients.

Selon la présidente du Comité de lutte, Marie Julien, il y aurait 1,800 personnes en attente d'admission, alors que 76,430 personnes se sont présentées à l'urgence en 1977-1978, soit une augmentation de 6,4% par rapport à l'année précédente.

« C'est pourquoi, dit-elle, nous exigeons l'ouverture de 150 lits avec du personnel en conséquence. »

Pour ce qui est du nouveau bloc de services destiné aux salles d'opération et à l'urgence, il n'est toujours pas ouvert même s'il est construit depuis 1975 au coût de $6 millions.

Mais Maisonneuve-Rosemont, comme tout centre hospitalier de cette taille et de cette vocation de soins ultra-spécialisés est étranglé par les contraintes budgétaires d'une part, et le nombre croissant de malades chroniques en attente d'autres places dans les centres d'accueil et les foyers d'hébergement, d'autre part.

Tout en admettant ces difficultés et tout en se gardant bien de condamner l'action des citoyens auprès des autorités gouvernementales, M. Jean Boisvert, directeur général de M-R décline toute responsabilité devant les faits dénoncés par le Comité de lutte.

A titre de gestionnaire de cet hôpital qui couvre l'immense territoire de l'est de la métropole et dessert 350,000 personnes, il a répondu hier point par point aux revendications des citoyens, au cours d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR.

Ainsi, nous a-t-il appris, le bloc de services sera ouvert « dans les premiers mois de 1979 », certainement en janvier pour l'urgence vers juin-juillet pour la chirurgie. M. Boisvert fait cependant remarquer que les services de vestiaire et de recherche qu'il contient sont déjà ouverts et pour le reste, des « difficultés techniques » ont retardé l'utilisation des nouveaux locaux.

Il s'agissait de faire les réparations à la toiture qui avait été mal faites...

Toutefois, précise M. Boisvert, l'ouverture des espaces tout neufs ne pourra régler à elle seule l'engorgement à l'urgence. Car ce problème est dû en grande partie à une trop forte occupation des lits par les malades chroniques dans un hôpital dont la priorité devrait être accordée aux malades nécessitant des soins de courte durée.

Selon les normes exigées par le MAS et une évaluation des autorités de M-R, une centaine de lits occupés par les chroniques devraient être libérés pour que l'urgence fonctionne convenablement. A ce sujet, M. Boisvert souligne qu'il a « bon espoir » que cette situation sera corrigée avec l'ouverture imminente de centres d'accueil pour personnes âgées dans l'environnement de l'établissement du boulevard l'Assomption.

Enfin, M. Boisvert confirme qu'une unité de soins de 40 lits a été fermée provisoirement, « le temps des vacances d'hiver tant du personnel que des patients » mais qu'il s'agit là d'une planification judicieuse. « Il n'est pas question d'une fermeture au sens strict, précise-t-il, mais d'une relocalisation de malades dans un but d'efficacité des services et du personnel ».

En cette période de contrainte budgétaire et soumis au plan de redressement des ressources financières, comme d'ailleurs tous les hôpitaux du Québec, le directeur général de M-R se dit fort occupé à gérer au mieux cet établissement, laissant aux citoyens concernés le soin de faire les « pressions politiques » à qui de droit pour obtenir davantage.

La CSN décide de poursuivre 5 individus d'extrême-gauche

par Louis-Gilles Francoeur

Le Conseil central de Sorel (CSN) a décidé d'entreprendre des procédures judiciaire contre les cinq individus d'extrême-gauche qui auraient proféré, mardi, des menaces à l'endroit du vice-président du syndicat de la compagnie Fer et Titane.

Selon la longue déclaration émise hier par l'organe régional de la CSN, cinq hommes de « stature imposante » se sont présentés mardi au domicile du vice-président syndical de Fer et Titane pour le menacer de sévices corporels ainsi que son épouse. Les cinq fiers-à-bras d'extrême-gauche ont aussi parlé de dommages matériels à sa maison. Ils ont ajouté que la prochaine fois, ils passeraient « aux actes ». Le message, ont-ils dit, devrait aussi être transmis aux deux autres vice-présidents et au président du syndicat en cause.

Le syndicat des ouvriers de Fer et Titane (CSN) a déjà pris des positions très fermes à l'endroit de personnes et de groupuscules d'extrême-gauche qui ont tenté de le noyauter pour orienter son action en direction de leurs objectifs politiques.

« Ces gens qui défendent les « supposés » intérêts des travailleurs ont oublié le sens le plus élémentaire de la démocratie, c'est-à-dire les décisions prises en assemblée générale. Cette dernière a décidé majoritairement de prendre tous les moyens légaux pour contrer l'attaque systématique de ces prétendus défenseurs de la classe ouvrière », précise la déclaration du Conseil central.

Le dernier congrès du Conseil central de Sorel a été particulièrement critique et dur à l'endroit de la « go-gauche marxiste-léniniste », qui a fait de la CSN et de ses luttes l'une de ses cibles favorites. Le conseil central en question craint notamment que les actions entreprises par ces groupuscules lui soient attribuées, à tort, comme cela se produit souvent à l'occasion notamment des grèves.

Le Conseil central de Sorel, qui regroupe 8,000 membres de la CSN, a décidé de « contrer toute infiltration » de cette « go-gauche », laquelle est souvent infestée d'agents provocateurs au service de certains corps policiers.

Un Palestinien menacé d'expulsion

par Clément Trudel

Un Palestinien de 32 ans, détenu depuis un mois au centre Parthenais, à Montréal, tente d'empêcher qu'on le déporte en Israël — il est membre de l'Organisation de libération de la Palestine, et son avocat, Me Pierre Duquette, a déclaré hier en conférence de presse que Khalil Abotouha veut la garantie minimale qu'on le laissera choisir son lieu de destination lorsqu'il sera expulsé.

Abotouha est né à Jaffa en 1946, deux ans avant la proclamation de l'Etat d'Israël; il détient un brevet de l'Académie militaire du Caire, un diplôme de l'Université de Beyrouth et étudiait depuis deux ans aux Etats-Unis lorsqu'il vint au Canada en octobre... pour faire renouveler son visa américain.

A Toronto commencent pour lui les ennuis. Abotouha n'a pas suffisamment d'argent pour payer à l'avance ses études aux Etats-Unis, on le dirige sur Londres où il est refoulé, pour des raisons semblables. Mirabel est une escale où il obtient de séjourner quelque temps au Canada où il demande le statut de réfugié. Le 17 novembre, interrogatoire de plus de sept heures au terme duquel il « avoue » avoir tué 115 personnes; excédé, dira-t-il plus tard, il lui fallait en sortir, en proférant des choses invraisemblables).

Viennent ensuite: une demande d'habeas corpus (bref émis le 29 novembre) suivie d'une *« attestation de sécurité »* où les ministres Bud Cullen et Jean-Jacques Blais invoquent l'article 19 (1) g de la Loi de l'immigration pour classer Abotouha parmi les risques à la sécurité nationale.

Me Duquette était accompagné hier de porte-parole de la Ligue des droits de l'homme — qui avait déjà attiré l'attention sur les dangers de certaines clauses de la nouvelle loi sur l'immigration — et de l'Association Québec-Palestine et du Mouvement québécois contre le racisme. Au nom de ce dernier organisme, Yvon Charbonneau a fustigé l'article 39 de la Loi qui permet au fédéral d'avoir recours à des « rapports secrets », à ne pas justifier les décisions prises et à traiter de façon arbitraire un Abotouha tandis que se trouve toujours à Montréal le général Quang, présumé chef de réseau de trafiquants de drogue lorsqu'il vivait au Vietnam.

Le 24 novembre, Abotouha faisait l'objet de deux décisions contradictoires émises à trois heures d'intervalle par un même « arbitre », M. Claude Bourget. Tout d'abord remis en liberté, Abotouha était ensuite écroué. On le soupçonnait d'activités qui pouvaient représenter un « danger » pour le Canada.

Si nous avons décidé d'alerter le public, déclarait hier Me Duquette, c'est qu'il y a effectivement pour nous la crainte qu'Abotouha soit expédié subitement vers un pays où sa vie serait en danger.

SOLEIADO

ARTICLES DE DÉCORATION
POUR LA TABLE ET LA MAISON
PORCELAINE, OSIERS, BOUGIES RIGAUD.
TISSUS, VÊTEMENTS ETC.

Mélangerie I
1320 Sherbrooke ouest / west
Montréal, Québec
téléphone: 288-5918

Le charme ensoleillé et parfumé de la Provence en plein coeur de Montréal!

Tous les jours de 10h à 21h
Sam. de 10h à 18h

Université de Montréal

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Cours du soir
Trimestre d'hiver 1979

Dans le cadre de son service d'éducation permanente, la Faculté de théologie offre les cours suivants:

COURS DE PREMIER CYCLE

• Études bibliques

BBL 1300: Évangile de Marc
Prof.: André Myre
du 9 janv. au 17 avril
mardi: 19h à 22h (à Repentigny)

BBL 1301: Évangile de Matthieu
Prof.: André Myre
du 10 janv. au 25 avril
mercredi: 18h à 21h (sauf 28 fév.)

BBL 1302: Évangile de Luc
Prof.: Jean-Louis D'Aragon
du 23 mars au 25 mai
vendredi: 19h à 22h
samedi: 9h à 12h (à Joliette)

BBL 2201: Prophètes du temps de l'exil
Prof.: Marie-Georges Bulteau
du 11 janv. au 26 avril
jeudi: 18h à 21h (sauf 1er mars)

BBL 3200: Le livre des Psaumes
Prof.: Jean L.-Duhaime
du 12 janv. au 10 mars
vendredi: 19h à 22h
samedi: 9h à 12h (à Joliette)

BBL 3202: Théologie de l'Ancien Testament
Prof.: Jean Martucci
du 9 janv. au 10 avril
mardi: 19h à 22h (à Longueuil)

BBL 3302: Théologie biblique du Nouveau Testament
Prof.: Pierre Guillemette
du 17 avril au 5 juin
lundi et mardi: 19h à 22h (à Longueuil)

• Études catéchétiques

CAT 1302: L'Église aujourd'hui
Prof.: André Beauregard
du 10 janv. au 25 avril
mercredi: 18h à 21h (sauf 28 fév.)

• Études pastorales

PTR 1202: L'Église comme événement et expérience
Prof.: André Beauregard
du 10 janv. au 25 avril
mercredi: 18h à 21h (sauf 28 fév.)

PTR 1213: Dynamisme baptismal et agir chrétien
Prof.: René Bernard
6, 13, 20, 27 mars
mardi: 9h30 à 16h30 (à St-Jérôme)

PTR 1213: Dynamisme baptismal et agir chrétien
Prof.: Léonce Hamelin
du 11 janv. au 26 avril
jeudi: 18h à 21h (sauf 1er mars)

• Sciences de la religion

REL 1102: Le Judaïsme
Prof.: Su-Min Ri
du 11 janv. au 26 avril
jeudi: 18h à 21h (sauf 1er mars)

REL 1201: Introduction au geste religiologique
Prof.: Michel-M. Campbell
du 9 janv. au 24 avril
mardi: 18h à 21h (sauf 27 fév.)

REL 1202: Mystiques et religions
Prof.: Jean-René Milot
du 8 janv. au 23 avril
lundi: 18h à 21h (sauf 26 fév.)

REL 1304: Mythologie de l'homme contemporain
Prof.: Pierre Séguin
du 10 janv. au 25 avril
mercredi: 18h à 21h (sauf 28 fév.)

• Études théologiques

THL 2400: Le Baptême-Confirmation
Prof.: Guy Lapointe
du 8 janv. au 23 avril
lundi: 18h à 21h (sauf 26 fév.)

THL 2420: Introduction à la sacramentaire
Prof.: Léonce Hamelin
du 8 janv. au 23 avril
lundi: 19h à 22h (à Repentigny)

COURS DE SECOND CYCLE

PTR 6330: Counseling et relation pastorale
Prof.: Germain Villemure
19 et 20 janvier
9, 10, 16, 17 février
vendredi: 19h à 23h
samedi: 8h30 à 12h30
14h à 17h30
19h à 22h

THL 6113: Vérité de l'attitude religieuse. La critique marxienne-marxiste de la religion
Prof.: Maurice Boutin
du 16 janv. au 26 avril
mardi: 18h à 21h (sauf 27 fév.)

Pour information: **FACULTÉ DE THÉOLOGIE**
Université de Montréal — C.P. 6128, Succursale "A"
Montréal — H3C 3J7 — Tél.: 343-7080

COURVOISIER

QUAND ON A LES MOYENS

C'est la fin du mépris, disent les expropriés de Sainte-Scholastique

par André Tardif

Les 3,126 expropriés de Sainte-Scholastique refusent de payer pour ce qu'ils considèrent comme les erreurs du gouvernement fédéral lors de la grande expropriation au pays. Et ils l'ont clairement indiqué hier soir lors d'une assemblée d'information.

« Quand on a les yeux plus grands que la panse, il faut en assumer les conséquences », a dit Mme Rita Lafond, porte-parole du Comité des expropriés, aux quelques centaines de membres présents.

En 1969, les autorités fédérales avaient exproprié 93,400 acres pour la construction de l'aéroport international de Mirabel, dont 70,000 n'ont jamais été utilisées et sont administrées par 150 fonctionnaires. Quelque 3,126 propriétaires, y compris 800 agriculteurs ainsi que des commerçants et des résidants, avaient alors été dépossédés, et depuis, ils ne cessent de réclamer des indemnisations plus équitables.

« Nous ne ferons plus aucune autre concession, a ajouté Mme Lafond. C'est la fin du mépris qu'affichent les fonctionnaires fédéraux à notre endroit, et c'en est fini des excuses pour refuser de verser des indemnités comparables à celles qui ont été accordées pour des expropriations ailleurs. Ce n'est tout de même pas notre faute si on a exproprié beaucoup trop grand qu'il ne fallait. »

Elle avait par ailleurs, une « très bonne nouvelle » à annoncer, soit l'acquiescement de M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, au fait que les intérêts versés par Ottawa comme ajustement d'indemnité n'étaient pas imposables, ce qu'ont refusé de reconnaître les fonctionnaires fédéraux.

M. Parizeau a en effet signifié par lettre, cette semaine au Comité, qu'il ne percevrait pas d'impôt sur les intérêts versés aux expropriés, expliquant qu'il considérait ces montants comme partie intégrante du capital qui leur était dû au départ.

En 1973, aux prétentions des expropriés québécois qu'ils n'avaient eu droit qu'à une indemnisation de $500 l'acre contre $2,000 pour ceux de Pickering, près de Toronto, le fédéral offrait aux deux groupes une allocation « ex gracia » de $3,000. Deux ans plus tard, on offrait aux citoyens de Sainte-Scholastique 10% de l'indemnité originale, plus les intérêts. Mais le ministère fédéral du Revenu s'empressait aussitôt de réclamer l'impôt sur ce dernier montant, ce qu'ils refusent de payer.

« Nous avons eu une autre rencontre avec les gens du Revenu jeudi dernier, explique Mme Lafond. D'une part, il semble y avoir un certain assouplissement en faveur des locataires, qu'on semble vouloir désormais considérer comme ayant subi un dérangement social. De même, le fédéral accepterait peut-être de considérer les frais d'expropriation comme non imposables. »

Mais elle ajoute que les fonctionnaires fédéraux gardent toujours la même réticence à donner pleinement raison aux expropriés, et qu'ils utilisent les règlements de la loi de l'impôt comme bon leur semble quand ils sont à court d'arguments.

« Ça demeure un dialogue de sourds, et notre député Francis Fox, qui nous accompagnait, a dit qu'il présenterait lui-même notre dossier au ministre responsable M. André Ouellet. Nous en avons soupé du mépris qu'on affiche à notre endroit, et nous ne ferons plus aucune autre concession. »

Égalité des femmes

C'est complexe, dit de Belleval

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Fonction publique, M. Denis de Belleval, examinera les recommandations du Conseil du statut de la femme en ce qui a trait au principe d'égalité de la rémunération des hommes et des femmes à l'emploi du gouvernement.

Dans une étude publiée la veille, le Conseil du statut de la femme concluait que la politique salariale du gouvernement ne respectait pas le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent.

« Le problème, a dit le ministre en réponse aux interventions du député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, est de savoir s'il s'agit vraiment de classes d'emplois équivalents. »

« Il s'agit d'un jugement de valeur dont la réponse n'est pas toujours aussi évidente qu'on pourrait le croire », a-d-il ajouté.

M. De Belleval a souligné que le Conseil du statut de la femme avait par ailleurs confirmé l'absence de discrimination salariale à l'intérieur d'une même classe d'emploi.

Le ministre a cependant reconnu qu'il peut y avoir des problèmes à ce chapitre, tout en rappelant que la situation s'était grandement améliorée par rapport à ce qui prévalait autrefois.

C'est ainsi, a-t-il noté, que l'on retrouve de plus en plus de femmes aux postes et fonctions qui étaient autrefois strictement réservés aux hommes.

M. Denis de Belleval, ministre québécois de la Fonction publique.

Trafic d'armes vers Pretoria: la GRC fait une perquisition

La Gendarmerie royale du Canada a effectué mardi soir une perquisition dans les bureaux de la Space Research Corporation à Montréal et à Highwater, près de la frontière entre le Québec et le Vermont, dans le cadre de son enquête sur une présumée contrebande d'armes vers l'Afrique du Sud.

Une grande quantité de documents ont été saisis par les policiers et les fonctionnaires des douanes et accises.

Le leader nationaliste rhodésien Joshua Nkomo a soutenu l'an dernier que des armes fabriquées au Canada étaient secrètement expédiées vers l'Afrique du Sud, via le port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Plus récemment, la télévision et la presse ont rapporté au Canada et en Grande-Bretagne que la société Space Research avait expédié des obus de 166mm vers l'Afrique du Sud, via Antigua, contrevenant ainsi à l'embargo imposé par l'ONU sur les envois d'armes à l'Afrique du Sud.

Un porte-parole de la GRC a indiqué hier que l'enquête touchait également le présumé transbordement des obus dans un port espagnol.

La société a jusqu'à présent nié toutes les allégations relatives à cette affaire.

Il a toutefois été impossible d'obtenir de commentaires sur les perquisitions de la GRC.

La société Space Research possède 10,000 acres de terrain entre Highwater et North Troy, dans le Vermont.

Une chambre fédérale de mise en accusation enquête également sur cette affaire du côté américain.

Plus tard au cours de la semaine, le jury devait entendre à huis clos les témoignages d'anciens employés de la Space Research.

Les habitants de Cleveland voteront

CLEVELAND (AFP) — Le jeune maire de Cleveland, M. Dennis Kucinich, est parvenu hier à un compromis avec son conseil municipal, ce qui pourrait sauver la plus grande ville de l'Ohio de la faillite.

M. Kucinich a décidé de faire un référendum sur la question de la vente de la « Municipal Lighting System », compagnie municipale lourdement endettée qui fournit l'électricité à 20% de la population.

Le conseil municipal et les principales banques de Cleveland avaient désavoué le maire la semaine dernière pour son refus de vendre la « Municipal Lighting System » dans le but de renflouer les finances de la Ville. Le maire avait dû déclarer Cleveland en défaut de paiement et mettre au point un plan de sauvetage prévoyant le licenciement de 2,000 employés municipaux.

M. Kucinich a déclaré qu'il reste opposé à l'opération mais qu'il a décidé de donner aux habitants de Cleveland le dernier mot sur la question.

L'ANEQ rappelle quelques «vérités» au PQ

par Paule des Rivières

Les responsables de l'Association nationale des étudiants québécois (ANEQ) ont voulu rafraîchir la mémoire de leurs dirigeants hier en rendant public un court document utilisé au cours de l'automne 1976 par les candidats péquistes et intitulé: « Comment rencontrer les milieux étudiants ».

L'ANEQ, qui est actuellement en conflit avec le gouvernement au sujet du régime de prêts et bourses et qui ne prise guère son atittude jugée arrogante conclut que les élus font allègrement fi des connaissances qui leur furent apportées du milieu étudiant et rappelle un des passages de l'aide-mémoire soulignant que sans les étudiants le PQ n'aura pas de relève.

Les auteurs du document, qui était surtout destiné aux candidats de la région de Québec, sont MM. Robert Filion, Michel Lebel, Guy Rivard et Jacques Salomon. Ils brossent un portrait de l'étudiant: « Il vit dans le présent, il recherche un appartement, il veut vivre une relation amoureuse, il veut être indépendant. Il a besoin d'argent, il veut un emploi d'été, une bonne bourse. Il ne sait pas où il sera dans deux ans ».

Prenant un malin plaisir à comparer les vérités et conseils du document aux propos utilisés aujourd'hui pour calmer la vague de protestation étudiante, M. René Robitaille, permanent à l'ANEQ, a noté hier que contrairement à ce qui était suggéré en 1976 les ministres et députés se font fort aujourd'hui de « culpabiliser » les étudiants.

L'aide-mémoire de 1976 ne voyait pas là une bonne tactique et invitait les candidats péquistes à ne pas chercher à culpabiliser les étudiants. « Evitez les phrases creuses du type: « vous êtes une génération de privilégiés (ce n'est pas ce qu'il ressent), vous ne faites rien, vous êtes amorphes, vous n'avez pas encore vécu... »

Les candidats étaient également tenus d'éviter les thèmes tels que les étudiants sont des privilégiés, les cégeps sont beaux; la valorisation du système d'éducation n'était pas non plus jugée à propos et il était plus convenable de faire une critique du gouvernement libéral d'alors sur ses politiques en matière de prêts et bourses et celles touchant les emplois d'été. La gratuité universitaire était aussi jugée rentable comme thème de discussions dans les cégeps.

Les professeurs de l'Université Laval tiendront un référendum sur les offres

(par Paule des Rivières) — Les professeurs de l'Université se sont prononcés majoritairement mardi soir pour l'acceptation des offres « finales » de la direction. Ils devront cependant reprendre le vote, par voie de référendum, car la majorité absolue ne fut pas obtenue comme l'exige les statuts du syndicat pour tout ce qui relève de la négociation collective.

Des 602 professeurs qui ont voté cette semaine, 322 se sont dits disposés à accepter le projet patronal alors que 276 s'y sont opposés, ces derniers suivant le mot d'ordre de leur exécutif qui recommandait le rejet du projet patronal de règlement.

Les 1,014 membres du Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) sont sans contrat depuis juin dernier et négocient plus ou moins régulièrement depuis huit mois pour le renouvellement de leur premier contrat de travail, qui fut signé à l'issue d'une longue grève en 1976.

Les parties en sont rapidement venues à une entente sur une majorité de clauses mais une demi-douzaine de points litigieux ont continué à faire problème sans que les parties ne modifient beaucoup leur position initiale. Parmi ces points on retrouve la durée du congé de maternité et les procédures d'appel en cas de non-réengagement, ce mécanisme apparaissant crucial au syndicat qui désire perfectionner le droit de réplique du professeur déchu ou non promu.

De l'avis des deux parties, tout est gelé d'ici la tenue du référendum, lequel, s'il venait corroborer le résultat du vote de mardi, mettrait fin à la négociation. Par contre, si les membres devaient se prononcer majoritairement pour le rejet du projet patronal, deux scénarios pourraient survenir: ou bien la direction accepte de reprendre les négociations en donnant à ses offres un caractère moins final, ou bien aucune négociation n'a lieu et les professeurs décident de faire pression pour accélérer les choses, en débrayant par exemple.

Une grande première pour Margaret

Les admirateurs de Margaret Trudeau espèrent que son ange gardien surveillera ses débuts à l'écran, lors de la première mondiale, ce soir, du film intitulé « L'ange gardien ».

L'épouse séparée du premier ministre canadien fait ses débuts à l'écran dans le rôle de Annie, l'épouse d'un riche industriel de Montréal. L'auteur du dialogue, l'écrivain français Jacques Fournier, a, semble-t-il, fait appel à la réalité à quelques occasions dans son film. C'est ainsi qu'il décrit Annie comme « une ravissante jeune femme qui suscite la curiosité de tous les hommes qu'elle rencontre », y inclus un chanteur de cabaret incarné par Michel Louvain.

Le mari d'Annie a recours aux services de « l'ange », un détective privé incarné par l'acteur français Francis Lemaire. L'ange en question a reçu pour mission de surveiller Annie qui passe ses vacances sur la Côté d'Azur où la plus grande partie du film a été tournée l'été dernier.

Comme on pouvait s'y attendre, Annie ne peut résister aux charmes du détective, à moins que ce ne soit le détective qui ne peut résister aux charmes d'Annie.

Il ne sera toutefois pas facile de se faire une idée assez juste des talents d'actrice de Margaret Trudeau en se basant sur cette première mondiale puisqu'il s'agit de la version originale dans laquelle une actrice française prête sa voix à Margaret.

Un porte-parole des producteurs a fait savoir que la version anglaise devrait être en circulation en février.

La co-production franco-canadienne, un film dont le budget est plutôt modeste, a été réalisé conjointement par Jacques Fournier et le Montréalais Richard Hellman.

« Jamais plus ».

ANTONINE MAILLET

EMMANUEL À JOSEPH À DÂVIT

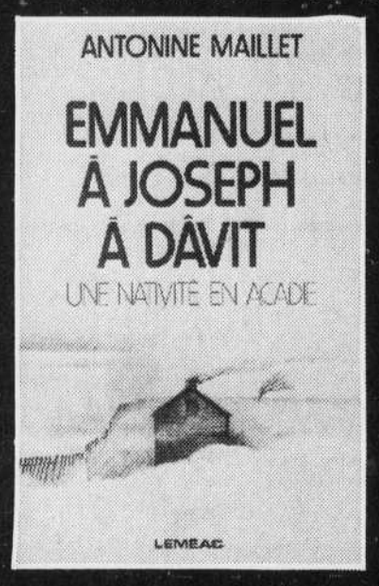

- Une nativité en Acadie
- Comment Emmanuel, fils de Joseph lui-même descendant de Dâvit, vint au monde un jour de décembre, sur une grève d'Acadie...
- Un conte si vrai qu'il en est vraisemblable.

142 PAGES — $4.95

RÉCIT PUBLIÉ PAR LEMÉAC

ADAPTÉ AU THÉÂTRE PAR L'AUTEUR
CRÉATION AU RIDEAU VERT LE 23 DÉCEMBRE

Nom: .....
Adresse: .....
.....

Ci-joint: $4.95 (Emmanuel à Joseph...)

☐ mandat ☐ master charge
☐ chèque ☐ chargex no. .....
Signature: .....

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7
DIFFUSION: 273-2844

En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Hauterive et Montréal.

Offrez un livre québécois, offrez un livre Leméac

JOYEUSES FÊTES

GALA
DE LA VEILLE DU JOUR DE L'AN
SOUPER ET CHAMPAGNE

REPAS DE GOURMET • SIX PLATS • CHAMPAGNE
LIQUEUR • SOUVENIRS • DANSE • ORCHESTRE

À compter de 21 h 30, dimanche 31 décembre

$32.50 par personne

Réservations seulement par achat de billets à l'avance

Le Pavillon de l'Atlantique

RENSEIGNEMENTS: 285-1636

MONTRÉAL
1454A rue PEEL
285-1636

Les liqueurs du Frère Jacques

Liqueur de Café			Matines Triple Orange au Cognac			Crème de Menthe blanche			Crème de Menthe verte			Don Ricardo liqueur au rhum et coco		
208-B	710 ml	7.35	209-I	710 ml	11.25	208-C	710 ml	6.90	208-D	710 ml	6.90	210-A	710 ml	8.30

Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

LE DEVOIR

CAHIER 7

Montréal, jeudi 21 décembre 1978

OLP: Ibrahim Souss rectifie ses déclarations

BEYROUTH d'après Reuter et AFP) — M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique (affaires étrangères) de l'OLP, a accusé hier « certains moyens d'information occidentaux » de « réformer les positions attribuées à des responsables de l'OLP. Dans le but de provoquer une certaine confusion dans les rangs palestiniens et dans l'opinion publique mondiale ».

M. Kaddoumi, indique l'agence Wafa, faisait allusion aux déclarations prêtées à M. Ibrahim Souss, représentant de la centrale palestinienne à Paris, Celui-ci, invité de l'American Club de la capitale française, a affirmé, mardi, que l'OLP était prête à reconnaître de facto l'Etat hébreu en échange de la création d'un Etat palestinien à Gaza et en Cisjordanie.

D'autre part, le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) a déclaré que les propos prêtés à M. Souss constituaient un infléchissement de la position de l'organisation de M. Yasser Arafat.

M. Ibrahim Souss a tenu en outre à faire la mise au point suivante: « M. Souss n'a fait aucune allusion à un quelconque entretien entre M. Yasser Arafat et le sénateur Jacob Javits. Un tel entretien n'a jamais eu lieu. »

« M. Souss n'a absolument pas mentionné la reconnaissance de facto ou de jure par l'OLP de l'Etat d'Israël. »

Evoquant les relations entre l'OLP et les Etats-Unis, M. Souss a précisé que « l'OLP n'est pas contre un dialogue avec les Etats-Unis, à condition que ceux-ci reconnaissent les droits inaliéables du peuple palestinien et reconnaissent l'OLP comme son seul représentant légitime ».

Parlant de la solution du problème palestinien, M. Souss a, par ailleurs indiqué que « toute solution doit être basée sur les diverses résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU concernant cette question et qui reconnaissent au peuple palestinien, représenté par l'OLP, son droit à l'autodétermination, son droit à établir un Etat palestinien, le droit de chaque Palestinien au retour à sa patrie, ainsi que le droit de poursuivre sa lutte par tous les moyens pour atteindre ces objectifs et réaliser ces aspirations ».

M. Andrei Gromyko. (Photolaser AP)

Gromyko ne croit pas signer SALT-2 à Genève

GENEVE (AFP) — M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, a causé une certaine surprise en annonçant hier à son arrivée à Genève qu'il ne « prévoyait pas de conclure cette fois » un accord avec les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques (SALT-2).

« Nous voudrions espérer que la présente rencontre nous fera considérablement avancer vers l'objectif », a ajouté M. Gromyko à la veille de ses entretiens avec le secrétaire d'Etat Cyrus Vance. Ses propos étaient traduits en français par un interprète officiel soviétique.

En réponse aux journalistes qui demandaient si l'accord serait signé à Genève, M. Gromyko a précisé: « Ce serait une espérance trop heureuse, on va contribuer à la conclusion de l'accord. L'Union soviétique est prête à faire se rapprocher la date de la signature de cet accord par des efforts conjoints de nos deux pays. »

« Il va de soi que l'entente n'est possible qu'à condition de respecter strictement le principe de la sécurité égale des parties et de tenir mutuellement compte des intérêts les uns des autres, ainsi que des intérêts de la paix du monde », a ajouté M. Gromyko.

Il avait auparavant précisé que ses entretiens avec M. Vance porteraient « avant tout sur les questions relatives à l'accord sur la limitation des armements stratégiques offensifs », ce qui laissait penser que d'autres sujets seront abordés.

Cette déclaration contraste avec l'optimisme manifesté mardi et hier à Washington où l'on s'attendait que le secrétaire d'Etat américain et le ministre soviétique réussiraient à applanir, à Genève, les derniers problèmes empêchant encore la conclusion de l'accord SALT-2.

Enfin à un journaliste qui demandait un commentaire sur le récent accord américano-chinois, M. Gromyko a répondu qu'il ne souhaitait pas faire de déclaration particulière, car « la position de l'URSS en la matière est bien connue ».

L'administration Carter a souligné à plusieurs reprises que les points encore à régler étaient « mineurs ». Seule, la reconnaissance de la Chine par les Etats-Unis, aurait pu assombrir le climat des négociations. Mais cette crainte a été apaisée par le message personnel adressé mardi au président Carter par M. Leonid Brejnev, qui approuve le principe de cette reconnaissance.

D'ores et déjà, le président Carter envisage d'inviter à Washington le secrétaire général du PC soviétique à la mi-janvier pour signer le 2ème traité de limitation des armements stratégiques entre les deux pays.

Liban: raid aérien israélien contre les bases «fedayine»

TEL-AVIV (d'après AFP et Reuter) — Des appareils de l'armée de l'air israélienne ont attaqué des bases de fedayine au Liban, à Dahar el Burj, Kassamiyeh, et Burj Esh Shimali, hier à 16 heures, a annoncé le porte-parole des forces de défense israéliennes.

Le porte-parole a précisé que tous les appareils israéliens sont rentrés à leurs bases. Ce raid, précise le porte-parole, s'inscrit dans la politique de l'armée de l'air israélienne consistant à bombarder des bases d'entraînement des fedayine servant également de point de départ à des opérations dirigées contre des civils israéliens.

Ainsi, trois personnes ont été blessées hier dans la soirée, par une grenade lancée dans leur direction du haut des remparts de la vieille ville de Jérusalem, à proximité de la porte, dite « des fleurs ». Dans la matinée, un engin explosif avait sauté devant la porte d'un établissement commercial, dans la rue principale du Souk de la vieille ville, faisant six blessés dont quatre Arabes.

De sources bien informées à Jérusalem, on indiquait hier soir que le gouvernement avait été informé de cette explosion au moment même où le ministre de la Défense consultait le premier ministre sur un projet de bombardement de « bases palestiniennes » au Liban. La nouvelle, affirmait-on, fit immédiatement pencher la balance en faveur de cette opération.

Dans un communiqué diffusé hier par l'agence de presse Wafa, l'Organisation de libération de la Palestine-commandement général indique que deux personnes, dont une femme, ont été tuées et 11 autres blessées au cours des raids déclenchés dans la journée par l'armée israélienne.

Selon le communiqué, une formation de huit avions israéliens a d'abord attaqué le camp de réfugiés de Bourj-El-Shemali, à l'est du port de Tyr. Des roquettes et des bombes de fort tonnage ont été utilisées, précise-t-il.

Le communiqué fait état de trois sorties, à quinze minutes d'intervale, visant différents objectifs qui ne sont toutefois pas nommés. Wafa ne parle pas de bombardements de camps d'entraînement, et ne mentionne que des victimes civiles.

De source palestinienne à Tyr, on avait tout d'abord estimé que vingt-cinq personnes avaient été tuées et déclaré que des vedettes israéliennes avaient participé à l'opération, ce qui a été démenti à Tel Aviv.

Ce raid israélien au Liban constitue une nouvelle escalade de la violence et nuit à la cause de la paix au Proche-Orient, a déclaré M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat.

Washington prend acte de l'explication de Jérusalem que ce raid est une mesure de représailles contre les attaques perpétrées contre des civils israéliens lors des derniers mois mais les Etats-Unis n'en déplorent pas moins l'action israélienne au Liban, a dit M. Reston.

L'Egypte a condamné le raid affirmant que cette action était en contradiction avec les accords de paix de Camp David et représentait une menace aux efforts de paix entre l'Egypte et Israël. « Cette agression contre des réfugiés constitue une menace pour les efforts de paix. Israël ne réussira pas par de pareilles attaques à masquer son intransigeance face aux efforts de l'Egypte en vue d'aboutir à la paix au Proche-Orient », a déclaré un porte-parole du ministère égyptien des Affaires étrangères, cité par Radio Le Caire.

Vance, Dayan et Khalil se verront à Bruxelles

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le secrétaire d'Etat Cyrus Vance rencontrera samedi ou dimanche à Bruxelles le premier ministre égyptien Moustapha Khalil et le ministre israélien des Affaires étrangères Moshe Dayan, afin d'essayer de relancer les pourparlers en vue d'un traité de paix.

Les deux envoyés israélien et égyptien rencontreront le secrétaire d'Etat à son invitation, pour « discuter sans condition préalable de la poursuite des négociations entre l'Egypte et Israël », a annoncé M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat.

Le secrétaire d'Etat est parti hier soir pour Genève où les conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT) devaient se dérouler jusqu'à demain. La rencontre de Bruxelles aura donc vraisemblablement lieu samedi sans qu'on veuille, au département d'Etat en fixer la durée.

Selon le porte-parole du gouvernement israélien, la rencontre « vise à trouver un moyen de faire redémarrer les pourparlers et non à négocier ». Cette réunion est organisée alors que l'on estimait encore récemment dans les milieux américains qu'il valait peut-être mieux attendre quelques semaines avant de reprendre les négociations après le dernier échec de la mission entreprise au Caire et à Jérusalem par M. Vance.

Washington semble désormais convaincu qu'il ne faut pas trop prolonger l'absence de contact entre les deux partis. Mais le secrétaire d'Etat devra vaincre à Bruxelles la réticence des Israéliens et des Egyptiens, qui estiment tous deux que c'est maintenant à l'autre partie de faire le premier pas vers le traité de paix commun. Le secrétaire d'Etat devra aussi convaincre les Israéliens que les Etats-Unis ne prennent pas le parti du Caire, comme on le pense à Jérusalem, et gardent le rôle de médiateur impartial qu'ils ont joué à Camp David.

Par ailleurs, la délégation militaire égyptienne aux pourparlers de Blair House, à Washington, est arrivée hier au Caire. Aux journalistes qui l'attendaient à l'aéroport, le chef de la délégation, le général Taha Magdoub, a confirmé que son rappel faisait suite à la décision israélienne de rappeler sa propre délégation.

Selon le général Magdoub, 99 pour cent des questions militaires abordées avec Israël ont été réglées.

Nouveau au Québec de la maison A. Ogier et fils

VACQUEYRAS 1976
S.A.Q. No 871-G $6.95
Vin rouge disponible aux maisons des vins

celle qui nous envoyait déjà leur célèbre

ROSÉ des CIGALES
S.A.Q. No 531-G $3.95

REPRÉSENTÉS PAR
FLORVIN LTÉE
(514)687-2251

Choisir un produit de chez nous c'est une habitude qui nous rapporte!

Choisir un produit fabriqué au Canada, c'est choisir un produit dont on est sûr de la qualité.

Acheter un produit fabriqué au Canada, c'est stimuler la création d'emplois chez nous, tout en ayant l'assurance d'acquérir un des meilleurs produits qui soient sur le marché.

Acheter un produit fabriqué au Canada, c'est aussi favoriser l'épanouissement de l'économie du pays.

C'est aussi nous permettre de maintenir une position favorable dans nos échanges avec l'étranger.

C'est pourquoi, dorénavant, les produits fabriqués ici porteront de plus en plus une étiquette de chez nous: la feuille d'érable.

Quand vous magasinerez, recherchez les produits fabriqués au Canada: ils sont de qualité et sont du pays.

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Industrie et Commerce
Jack Horner, ministre

Industry, Trade and Commerce
Jack Horner, minister

Magasinons à la canadienne

Shop Canadian

Messiah, toujours à la place d'honneur

par Gilles Potvin

S'il est une oeuvre dont la place d'honneur dans le répertoire est solidement assurée, c'est bien *Messiah* ou *Le Messie* de Handel, oratorio en trois parties créé à Dublin en 1742. Depuis cette date historique, l'oeuvre jouit d'une popularité sans égale auprès de tous les publics et rien n'indique qu'elle soit en voie de diminution. Professionnels ou amateurs de villes grandes et petites s'unissent chaque année, généralement à Noël ou à Pâques, pour la présenter au complet ou en partie. Les plus grands chanteurs de l'histoire ont gravé un ou plusieurs de ses airs et l'*Hallelujah*, choeur qui termine la deuxième partie, est une page célèbre qui est devenue une sorte d'hymne universel. A Montréal, l'oeuvre fut présentée avec orchestre dès 1877 par la Société philharmonique que dirigeait un Dr MacLagan. Calixa Lavallée et Frantz Jéhin-Prume étaient dans l'orchestre et un orgue à tuyaux avait été érigé pour l'occasion à la patinoire Victoria. Le programme précise que le timbalier a été importé de Boston, « ces derniers instruments étant inconnus à Montréal ».

C'est de Boston que nous vient également Sarah Caldwell que l'Orchestre symphonique de Montréal avait invitée à prendre en charge sa présentation annuelle du *Messiah*, mardi avec reprise mercredi, dans une église Notre-Dame toute illuminée, dont la splendeur revêtait un sens particulier par le fait qu'elle a été épargnée du fléau destructeur qui l'a menacée ces jours derniers.

Comme beaucoup de chefs-d'oeuvre, *Messiah* a été, au cours des siècles, revu corrigé, arrangé, réorchestré (notamment par Mozart) et il est rare que l'on en donne aujourd'hui une audition absolument complète. Les Londoniens, sous Victoria, ont vu l'oeuvre chantée par 5,000 choristes. De nos jours, la tendance se porte vers une exécution plus conforme à l'originale, donnée dans une salle de 600 places. L'édition de Watkin Shaw, utilisée à l'OSM, s'en tient aux cordes, à l'accompagnement du continuo assuré par le clavecin, le violoncelle et la contrebasse, trompettes et timbales n'intervenant que dans les moments les plus solennels comme l'Hallelujah et l'*Amen* final.

Le choeur de l'OSM regroupait pour l'occasion une soixantaine de voix, ce qui assurait à la présentation le meilleur équilibre. Les coupures et omissions devenues traditionnelles ont été observées si bien que l'audition, y compris deux brèves pauses, était finie à 23 heures. Assise devant son pupitre, Sarah Caldwell a mené tout son monde avec une ardeur et une énergie remarquables, obtenant une exécution vivante et bien sonore. Mais il était difficile d'être d'accord avec elle sur les tempos à l'emporte-pièce choisis pour certains numéros. Ainsi, le choeur « Let us break this bonds asunder » a commencé dans un véritable fouillis et a frisé le désastre. La même chose s'est produite à l'orchestre dans l'attaque de l'allegro fugué de l'ouverture.

Du côté des solistes, les honneurs sont allés du côté de la basse Simon Estes, déjà entendu à l'OSM. Voix remarquable sur le plan de l'émission et de la projection, il possède en plus une diction impeccable et un style exemplaire. Son grand air de la fin, « The trumpet shall sound » a été indiscutablement un des grands moments de la soirée. Les trois autres solistes étaient canadiens. Michèle Boucher a fait valoir un timbre et un style intéressants, mais son exécution a été parfois menacée par les tempos bousculés de Mme Caldwell. Le mezzo-soprano Judith Forst s'est révélée une artiste à la voix chaude, remarquable par son phrasé et ses notes soutenues. Plus discret, le ténor Paul Trépanier a chanté avec goût et expression mais lui aussi a eu du mal à se plier aux vifs tempos du chef, surtout dans son air du début, « Every valley ».

Plus de 3,000 personnes ont assisté à cette présentation, remplissant complètement la nef et les jubés et un public tout aussi nombreux était attendu à la reprise de mercredi.

Un festival de la chanson française

par Nathalie Petrowski

Le Festival de la chanson de la Rose d'Or de Montreux, celui de Sopot et celui de Spa, connaîtront un important rival avec la création prochaine d'un Festival international de la chanson française, regroupant la France, la Suisse, le Canada et la Belgique.

L'Organisateur de l'événement, un Suisse du nom de Maurice Coudary, lui-même imprésario et producteur de spectacles (Enrico Macias) était de passage cette semaine à Montréal pour lancer son projet et contacter les personnes du milieu ainsi que la direction de Radio-Canada. Le but du festival n'est pas de répéter les mêmes erreurs des festivals « politiques » déjà existants mais d'apporter une approche fraîche et nouvelle au concept éculé des concours internationaux.

« Nous voulons avant tout assurer une relève continue, expliquait Coudary, une relève qui ne soit pas tributaire du milieu du showbizz et qui ne fasse pas forcément partie de la bande. Notre festival ne sera pas officialisé par aucun pays et sera ouvert à tout le monde. Nous ne dépendrons d'aucun organisme et les membres du jury seront disquaires, musiciens, écrivains et critiques. Le Festival se déroulera sur deux plans; à l'échelle nationale pour les semi-finales et à l'échelle internationale en Suisse pour la grande finale. Nous retiendrons pour cette finale trois participants par pays. Chaque participant sera tenu d'interpréter trois chansons parce que nous considérons qu'une chanson, ce n'est pas assez pour juger du talent d'un auteur ou d'une interprète ».

A Montréal, Coudary prévoit que les finales auront lieu au cinéma le Pierrot et la grande finale nationale à la Place des arts. Une grosse portion du Festival sera financé par des investisseurs particuliers dont il ne veut pas divulguer le nom. Coudary cherchera néanmoins auprès de la France et du Canada, des subventions gouvernementales.

Avec ce Festival, il prévoit de plus, créer une Amicale internationale des auteurs, compositeurs et interprètes, qui ne s'occupera pas de la perception de droits mais surtout des aspects juridiques de la signature de contrats avec les compagnies de disques. Cette Amicale à but non lucratif, s'auto-financera avec la cotisation de ses membres, offrant aux jeunes artistes, aide et conseils juridiques tout en les préparant aux risques du métier. Tremplin pour la jeune chanson de qualité l'Amicale ne se gênera pas pour décourager ceux qui n'ont pas de talent et qui perdent leur temps dans le métier.

A Montréal Coudary rencontrait hier les gens du Patriote ainsi que Paul Blouin de Radio-Canada qui se déclarait d'accord avec le principe plus démocratique du concours préférant cependant attendre la décision des radios et télévisions des autres pays, avant de se prononcer de façon officielle.

Concours d'estampe

SHERBROOKE, — Le centre culturel de l'Université de Sherbrooke présentera du 2 juin au 26 août le deuxième concours d'estampe et de dessin québécois (anciennement le concours d'art graphique québécois). Cette manifestation d'envergure provinciale, organisée par Graham Cantieni, directeur artistique du centre culturel, se tiendra dans le grand hall du pavillon central de l'Université de Sherbrooke.

L'organisation de ce deuxième concours permet à des artistes oeuvrant dans tous les domaines de l'estampe (gravure, eau-forte, sérigraphie, lithographie, aquatinte, etc.) et du desain (encre, crayon, graphite, etc.) d'exposer dans les Cantons de l'est. Au moyen de cinq prix d'achat — le prix Esso de $500 le prix Télégrobe Canada de $250, un prix de $250, et deux prix de $500 offerts par l'Université de Sherbrooke — cette manifestation encourage la participation des artistes et la continuité de leur travail. Les oeuvres des gagnants appartiendront ensuite à la collection d'oeuvres d'art de l'Université de Sherbrooke. L'Université a déjà une intéressante collection d'art graphique à laquelle se sont ajoutées les cinq oeuvres des gagnants du concours en 1977: Sarah-Valérie Gersovitz, Richard Lacroix, Robert Savoie, Pierre-Léon Tétreault et Chantal Dupont.

théâtre du rideau vert
Première ce soir, 20h.
viola léger
mise en scène yvette brind'amour
antonine maillet
emmanuel à joseph à dâvit
décor et éclairages ROBERT PRÉVOST
costumes FRANÇOIS BARBEAU
RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

sur La Place
dans le cadre des
Vendredis de la Pleine Lune
Breton-Cyr
22 décembre
21 h
entrée libre
le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville
METRO

Il faut quelqu'un de très spécial pour vous faire oublier une personne très spéciale !
Oliver's STORY
POUR TOUS
LOEWS 5
954 STE-CATHERINE O. 861-7437
PEEL
LOEWS: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40, CLAREMONT & FAIRVIEW: SAMAINE 7.00 & 9.00.
CLAREMONT
5038 SHERBROOKE O. 486-7395
FAIRVIEW 2
TRANS-CAN S. 33 697-8095

DÈS DEMAIN Elysée 1
35 MILTON / 842-6053
Couronné au Festival des Films du monde 1978.
POUR TOUS
"On hésite entre le rire et les larmes: 'DERNIER AMOUR' est l'une des oeuvres les plus émouvantes et les plus personnelles de Dino Risi".
— LE FIGARO
"'DERNIER AMOUR' est un heureux mélange d'espoir et de désespoir, de tristesse et de joie, de vie et de jeu".
— Pascale PERREAULT
"Risi nous donne la vision d'un des observateurs les plus impitoyables de notre époque."
— Dominique RABOURDIN (Cinéma 78)
'DERNIER AMOUR' est un des films les plus personnels de l'auteur de 'PARFUM DE FEMME'."
— Dominique RABOURDIN
un film de DINO RISI
ORNELLA MUTI
UGO TOGNAZZI
Une vision féroce de la vie... Par le prince de la comédie italienne.
dernier amour (PRIMO AMORE)

APRÈS "LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS", VOICI
POUR TOUS
Des créateurs de "Murder on the Orient Express"
AGATHA CHRISTIE'S MORT SUR LE NIL
LES FILMS PARAMOUNT PRESENTENT UN FILM EMI
UNE PRODUCTION JOHN BRABOURNE ET RICHARD GOODWIN UN FILM DE JOHN GUILLERMIN
PETER USTINOV, JANE BIRKIN, LOIS CHILES, BETTE DAVIS, MIA FARROW, JON FINCH, OLIVIA HUSSEY, GEORGE KENNEDY, ANGELA LANSBURY, SIMON MACCORKINDALE, DAVID NIVEN, MAGGIE SMITH, JACK WARDEN. "DEATH ON THE NILE" D'AGATHA CHRISTIE
AVEC HARRY ANDREWS, I.S. JOHAR. MUSIQUE DE NINO BOTA
SCENARIO DE ANTHONY SHAFFER. Produit par JOHN BRABOURNE ET RICHARD GOODWIN
DIRIGE PAR JOHN GUILLERMIN
1.15, 3.55, 6.30, 9.10, SAM., DERNIER PROGRAMME 11.40
Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE O. 866 3856
DEMAIN!

Cet homme nous a prouvé qu'il avait raison de croire en la puissance fantastique du rêve!
POUR TOUS
jrr tolkien's "the Lord of the Rings"
A SAUL ZAENTZ PRODUCTION
A RALPH BAKSHI FILM
J.R.R. Tolkien's "THE LORD OF THE RINGS" Music by LEONARD ROSENMAN
Screenplay by CHRIS CONKLING and PETER S. BEAGLE • Based on the novels of J.R.R. TOLKIEN
Produced by SAUL ZAENTZ • Directed by RALPH BAKSHI
A Fantasy Films Presentation
United Artists
ORIGINAL MOTION PICTURE SOUNDTRACK AVAILABLE ON FANTASY RECORDS AND TAPES
TOUS LES JOURS À: 1.15, 3.45, 6.15, 8.45.
AVENUE
1224 AVE GREENE 937-2747

ROBERT ET ROBERT: Sem.: 5h00, 7h15, 9h30; Sam.: 5h15, 7h30, 10h00; Mardi: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h40.
Elysée 2
La comédie de l'année!
Déjà plus de 100,000 spectateurs l'ont acclamée!
"Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre... JOUR DE FRANCE
"ROBERT ET ROBERT appartient sans conteste aux meilleurs moments dans l'oeuvre de CLAUDE LELOUCH..." LUC PERRAULT/LA PRESSE
CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY
POUR TOUS
20e SEM.
SOLITUDE RENCONTRE DISCRÉTION MARIAGE
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
FRANCIS PERRIN GERMAINE MONTERO REGINE MACHA MERIL
FRANCIS LAI JEAN-CLAUDE NACHON

Une étonnante surprise
UN FILM AUSTRALIEN DE GRANDE CLASSE ET D'UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE.
POUR TOUS
V.F. de: CADDIE
avec HELEN MORSE et TAKIS EMMANUEL
CADDIE
PRIX D'INTERPRÉTATION A SAN SEBASTIAN
Cinéma du COMPLEXE desjardins 3
BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN!

Que faisiez-vous en 1963?
POUR TOUS
Frédérique avait 15 ans, Anne 13...
Si vous regrettez vos 15 ans, vous adorerez...
Diabolo Menthe
Musique originale et chansons d'YVES SIMON
Un film de DIANE KURYS
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
Dès DEMAIN!

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".
LE POINT
CANNES 78
14 ANS
Un film de PAUL MAZURSKY
la femme libre
AN UNMARRIED WOMAN
JILL CLAYBURGH
ALAN BATES
MICHAEL MURPHY
CLIFF GORMAN
Cinéma du COMPLEXE desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141
12:15 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:10

LE FILM DU SIECLE!
UN FILM EXTRAORDINAIRE! UN TRAVAIL GIGANTESQUE!
14 ANS
DOMINIQUE SANDA
ROBERT DE NIRO
1900
Un film de BERNARDO BERTOLUCI
DONALD SUTHERLAND
BURT LANCASTER
1900: SEM.: 6h35, MARDI: 12h45, 6h35.
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER

Vous pouvez enfin voir...
18 ANS Adultes
Sylvia Bourdon dans
EXHIBITION
un film de Jean-François Davy
Cinéma du COMPLEXE desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141
Dès DEMAIN!

Rédillon (Normand Chouinard) assumant sa position préférée pour faire la cour à Madame Vatelin (Louise Marleau), dans «le Dindon», de Feydeau, au TNM. (Photo: André Le Coz)

«Le Dindon»

Un somptueux navet de Feydeau

par Jacques Larue-Langlois

Le dindon, vaudeville de Georges Feydeau, production du Théâtre du Nouveau Monde, mis en scène par André Brassard, dans des décors et des costumes d'Anne Pritchard, des éclairages de François Bédard, sur une musique de Bernard Buisson dont les couplets furent agencés par Gérard Poirier; (par ordre d'entrée en scène): Louise Marleau, Benoît Marleau, Jean-Louis Millette, André Montmorency, Normand Chouinard, Louise Saint-Pierre, Julie Vincent, Jacques Rossi, Marie-Michèle Desrosiers, Denis Bouchard, Paule Marier, Gilbert Lepage, Rita Lafontaine et Bernard Buisson. A l'affiche au TNM jusqu'au 28 janvier — relâche les lundis.

■

Vous prenez trois cocus magnifiques, un sublime coureur de jupons, quatre « belles » dames sottes, un valet du siècle dernier, une soubrette niaise, un ou deux commissaires de police et quelques autres personnages épisodiques. Vous les habillez caricaturalement dans des fringues outrancières. Vous les plantez dans un décor volontairement faux, agencé de façon à cacher un micro (pour que les voix « sortent » dans les couplets chantés). Vous les flanquez d'un pianiste à chapeau melon de cinéma muet à qui faire des clins d'oeil. Vous leur mettez en bouche le texte subtil comme une charge de la brigade anti-émeute que pondit, il y a 82 ans, un dandy français désabusé en les sommant de le crier à tue-tête pendant deux heures et demie. Vous investissez là-dedans à peu près $100,000 en frais de production. Et vous avez un somptueux navet.

On avait cru — ineffable naïveté — qu'André Brassard saurait trouver le moyen de renouveller le genre, que son *Dindon* serait moins dinde que l'original, que quelque trouvaille le ferait passer la rampe. On avait cru que puisques le Théâtre du Nouveau Monde investissait tant d'efforts dans cette production c'est qu'elle devait apporter quelque chose de nouveau par rapport à la version qu'il nous en offrait en 1960. Nenni. J'ai vu des gens dormir autour de moi durant la pièce, ce qui, étant donné les cris tonitruants des comédiens, ne devait pas être facile et témoigne parfaitement de l'ennui profond généré par le genre.

Quand même, un petit bravo pour les costumes de Madame Pritchard dont les excès extravagants nous tirent, à première vue, les seuls vrais sourires de la soirée. Quant aux gags qui sont supposés nous faire rire, ils sont tellement bêtes et éculés, tellement prévus et calculés qu'on se demande encore comment il se fait qu'on puisse croire en dérider les spectateurs.

Croyez-moi, il y a de plus agréables façons de passer une soirée que d'aller s'asseoir là.

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES
14 ANS
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
DÈS DEMAIN! À: 7.30 - 9.30
(Dernier jour: "CHER THÉO")

PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN
POUR TOUS
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SEM.: 7.30 - 9.30
(DERNIER JOUR À BROSSARD)

Comment choisit-on les sujets à Télémag?

par Jean Basile

CHRONIQUE DES ONDES

Il faudrait attendre la fin de la saison et décompter attentivement les sujets que chaque émission traite pour savoir ce qu'il en est. La première impression toutefois n'est pas la plus mauvaise et l'on pourrait s'étonner de voir certains reportages médicaux à *Télémag*, alors que *Sciences-réalité* traite des sujets sociaux, voir religieux.

C'était en tout état de cause ce qui se passa, mardi soir, à *Télémag* où l'on diffusa un reportage sur le cas des enfants qui, par malfonction de l'hypophyse ne peuvent grandir, alors que la semaine dernière *Sciences-réalité* nous présentait un reportage sur un sujet tout à fait social, voire religieux, l'homosexualité. Il s'agit moins pour moi de critiquer, ici, la qualité du reportage, excellent, fait pour le cas de « On veut grandir » de *Télémag* mais bien du choix du sujet par rapport au style de l'émission. De même, toujours à ce même *Télémag*, je n'ai pas très bien compris ce que venaient faire les souvenirs de ces deux charmantes vieilles dames. On aurait pu aussi bien le voir à *Femmes d'aujourd'hui*.

Après tout, la question n'est pas futile car *Télémag coûte cher, aussi cher pour une émission que cinq premières parties de Ce soir;* l'on est, certes, en droit d'attendre des sujets un peu plus forts, un peu plus vigoureux.

En bref, l'émission de mardi était sur un temps faible, sans style, la simple réunion de bouts de film sympathiques mais peu convaincants, malgré le ton de réforme sociale systématique qui est la marque de fabrique des grandes âmes justicières de l'univers. Et l'on sait que Pierre Nadeau ne se mouille jamais en-deça. On est un héros ou on ne l'est pas.

Comme d'habitude, dès 22 h, je tourne mon petit bouton jusqu'au canal 6 ou le *Fifth Estate* prend place, heureusement, avec une demi-heure de décalage par rapport à *Télémag*. Moins « social » que le concurrent québécois, plus incisif aussi, parfois même plus combattif et plus audacieux, cette émission reste l'une des meilleures disponibles sur le réseau canadien, non loin, et peut être avant *60 Seconds*, émission américaine de même style.

J'ai donc attrapé en route un curieux reportage sur la façon de faire de ses enfants un génie. Je ne sais pas si ça marche vraiment, et même si cela est souhaitable, mais un conseil m'a ravi: apprenez-leur à lire le plus vite possible. Espérons que nos écoles primaires entendront ce conseil; les cégeps aussi peut-être. Ensuite, une émission assez pénible sur le bilinguisme en Belgique. Comme un brave Wallon se répandait, on ne sait trop pourquoi en invectives contre les Français de France qu'il traitait de malpolis et fainéants (tout cela par rapport aux Wallons exquis et courageux naturellement), l'animateur sourit de l'air fin et entendu de celui qui comprend les choses. Ce brave Canadien anglais qu'il les connait donc bien ces braves Québécois issus de l'esprit français! Cela était un peu stupide, un peu insultant tout à fait inapproprié et indigne de cette émission. Mais Adrienne Clarkson est adorable (tant pis pour le sexisme) et d'une compétence à faire frémir.

■

Beyong Reason, au canal 6, mardi à 22 h 30.

Cette émission n'a aucune importance et profite de la mode des parasciences comme l'astrologie, la clairvoyance, la graphologie ou la lecture dans les lignes de la main. C'est au fond, presque un jeu mais bien mené, intriguant parfois et pas ennuyeux pour un cent. Je la regarde assidûment et je la trouve relaxante. Peut-être vous aussi.

Le TPQ revient

Le Théâtre populaire du Québec de retour d'une grande tournée européenne en France et en Belgique avec la pièce de Roland Lepage, *Le temps d'une vie* a déjà complété une partie de sa tournée canadienne qui se prolonge en janvier et février en Ontario, Ile-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. A Montréal, *Le temps d'une vie* sera repris du 23 février au 15 mars au Théâtre Arlequin, 1004 Sainte-Catherine est. Rappelons que cette pièce qui connaît une carrière fulgurante tant en Europe qu'en Amérique du Nord a été créée par les élèves de l'Ecole nationale de théâtre à Montréal en 1974.

Les grands Ballets Canadiens
Casse-noisette
Nault/Tchaikovsky
22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre, 20 h 30
24 et 26 décembre, 14 h 30
Billets: $11., $9., $7., $5.
Etudiants et Troisième âge (65 ans et plus): Parterre, Corbeille: $5.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième âge devront s'identifier lors des spectacles.
Charge Visa, Master Charge 487-2200 (lundi au vendredi)
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

Deux des quarante marionnettes géantes de 6 à 12 pieds de hauteur qui composent le spectacle du Théâtre Sans Fil, "CONTES DE LA TENTE DES VAPEURS". Ces contes réunissent 2 légendes amérindiennes: "CIEL BLEU PREND FEMME" et "LE CORBEAU BLANC" qui nous fait à la fois rire et s'attrendir. Ce spectacle est présenté jusqu'au 23 décembre à la salle Fred-Barry du Théâtre Denise-Pelletier. (Publi-reportage)

Tous les cognacs ne sont pas nés égaux.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Mournoute
10.30 Magazine express:
Le cuir: confection d'une jardinière en cuir. "Référence-express": Fédération des Unions de famille. "Des sites à découvrir."
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le son des français d'Amérique
"Johnny à Denis à Alfred". La tradition de violoneux va-t-elle se perpétuer chez les Comeau de la Nouvelle-Ecosse?
12.00 Démétan, la petite grenouille
12.30 Les coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
France Nadeau interviewe Andréa McCrady, carillonneuse à l'Oratoire Saint-Joseph. Rencontre avec deux femmes qui partagent le même emploi, séparant en deux le salaire et les avantages sociaux.
14.30 Cinéma:
"Les envahisseurs attaquent" (Japonais 1968) Drame réalisé par I. Honda, avec A. Kudo, K. Ai et K. Sawara.
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 L'heure de pointe:
Le tourisme avec Normand Cazelais et les petits spectacles, avec Francine Grimaldi.
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Génies en herbe
19.30 Du tac au tac
Téléroman d'André Dubois.
20.00 Le travail à la chaine
20.30 Les grands films:
"Le jouet" (Français) Comédie réalisée par Francis Veber, avec Pierre Richard, Michel Bouquet, Fabrice Grèco et Jacques François.
22.30 Télejournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Jason King
24.20 Cinéma:
"Dernier train pour Frisco" (Américain 1970) Western réalisé par A. V. McLaglen, avec G. Peppard, J. Vernon et D. Muldaur.
2.00 Télejournal

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Les débats de l'assemblée nationale

10 CFTM

7.50 Un emploi vous attend
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure:
"La nutrition" avec Louise Lépine — Office de la langue franaise.
10.30 Bonjour madame:
"Parents d'hier et d'aujourd'hui" avec Robert Juster "Clin d'oeil" avec Marc Cossette.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quizz:
"Les caprices de Marie" (Français 1969) Comédie réalisée par Philipppe de Broca, avec M. Keller, J.P. Marielle, P. Noiret, F. Périer.
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.30 Monsieur Pointu s.v.p.
19.00 Qui dit vrai
20.00 Cinéma:
"Eglantine" (Français 1972) Comédie réalisée par J.C. Brialy, avec V. Tessier, Frédéric, L. Jeanson, O. Versois, J. François.
22.00 Regards sur le monde:
"Les chrétiens Libanais"
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Le ranch "L"
24.20 Cinéma:
"Elsa ou les amours d'une adolescente" (Espagnol 1970) — Comédie réalisée par L. S. de Enciso, avec E. Baeza, Micky, Romuald, C. Estrada.
2.00 Dernière édition

6 CBMT

9.30 A thought for today
9.35 CBC 6 Good Morning
9.45 The Friendly Giant
10.00 Camera Twelve
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The edge of night
14.30 Canadian authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For kids only What's new
17.00 Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Reach for the Top
20.00 Barney Miller
20.30 The king of Kensington
21.00 Canadian express
22.00 The Return of the Saint
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada after dark
24.45 The Professionals

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Stars on Ice
19.30 The Patsy Gallant Show
20.00 The little drummer boy book II
20.30 The first christmas
21.00 Christmas lace
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Merry Andrew" (Comédie 1958)

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Rosie Dixon night nurse" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Paradise Alley" 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene Westmount (937-2747) — "Who is killing the great chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "A coming of angels" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Odyssey" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) "Opération dragon" 14 h 40, 18 h 10, 21 h 45 et "La main de fer" 12 h 50, 16 h 20, 19 h 50.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) "Georgina la nonne perverse" 12 h 30, 17 h 50 et "Votre plaisir mesdames" 14 h 10, 19 h 35 et "Le rallye des joyeuses" 15 h 50, 21 h 15.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Wild geese" 18 h 15, 20 h 45.
BONAVENTURE II, "Automn sonata" 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Opération dragon" 18 h 05, 21 h 50 et "La main de fer" 19 h 55.
BROSSARD II, "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
BROSSARD III, "Les planches avant, les filles après" 19 h 25 et "Les dents de la mer" 21 h 20 (2e partie)
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) "L'empire du grec" 17 h 30, 21 h 30 et "Le flic se rebiffe" 19 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Les dents de la mer" (2e partie) 14 h 05, 17 h 55, 21 h 45 et "Les planches avant, les filles après" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00.
CHAMPLAIN II, "Nos plus belles années" 13 h 35, 17 h 25, 21 h 15 et "Le cercle noir" 15 h 40, 19 h 25.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Mystère du triangle des Bermudes" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 15 et "Dimanche de la violence" 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30.
CHATEAU II, "Flossie" 12 h 40, 17 h 00, 21 h 20, "Les culbuteuses" 15 h 30, 19 h 50 et "Des secrétaires" 14 h 05, 18 h 25.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "Genesis in concert", 13 h 00, 15 h 15, 17 h 35, 20 h 00, 22 h 15 "Rod Stuart and Faces" 14 h 00, 16 h 20, 18 h 40, 21 h 00.
CINEMA DE QUARTIER, 1237 Sanguinet (284-9352) Relâche.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) "1900" 18 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "Theoreme" (de Pier Paolo Pasolini, Italie 1968, 19 h 30 "Faces" (de John Cassavetes, USA 1968) 21 h 30.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Death on the Nil" 18 h 30, 21 h 00.
LA CITE II, "Revenge of the Pink Panther" 19 h 25, 21 h 20.
LA CITE III, "Foul Play" 18 h 55, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) "Il successo" (de M. Morassi, 1964) 19 h 00, "Casanova 70" (de M. Monicelli, 1965) 21 h 00.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Oliver's story" 19 H 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Pourquoi pas" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle emmerdeuse" 12 h 25, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Une femme libre" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Neuf mois" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges, (735-5528) "Rosie Dixon night nurse" 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Big Fix" 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Cher Theo" et "L'âge de la machine" 20 h 00, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval 631-8586 — "Where does it hurt" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL II, "Magic" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Comes a horseman" 19 h 00, 21 h 05.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Claranald (341-3190) — "Midnight Express" 19 h 15, 21 h 30.
DECARIE SQUARE II, — "Wild geese" 18 h 45, 21 h 10.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Iphigénie" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSEE II, — "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) "Le mystère du triangle des Bermudes" 20 h 55 "Les impitoyables" 19 h 05.
GREENFIELD II, "Quelle chaleur" 19 h 00 "Lilli" 20 h 10.
GREENFIELD III, "Who is killing the great chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00.
GUY, 1435 Guy (931-2912) "A coming of angels" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 05, "The big snatch" 13 h 10, 15 h 55, 18 h 35, 21 h 20.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) "Le dernier amant romantique" 18 h 30, 22 h 00 et "L'intrépide" 20 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) "Heaven can wait" 18 h 20, 21 h 10.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) "Le mystère du triangle des Bermudes" 21 h 20. "Dimanche de la violence" 19 h 25.
LAVAL II, "Il voulait être une femme" 18 h 30, "Elles s'en donnent à coeur joie" 20 h 00.
LAVAL III, "Magic" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, "Servante et maîtresse" 18 h 15 et "Rêveries érotiques" 20 h 00.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin. Chomedey (687-5207) "Les planches avant, les filles après" 19 h 25 "Les dents de la mer" 21 h 15.
LAVAL-ODEON II, "Le cercle noir" 19 h 55 et "Nos plus belles années" 18 h 05, 21 h 40.
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) "Message from space" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
LOEWS II, "Comes a horseman" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
LOEW'S III, "Grease" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
LOEW'S IV, "Up in smoke" 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
LOEW'S V, "Oliver's story" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Le flic se rebiffe" 19 h 55 "L'empire du Grec" 21 h 45.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Les motos de la violence" 19 h 30 "Légitime violence" 21 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) "Les détraqués" 18 h 25, 21 h 25 et "Le temps du massacre" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) "Foul play" 19 h 00, 21 h 10.
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil "Le dernier amant romantique" 21 h 00 et "Attention les yeux" 19 h 30.
OMEGA II, "A bout de sexe" 19 h 30 "Les jouisseuses" 18 h 45, 20 h 45.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Le prête-nom" (de M. Ritt. USA 1976) 19 h 30, 21 h 15.
OUIMETOSCOPE II, "Amarcord" (de F. Fellini. Italie 1973) 19 h 00, 21 h 30.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Histoire d'aimer" 19 h 30 "L'eau chaude, l'eau frette" et "L'affaire Bronswik" 21 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) "Enter the dragon" 13 h 00, 17 h 10, 21 h 20 "Outlaw Josey Wales" 14 h 45, 19 h 00.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) "Ilsa, gardienne du harem des rois..." 19 h 30 "Ilsa la louve des S.S." 21 h 10.
PAPINEAU II, "Les dents de la mort" 19 h 20 "Au delà de l'amour" 21 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le dernier amant romantique" 18 h 30, 22 h 00 "Situation grave mais pas désespérée" 20 h 20.
PARADIS II, "La belle emmerdeuse" 18 h 30, 21 h 50 "Le passé simple" 20 h 10.
PARADIS III, "Georgina la nonne perverse" 21 h 30 "Votre plaisir mesdames" 20 h 00, "Le rallye des joyeuses" 18 h 30.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Michael Snow: "Standard Time", "One second in Montreal", "Wavelength" 20 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) "Le mystère du triangle des Bermudes" 14 h 20, 18 h 10, 22 h 00 "Femme du dimanche" 12 h 20, 16 h 10, 20 h 00.
PARISIEN II, "Quelle chaleur" 13 h 20, 16 h 15, 19 h 10, 22 h 00 "Lilli" 14 h 35, 17 h 25, 20 h 20.
PARISIEN III, "La sylphide" 12 h 50, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 45.
PARISIEN IV, "Légitime violence" 12 h 40, 15 h 45, 18 h 45, 21 h 50 "Les motos de la violence" 14 h 15, 17 h 15, 20 h 20.
PARISIEN V, "Diabolo menthe" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Midnight Express" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VICTORIA, Place Victoria (878-1451) "Midnight Express" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Interiors" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "A Wedding" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "A Cadillac named Desire" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Fantasex" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Il voulut être une femme" 13 h 15, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 35. "Furies sexuelles" 14 h 40, 17 h 25, 20 h 10.
RIVOLI II, "Servante et maîtresse" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30. "Les voluptueuses" 13 h 25, 16 h 40, 19 h 55.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis, (849-4211) — "Le dernier amant romantique" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 30 et "Les 21 heures de Munich" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 45.
SAINT-DENIS III, — "Julia" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 10.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. (932-1133) — "Padre Padrone" (de Paolo et Vittorio Taviani. Italie 1977) 19 h 15. et "A clockwork orange" 21 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Goin' south" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "In praise of older women" 19 h 00, 21h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Les planches avant, les filles après" 19 h 30, "Les dents de la mer" 21 h 15.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le mystère du triangle des Bermudes" 21 h 15 et "Les impitoyables" 19 h 20.
VERSAILLES II, — "Il voulut être une femme" 18 h 40 "Monsieur, madame et la bonne" 20 h 10.
VERSAILLES III, — "Intérieur d'un couvent" 18 h 10 "L'exécuteur" 19 h 50.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont Viau (669-3866) — "Le dernier amant romantique" et "La 8e compagnie au clair de lune" 19 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Le flic se rebiffe" 19 h 35, "L'empire du Grec" 21 h 45.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Slow dancing in the big city" 13 h 05, 14 h 50, 16h 50, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Magic" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL V, "Légitime violence" 18 h 25 et "Les motos de la violence" 20 h 05.

SUR SCÈNE

AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts (285-1600) — Le Théâtre de l'Avant-Pays présente: "Une histoire de marionnettes" du mar. au ven., à 10 h 00 et 13 h 00.
CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "Moi, Bertolt Brecht", spectacle musical et dramatique d'après Bertolt Brecht. Tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
CAFE DU PORT, 356 Berri (845-8765) — François Senneville, flûte traversière et Evan Green, guitare (jazz), jeudi. à 21 h 30 et 23 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) relâche.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — "Comedia Dell'Arte" création du Théâtre Pepperoni. Tous les soirs 20 h 30.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — Nightwinds (rock harmonique), 21 h 30 et 23 h 30.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Relâche.
LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Le Pouet Pouet Band, 22 h 00 et 24 h 00.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) "Talaboum Dié" spectacle à sketches comiques, du mercredi au samedi, Sem.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, "Pour vous parents et amis", création collective mise en scène par Yvan Ponton. Du mercredi au dimanche 20 h 00.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) "L'étoile des Mages" tous les soirs en français 21 h 30 et en anglais 20 h 15. Mar. jeu.: 12 h 15. Mer. ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00, 15 h 30, 16 h 30. Relâche lundi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112), Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — Relâche.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — Le théatre sans fil présente: "Contes de la tente des vapeurs". Tous les soirs 20 h 30. Relâche dimanche et lundi.
THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "La ligue nationale d'improvisation", collectif, jusqu'à la fin décembre. Lun.: 21 h 00, ven.: 24 h 00.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Le dindon" de Georges Feydeau, Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "La crique" de Guy Foissy. Tous les soirs 20 h 00. Relâche lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "Au Bordelamer" de Jacques Prévert. Lundi: 21 h 00. Jeu.ven. sam.: 23 h 30.
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Les dames du jeudi" de Loleh Bellon, samedi 20 h 00. "Emmanuel à Joseph à Davit" d'Antonine Maillet. 20 h 00.
UNIVERSITE DE MONTREAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine-Salle 1020. Concert de L'Atelier de Musique Ancienne, dir.: Jean-Pierre Pinson et Gerrit Tetenburg, 20 h 30. Entrée libre.
GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille,* Québec 1-(418) 643-4975. — Salle Louis-Fréchette — Relâche.
CENTRE NATIONALE DES ARTS, Ottawa 1-(613) 996-5051 — "Mémoir" de John Murrell, 20 h 00. Matinée sam.: 14 h 00. Relâche dimanche.

Pleine lune

Au Vendredi de la pleine lune cette semaine à 22 h, au complexe Desjardins, Gaétane Breton et Richard Cyr, mieux connus sous le nom de Breton-Cyr, seront les derniers invités de 1978 des pleines lunes de la Place. Ils interpréteront quelques-unes des nouvelles chansons anciennes contenues dans leurs deux plus récents microsillons. Ils seront accompagnés par Christian Laurence à l'accordéon et Guy Berniquez aux os et cuillères. L'entrée est libre.

THÉÂTRE PEPPERONI
COMMEDIA DELL'ARTE
du 20 décembre au 7 janvier
relâche les 24, 25 et 1er à 20:30 hres
AU CONVENTUM
1237 sanguinet,
réservations: 284-9352

Steve Shutt: deux buts et une passe

Le Canadien bat les Hawks 5-3

CHICAGO — Battu 4-1 au Chicago Stadium et 8-3 au Forum plus tôt cette saison, le Canadien a remporté une première rencontre contre les Hawks en arrachant une victoire de 5-3, hier à Chicago.

Steve Shutt, avec deux buts et une passe, Rick Chartraw et Pierre Mondou ont marqué les buts du Canadien qui a pris des avances de 3-0 et 4-1 avant de voir les Hawks lui donner la frousse en marquant deux buts rapides au troisième vingt.

Graig Mulvey et Yvan Boldirev ont en effet marqué en l'espace de 10 secondes vers la cinquième minute du dernier engagement pour forcer le Canadien à redoubler d'efforts jusqu'à la fin du match pour finalement l'emporter. John Marks a marqué le premier but de son équipe contre un Michel Larocque en grande forme auquel l'instructeur Scotty Bowman avait fait confiance même s'il gardait les filets du Canadien dans la cuisante défaite de 8-3 contre les Hawks, fin novembre.

Bob Gainey a réussi le dernier but du Canadien avant la fin du match, à la suite d'une erreur de Phil Russell à la ligne bleue.

Le Canadien l'avait précédemment échappé belle lorsque les Hawks, répondant aux encouragements et aux cris d'une foule survoltée, ont dirigé pas moins de 15 tirs vers Larocque, au dernier vingt.

Larocque a profité de l'excellent travail de Larry Robinson, choisi la première étoile du match, et Serge Savard pour fermer la porte aux Hawks et ainsi procurer au Canadien une cinquième victoire d'affilée et un 10e match sans revers.

Réjean Houle a également bien joué, n'hésitant pas à se replier à la défensive pour prêter main forte à ses coéquipiers qui semblaient pourtant en voie de remporter une victoire facile, après que Steve Shutt eut compté son deuxième but du match, au milieu de la deuxième, pour donner une confortable avance de 4-1 au Canadien qui menait 3-0 à la fin de la première.

Pour Shutt, qui a également obtenu une passe, il s'agissait d'un 18e point dans ses neuf derniers matchs. Guy Lafleur a quant à lui obtenu des assistances sur chacun de ses deux buts pour porter sa fiche à 52 points au sommet des compteurs de la Nationale.

Les Black Hawks ont entrepris le match de brillante façon, Stan Mikita et Phil Russell obligeant Michel Larocque à effectuer de beaux arrêts dans les deux premières minutes de jeu avant que Pierre Mondou, à 3:32, et Rick Chartraw, à 4:03, ne donnent une avance rapide de 2-0 au Canadien.

Incapables d'amorcer toute attaque dangereuse, ils ont ensuite concédé un troisième but au Tricolore lorsque Steve Shutt a complété une stratégie de Guy Lapointe et Guy Lafleur.

Les Hawks ont d'abord déjoué Larocque lorsque John Marks, sans doute le meilleur des siens, hier, a marqué pendant un avantage numérique alors que le deuxième vingt n'était vieux que de 58 secondes.

Après un quatrième but réussi par Steve Shutt à la suite duquel le Canadien semblait avoir découragé toute opposition, les Hawks n'ont pourtant pas lancé la serviette, se montrant menaçants à quelques occasions, jusqu'à ce que Craig Mulvey ne profite d'une erreur de Cam Connor dans sa propre zone au début de la troisième, pour relancer son club et ainsi espérer remporter une première victoire au cours de leurs six derniers matchs.

ECHOS... Pierre Larouche, Mark Napier et Rod Langway n'ont pas joué contre les Hawks qui ont l'honneur d'avoir infligé au Canadien leur dernière défaite, le 25 novembre... Forts de deux victoires contre le Canadien en autant d'essais cette saison, les Hawks ont tout de même trouvé le moyen de perdre deux fois contre les faibles Rockies du Colorado, 8-3 et 5-1... Le gardien Tony Esposito pourrait devenir agent libre à la fin de la saison, puisqu'il termine cette année un contrat à long terme sans année d'option... Jim Harrison, l'ancien joueur des Leafs qui a joué pendant quelques saisons dans l'Association mondiale, a refusé ces jours derniers de poursuivre sa carrière dans les mineures. Les Hawks l'ont donc suspendu... Le Canadien affrontera de nouveau les Blacks Hawks, ce soir au Forum. Il s'agira du dernier des quatre matches entre les deux clubs en saison régulière...

SOMMAIRES

Canadien 5, Hawks 3

Première période

1—MONTREAL, Mondou (14)
Shutt, Robinson 3:22
2—MONTREAL, Chartraw (2)
Risebrough 4:03
3—MONTREAL, Shutt (11)
Lapointe, Lafleur 10:20
Pénalités: Savard Mtl, Kelly Chi, 6:21, Higgins Chi, 9:09, Russell Chi 11:16, Lupien Mtl, Logan Chi, mineures, majeures: 13:44, Connor, Mtl, 19:24

Deuxième période

4—CHICAGO, Marks (11)
Murray, Mikita 0:36
5—MONTREAL, Shutt (12)
Lafleur 14:58
Pénalités: Bulley, Chi, Savard, Mtl, 0:12, Magnuson Chi, 2:25, Rota Chi, 9:01, Houle, Mtl 12:48

Troisième période

6—CHICAGO, Mulvey (6)
Rota, Magnuson 4:56
7—CHICAGO, Boldirev (14)
Higgins 5:06
8—MONTREAL, Gainey (7)
..... 19:36
Pénalités: Higgins Chi, Engblom Mtl 17:52

Tirs aux buts:

Montréal	12	11	10	33
Chicago	10	8	15	33

Gardiens: Larocque, Montréal, Esposito, Chicago.
A—16,246

Wings 7, Canucks 2

Première période

1—DETROIT: Huber (1)
McCourt, Larson 7:02
2—DETROIT: McCourt (12)
Larson, Nedomansky 12:36
3—DETROIT: Huber (2)
St-Laurent 17:12
Pénalités: Thompson, Det. 3:59, Martin, Van 6:36, Holt Van 10:51, Snepsts Van 17:09, Miller Det 17:22.

Deuxième période

4—DETROIT: McCourt (13)
Huber, Thompson 9:45
5—VANCOUVER: Martin (9)
Snepsts 10:13
6—DETROIT: Labraaten (5)
Nedomansky, Bergman 12:55
7—DETROIT: Nedomansky (14)
Labraaten, Libett 13:49
Pénalités: Bolduc Det 1:04, Bergman Det 5:19, Smyl Van, Vachon Det 5:57, McIlhargey Van 9:14, Holt Van, Polovich Det majeures 9:54, Oddleifson Van 14:35, Huber Det 16:27, Blight Van 20:00.

Troisième période

8—VANCOUVER: Blight (4)
Verwergaert 8:35
9—DETROIT: McCourt (14)
Labraaten, Thompson 16:33
Pénalités: Nedomansky Det 0:58, Hilworth Det 6:34, Oddleifson Van 11:34, Nedomansky Det 12:41, Eriksson Van 14:23.

Tirs au but:

Vancouver	6	6	10	22
Detroit	14	11	6	31

Gardiens, Wilson, Bromley, Vancouver, Vachon Detroit.
Assistance: 14,654.

Le Québécois Daniel Bégin enlève la glace prisonnière de sa barbe après l'épreuve de 30 km relais remportée par l'Italie, hier, au Championnat du monde de ski de fond à Telemark, au Wisconsin. (Photolaser AP)

Ski de fond

Victoire américaine à Telemark

La première épreuve de la Coupe du Monde de ski nordique 1978-79, dont le coup d'envoi a été donné à Telemark, dans le Wisconsin, une course de cinq kilomètres réservées aux dames, a été gagnée par l'Américaine Alison Owen Spencer, d'Anchorage, Alaska. Celle-ci a triomphé en 17 minutes 14 secondes 43, finissant avec 13 secondes 93 d'avance sur la Suédoise Maria Johansson et 19 secondes 43 sur la Norvégienne Berit Kvello.

Les chutes de neige qui se sont abattues la veille sur la région avaient considérablement ralenti le parcours. Dimanche dernier, lors des essais en vue de la sélection de l'équipe américaine, Alison Owen Spencer avait en effet triomphé sur le même parcours en 14 minutes et 30 secondes.

Les membres de l'équipe nationale de ski alpin bénéficient d'autre part d'un congé inhabituel en plein milieu de la saison de la Coupe du monde de ski alpin et l'instructeur national John Ritchie espère que cet intermède ne nuira pas à la concentration qui leur a permis de prendre le meilleur départ de leur histoire.

Les Canadiens ont été la surprise de la saison dans le grand cirque blanc avec Ken Read, de Calgary, dominant le classement de la descente masculine avec 40 points et partageant le deuxième rang du classement général avec le suisse Peter Mueller. Dave Murray, d'Abbotsford, C.B., occupe le huitième rang avec 23 points.

La saison des descentes reprendra en France le 6 janvier. Entre-temps, John Ritchie et Dave Murray étaient à Vancouver pour promouvoir la première descente de la Coupe du monde jamais présentée au Canada qui aura lieu le 19 mars à Whistler Moutain et clôturera la saison des descentes.

Le Suédois Ingemar Stenmark, qui boude toujours les descentes de la Coupe du monde, tentera de reprendre la tête du classement général au cours du slalom géant qui auront lieu aujourd'hui et vendredi à Kranjska Gora, en Yougoslavie.

Ses principaux adversaires seront Andreas Wenzel, du Lichtenstein, l'Américain Phil Mahre, les Suisses Peter Leuscher et Heini Hemmi ainsi que les Italiens Piero Gros et Gustavo Thoeni.

A cause de l'abondance de neige, les organisateurs ont interverti l'ordre des épreuves, en présentant le slalom spécial aujourd'hui et le géant, vendredi.

Les Allemandes de l'Ouest ont dominé enfin le slalom spécial féminin de la Coupe d'Europe de ski alpin, disputé aux Contamines, en France, en prenant quatre des 10 premières places, dont les deux premières.

Christa Zechmeister a triomphé en 85 secondes 39, devant sa compatriote Regina Mosenlechner à 61 centièmes, tandis que Marianen Zechmesiter prenait la sixième place et Pamela Behr, la septième. La Française Fabienne Serrat a terminé au troisième rang et sa compatriote Perrine Pelen au quatrième, devant l'Américaine Becky Dorsey.

Après cette épreuve, l'Allemande de l'Ouest Christa Zechmeister a pris la tête du classement général de la coupe d'Europe.

Les survivants ne démordent pas

L'avenir des intervilles

LOS ANGELES (AFP) — Les survivants des « intervilles », le championnat de tennis par équipes (World Team Tennis) qui a fait faillite aux Etats-Unis, ne démordent pas. Ils veulent poursuivre coûte que coûte la compétition en 1979.

Deux clubs, les Gaters de San Francisco et les Racquets de Phoenix, ont maintenu leurs opérations après la banqueroute des huit autres membres de la ligue dont New York, Los Angeles et Boston.

« Nous allons attendre que tous les dominos tombent, puis reconstruire l'édifice », avait récemment déclaré M. Butch Buchholz, directeur exécutif du W.T.T. Un premier « domino » a été relevé hier.

Michael Tennenbaum, copropriétaire d'une société de placement californienne, a annoncé la création d'une nouvelle équipe à Los Angeles. Il a payé 500,000 dollars pour les droits d'entrée dans la ligue et prévoit un déficit de 250,000 dollars en 1979.

Un différend oppose toutefois — déjà — Tennenbaum à Butch Buchholz. Le nouveau propriétaire désire accroître la place du show-business dans le tennis. « Les gens vont voir du sport pour s'amuser », dit-il.

Butch Buchholz n'est pas de cet avis. Il veut sauver la « dignité » du tennis, dit-il. « Les intervilles ont réussi à perdre leur image de cirque, nous n'allons pas recommencer ».

Mais les responsables du « World Team Tennis » — ou ceux qui subsistent — ont un souci plus urgent: trouver des nouvelles équipes et surtout des joueurs capables d'attirer le public, saturé de tennis.

Smith est battu en Australie

SYDNEY, Australie — Le champion de natation des Jeux du Commonwealth, Graham Smith, d'Edmonton, a été battu par le jeune Australien Paul Moorcroft dans sa spécialité, le 200 mètres-quatre nages individuel, lors d'une réunion internationale de natation, qui avait lieu à Sydney, en Australie. Smith, détenteur du record mondial de la spécialité en deux minutes trois secondes 65, a été battu au sprint par le jeune Australien en deux minutes 12 secondes 51. Smith a subi un autre revers dans un 200 mètres-brasse gagné en deux minutes 26 secondes 12 par le Britannique Brian Goodhaw. La championne des Jeux du Commonwealth, la Britannique Margaret Kelly, a battu l'Australienne Lise Curry dans un 100 mètres-brasse en une minute 10 secondes 67.

Le GP du Brésil toujours menacé

RIO DE JANEIRO (AFP) — Nul ne peut dire actuellement où se tiendra le prochain Grand Prix du Brésil de formule « un » en dépit de la présence de Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs, qui poursuit au Brésil de laborieuses négociations à ce sujet.

Si la certitude demeure que la course aura effectivement bien lieu, Rio de Janeiro et Sao Paulo continuent de se livrer en coulisses une petite guerre où se mêlent les intérêts commerciaux, les influences politiques et la notoriété des groupes de presse.

La fédération brésilienne devait garantir 400,000 dollars à Ecclestone. Actuellement, elle n'a pu réunir que la moitié de cette somme et le dialogue se poursuit avec le gouverneur de l'état de Sao Paulo pour l'obtention du complément financier exigé par contrat.

L'évolution politique du Brésil (changement de président de la république et de gouvernement le 15 mars), l'importance de la dette externe et les prochaines hausses du prix du pétrole, alourdissent incontestablement le climat des négociations. Le grand cirque de la « F1 » et ses coûteuses têtes d'affiche deviennent chaque jour un jouet de plus en plus cher pour les pays en voie de développement.

Les performances imprévisibles de la Copersucar de fabrication locale compensent mal cette fuite de devises. Les pouvoirs officiels se maintiennent dans une réserve totale, laissant à l'initiative privée le soin de financer l'opération.

Si le boycottage n'est pas ouvertement déclaré, le retrait de la plus puissante chaîne de télévision locale dans le domaine essentiel des appuis publicitaires, confirme le peu d'enthousiasme entourant désormais cette compétition.

Au cas où l'état de Sao Paulo ne parviendrait pas à garantir avant le chèque en dollars attendu par Ecclestone, Rio de Janeiro et son circuit de Jacarepagua se transformeraient en planche de salut. D'importants intérêts touristiques et hôteliers amèneraient alors probablement une solution rapide des problèmes en suspens.

Soucieux de respecter la règle de l'alternance, Bernie Ecclestone multiplie les contacts à Sao Paulo afin de maintenir le grand prix sur le rapide circuit d'Interlagos. « Mais il me faut être jeudi en Angleterre avec tous les contrats en poche », affirme-t-il.

D'autre part, les Lotus seront vertes en 1979, cette décision faisait suite à l'accord intervenu hier entre l'équipe britannique de formule un et la firme italienne « Martini et Rossi ».

Cette marque met ainsi fin à onze années de collaboration entre Lotus et John Player, une firme britannique de cigarettes aux couleurs « Noir et or ». Le montant exact de l'accord financier n'a pas été révélé. « Martini » n'a apporté aucun soutien publicitaire en 1978 aux écuries de formule un après avoir commandité Brabham dans le passé.

Au tournoi des Izvestia

La Tchécoslovaquie partage le premier rang avec l'URSS

MOSCOU (CP) — La Tchécoslovaquie a rejoint l'Union soviétique en tête du tournoi des Izvestia en battant la Finlande 5-4, hier à Moscou. Les deux équipes comptent trois victoires en autant de matchs. Le Canada, qui n'a qu'un seul point, résultat d'un match nul contre la Finlande, pourrait inscrire une première victoire aujourd'hui alors que l'équipe de la Ligue nationale affronte la Suède, qui a été battue à ses deux premiers matchs.

■

DETROIT — Aucune poursuite judiciaire ne sera intentée contre Wilf Paiement, des Rockies du Colorado, pour avoir cassé le nez de Dennis Polonich, des Red Wings de Détroit, lors d'un match de la Ligue nationale de hockey disputé le 25 octobre dernier. Le procureur du comté de Wayne, William Cahalan, qui avait envisagé la possibilité de traduire Paiement en justice, a expliqué qu'il aurait été difficile de trouver un jury prêt à rendre un verdict de culpabilité. Il a ajouté qu'il semblait que des batailles à coups de bâton du genre de celle qui avait eu lieu à l'Olympia de Détroit étaient chose courante dans la LNH. Le procureur Cahalan soutient qu'un tel incident dans une rue de la ville aurait conduit directement Wilf Paiement devant le tribunal.

■

BALTIMORE — L'ancien secrétaire au trésor des Etats-Unis, William E. Simon, a bon espoir de devenir le propriétaire des Orioles de Baltimore, de la Ligue américaine de baseball.

La pente du Cepsum ouverte aux skieurs

Les skieurs de la région métropolitaine pourront de nouveau pratiquer cette année leur sport préféré sans devoir pour autant quitter la ville. En effet, le Service des sports de l'Université de Montréal annonce que son remonte-pente est déjà en opération et que le public est invité à dévaler la pente de ski située le long de la rue Vincent d'Indy.

Sur semaine, il en coûte $3 aux adultes et $1.50 aux enfants et, le week-end, $4 aux adultes et $2 aux enfants. De plus, le Service des sports offre cette année une passe de saison qui ne coûte que $20. La piste, éclairée en soirée, permet enfin le ski en nocturne.

Outre la remontée mécanique, le Service assure la présence de patrouilleurs, organise des écoles de ski et donne accès aux vestiaires et au restaurant.

L'horaire est varié et devrait permettre à tous de pratiquer le ski au moins une fois la semaine. Ainsi la pente est ouverte au public les lundis, mardis et mercredis, de 12 h à 18 h, les jeudis et vendredis de 12 h à 22 h, et le week-end de 10 h à 17 h. Et dans le but de s'ouvrir davantage à la communauté, les skieurs pourront skier, gratuitement tous les mercredis.

Rappelons que durant la période des Fêtes, la pente du Cepsum sera fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que le 1er janvier.

Pour information, communiquer au 343-6150.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Philadelphie 4, Washington 4
St-Louis 7, Atlanta 4
Los Angeles 2, Colorado 2
Minnesota 5, Vancouver 3
Hier
Montréal 5, Chicago 3
Buffalo 3, Rangers NY 6
Vancouver 2, Détroit 7
Minnesota 2, Toronto 4
Ce soir
Chicago à Montréal
St-Louis à Islanders NY
Atlanta à Buffalo
Pittsburgh à Los Angeles
Colorado à Boston
Vendredi
Detroit à Rangers NY
Toronto à Atlanta

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl.	22	28	50
Dionne, LA	23	26	49
MacMillan, Atl.	15	34	49
Chouinard, Atl.	21	25	46
Federko StL	13	32	45
Trottier, NYI	18	24	42
McNab, Bos.	20	20	40
Middleton, Bos.	15	24	39
Sittler, Tor.	16	22	38
Taylor, LA	15	23	38
Potvin, NYI	13	25	38

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	32	22	6	4	133	81	48
LOS ANGELES	30	13	12	5	121	103	31
PITTSBURGH	32	11	14	7	113	116	29
DÉTROIT	32	8	16	9	104	119	25
WASHINGTON	32	8	20	5	100	153	21

Section Charles Adams

BOSTON	31	21	5	6	140	99	48
BUFFALO	32	13	11	8	103	98	34
TORONTO	34	16	14	4	117	109	36
MINNESOTA	31	11	17	3	93	109	25

Section Lester Patrick

ISLANDERS NY	30	19	4	7	133	85	45
ATLANTA	33	18	12	3	136	112	39
PHILADELPHIE	33	17	11	5	110	93	39
RANGERS NY	31	17	10	4	123	94	38

Section Connie Smythe

CHICAGO	31	10	14	7	93	114	27
VANCOUVER	34	12	20	2	111	136	26
ST-LOUIS	34	7	22	5	99	158	19
COLORADO	33	6	21	6	90	142	18

HOCKEY

Association Mondiale

Mardi
Québec 7, Suède 3
Edmonton 5, Birmingham 2
Hier
URSS à Cincinnati
Vendredi
Québec à Birmingham
Winnipeg à Edmonton

Les meneurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Cloutier, Qué.	32	22	54
Ftorek, Cin.	14	39	53
Mark Howe, NA	20	28	48
Tardif, Qué.	21	23	44
Lacroix, NA	18	23	41
Nilsson, Win.	11	30	41
Lukowich, Win.	22	15	37
Sullivan, Win.	20	16	36

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Sherbrooke 6, Hull 4
T.-Rivières 5, Chicoutimi 1
Hier
Hull à Montréal
Ce soir
Shawinigan à Cornwall
Vendredi
Verdun à Chicoutimi
Laval à Montréal
T.-Rivières à Québec
Hull à Shawinigan
Cornwall à Sherbrooke

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	30	15	9	6	130	111	36
QUÉBEC	31	16	11	4	121	108	36
CINCINNATI	32	14	14	4	114	116	32
EDMONTON	28	15	13	0	107	100	30
WINNIPEG	28	12	12	4	120	104	28
BIRMINGHAM	29	12	14	3	106	112	27

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
VERDUN	38	24	9	5	204	138	53
MONTRÉAL	37	20	13	4	205	160	44
CORNWALL	36	15	20	1	169	210	31
LAVAL	38	14	22	2	182	234	30
HULL	37	6	27	4	132	237	16

Section Dilio

TROIS-RIVIÈRES	37	28	5	4	271	124	60
SHERBROOKE	37	21	11	5	205	156	47
QUÉBEC	38	17	14	7	179	162	41
CHICOUTIMI	37	12	19	6	147	180	30
SHAWINIGAN	37	9	26	2	141	234	20

Vin Fou et vins tranquilles

Henri Maire

Baron de Gardenay
rouge gourmet
Grand Vin de France
535-I 3.70

Tervigny
rouge
Gloire des vins de France
de haute gastronomie
536-B 5.70

Vin Fou
blanc brut
mousseux
590-C 6.95

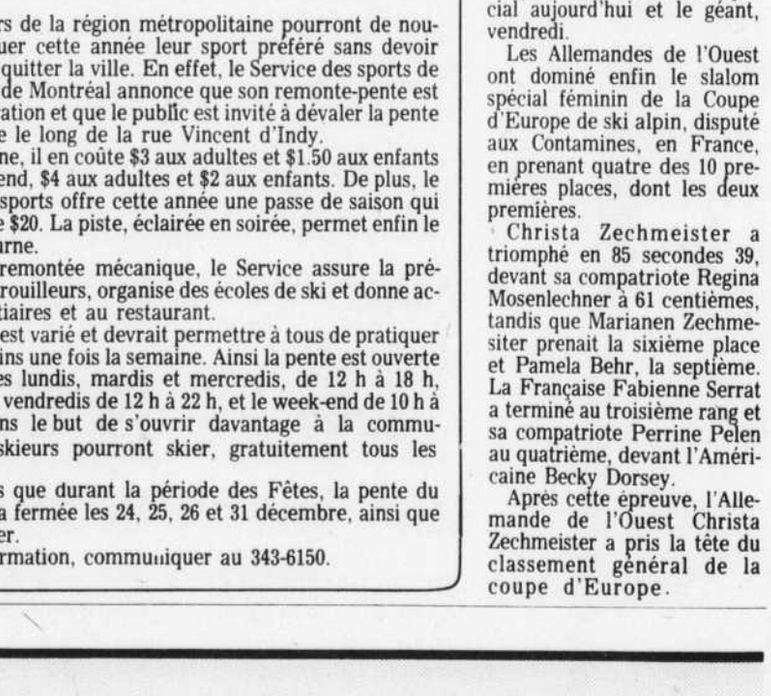

Représenté au Québec par Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

Nomination à la Banque Provinciale du Canada

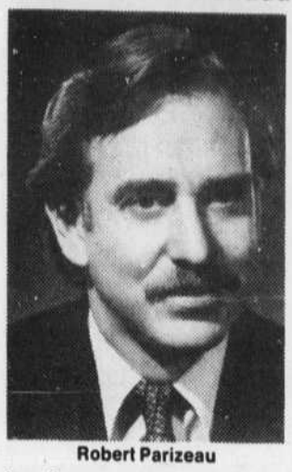

Robert Parizeau

La Banque Provinciale du Canada annonce l'élection de M. Robert Parizeau comme administrateur de la Banque lors de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 12 décembre. M. Parizeau est président de SODAR CAN, Ltée, et siège également au conseil d'administration de plusieurs autres sociétés.

De nouveaux calculs du Centre d'étude sur l'inflation

Les gains des fabricants alimentaires ont grimpé de 65%

par Michel Nadeau

Les profits nets des entreprises dans le secteur alimentaire ont grimpé de 65% au cours des 18 derniers mois, soutient le Centre d'étude sur l'inflation et la productivité.

Selon l'organisme fédéral, il y a un lien entre l'accroissement des bénéfices des compagnies et la hausse spectaculaire du prix des aliments au Canada au cours des derniers mois.

La publication de ces données a soulevé une vague de protestations de la part des associations représentant les entreprises engagées dans la fabrication des aliments et boissons.

Les présidents de l'Association des fabricants de produits alimentaires et de l'Association des commerçants du Canada ont mis en doute les chiffres tirés de données fournies par Statistique Canada.

A la fin du mois dernier, la présidente du Conseil économique du Canada, Mme Sylvia Ostry rendait public un document du Centre d'étude sur l'inflation et la productivité.

Cette recherche révélait que les profits par unité produite au troisième trimestre de 1978 étaient de 63% plus élevés qu'ils ne l'étaient au premier trimestre de l'an dernier.

« Il semble que l'accroissement des bénéfices puisse avoir contribué quelque peu à l'augmentation rapide des prix alimentaires » affirmait bien poliment les experts du Centre d'étude.

On souhaitait, en conclusion, que « les sociétés canadiennes restreignent la hausse de leurs prix et de leurs profits. »

De tels propos ont mis certains membres du gouvernement dans une position difficile devant les attaques des Néo-démocrates à la Chambre des Communes.

Même le ministre des Affaires aux Consommateurs et aux Compagnies, M. Warren Allmand, a déclaré que certaines parties du rapport pouvaient être trompeuses et que des éléments de l'étude étaient douteux.

Le ministre reprenait les arguments des porte-parole des compagnies en affirmant que l'échantillon était trop réduit pour pouvoir dégager des conclusions.

Pour sa part, le Centre d'étude a recommencé ses calculs pour s'assurer de la valeur de ses conclusions. Les nouvelles recherches donnent les résultats suivants: par unité produite, les gains nets ont augmenté de 65% au cours des six derniers trimestres.

Toujours par unité produite, les gains nets après impôts cette fois ont fait un bond de 91% dans l'industrie au cours des dix-huit derniers mois.

Au premier trimestre de 1978, le rendement sur l'investissement a été le niveau le plus élevé des quinze dernières années dans ce secteur.

Interrogé hier par LE DEVOIR, le directeur exécutif associé du Centre, M. Patrick Robert a répété que ces nouvelles conclusions montrent que les bénéfices des sociétés ont fortement progressé au cours des derniers trimestres.

« Par unité produite, les profits des compagnies ont augmenté beaucoup plus rapidement que les coûts de main-d'oeuvre. »

Le Centre a utilisé les données de Statistique Canada pour l'année 1977 et le premier trimestre de 1978. En ce qui concerne les chiffres les plus récents, on a puisé dans les rapports trimestriels des compagnies. Lors des premiers calculs, on avait utilisé un échantillonnage de neuf compagnies; puis, en ajoutant par la suite d'autres données, on arrivait toujours au chiffre de 63% ou 65% d'augmentation des profits en 18 mois.

Tout en critiquant les taux de croissance avancés par le Centre d'étude, les Associations de fabricants et de commerçants n'ont pu fournir de chiffres.

Pour l'ensemble des secteurs, Statistique Canada et les différents organismes de recherches avancent des taux d'augmentation variant entre 25% et 35% pour 1978.

Cependant, certains secteurs, tel celui des pâtes et papiers, ont connu une performance record en raison de la dépréciation du dollar canadien. Les gains nets des firmes papetières ont augmenté de près de 100% cette année par rapport à 1977.

Pour le Centre d'étude sur l'inflation, l'ensemble du secteur manufacturier a connu une augmentation de 35% par rapport à la même période de l'année précédente.

M. Robert insiste pour préciser que des « profits raisonnables » sont nécessaires pour assurer la croissance de l'entreprise. Il importe cependant de maintenir un équilibre entre les intérêts des employés, ceux des actionnaires et finalement ceux des consommateurs. (Pour les aliments consommés à la maison, le taux d'augmentation des prix tournait autour de 20% au cours de l'été.)

« Si notre pays veut surmonter le problème de l'inflation, il est essentiel que les producteurs résistent à la tentation de refiler automatiquement la hausse de leurs coûts aux consommateurs. Ils doivent chercher à freiner cette augmentation des coûts en améliorant la productivité et l'efficacité. »

M. Robert cite d'autres exemples indiquant la progression exceptionnelle des profits des entreprises du secteur des aliments et boissons: au cours des douze mois entre la fin de mars 1978 et mars 1977, le revenu d'opération des compagnies avançait de 75%, les gains avant impôts sautaient de 59% et les bénéfices après impôts étaient majorés de 71%.

« Notre calcul est fondé sur le bénéfice de base, l'étalon de mesure le plus conservateur que l'on puisse utiliser » d'ajouter l'économiste d'Ottawa.

« L'échantillon plus réduit des derniers trimestres confirme nos estimations et la tendance indiquée par Statistique Canada » poursuit M. Robert.

Par ailleurs, un porte-parole de Statistique Canada a indiqué que les chiffres du deuxième et du troisième trimestres devraient normalement être publiés en janvier prochain.

Si la Bourse peut avoir une certaine valeur d'indication de la performance du secteur, il faut mentionner que l'indice du secteur de la transformation des aliments est passé d'un plancher de 965 points au printemps dernier à un sommet record de 1331 points au cours des derniers jours.

Dans une entrevue accordée à Toronto, le président de l'Association des manufacturiers de produits alimentaires, M. David Morley a déclaré que « ces chiffres encourageront les travailleurs à réclamer des hausses de salaires déraisonnables ».

« Notre industrie commence à peine à récupérer après une période difficile depuis 1972. »

Selon lui, le fait d'inclure le secteur des boissons alcooliques est un des éléments qui auraient « faussé les calculs. Les distillateurs ont connu une année record suite à une hausse des exportations de whisky. »

Le projet Payette adopté

QUEBEC (PC) — Il aura fallu plus de 10 heures de discussions, jusqu'à six heures, mercredi matin, avant que l'Assemblée nationale, réunie en comité plénier, adopte finalement le projet de loi concernant l'acquisition d'actions de certaines sociétés de prêts hypothécaires.

La législation, présentée en réaction à l'offre d'achat du Crédit foncier franco-canadien par des intérêts de Halifax, Central and Eastern Trust, a maintenant fait l'objet de l'adoption en troisième et dernière lecture, hier.

Les députés de l'Opposition ont forcé la Chambre à siéger toute la nuit pour procéder à l'étude article par article — il n'y en avait que 10 — ans amener toutefois le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, à modifier de façon un tant soit peu substantielle le projet de loi.

Le seul amendement qu'a apporté Mme Payette a été à l'article deux qui stipule que « le ministre peut désigner actionnaire important une personne qui détient moins de 10% au lieu de 20% des actions d'une société si, à son avis, cette personne exerce elle-même ou de concert avec d'autres un degré notable de contrôle sur les activités de la société ».

Unionistes et libéraux se sont opposés au projet de loi lors du débat en deuxième lecture en argumentant qu'il accordait des pouvoirs discrétionnaires au ministre appuyés sur aucun critère bien défini pour intervenir dans les opérations des sociétés de prêts hypothécaires et qu'il ferait fuir, en somme, les capitaux dans ce domaine ou empêcherait la formation de nouvelles sociétés de prêts hypothécaires au Québec.

Le député PNP de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, s'est cependant rangé du côté du gouvernement en appuyant cette mesure, qui vise à surveiller la propriété des institutions financières québécoises, selon lui.

Les associés de

samson.bélair & associés

comptables agréés

ont le plaisir d'annoncer
l'admission dans leur société de
MM. ROBERT BELISLE, c.a. – MARC PARADIS, c.a.
GILLES VEILLETTE, c.a.
de Montréal

Le cabinet a ses bureaux à
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke,
Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles, Coaticook, Matane

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?

AVEC SES 300 NUMÉROS

LE DEVOIR

est le cadeau par excellence

Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR - C.P. 6033, MONTRÉAL P.Q. H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT

3 MOIS = **$21.00** ☐
6 MOIS = **$33.00** ☐
12 MOIS = **$60.00** ☐

À l'étranger le tarif aérien est en sus.

L'abonnement est offert par:
Nom: .....
Adresse .....
..... code postal .....

L'abonnement est offert à:
Nom .....
Adresse .....
..... code postal .....

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

collège du nord-ouest

OFFRE D'EMPLOI
POSTE DE
PROFESSEUR
DISPONIBLE
pour la session hiver 1979

Pleine charge - enseignement régulier (2e concours)

1 poste en technique de secrétariat

Exigences:

— Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le Comité de sélection.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation pour le 8 janvier 1979, à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège du Nord-Ouest
C.P. 1500
Rouyn, Québec J9X 5E5

UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

demande des candidatures et des nominations, pour le poste de:

DOYEN, FACULTÉ DE L'ÉDUCATION

Entrée en fonction: 1er juillet 1979 ou aussitôt que possible.

La Faculté de l'Éducation possède 3,700 étudiants sous-gradués et 700 gradués. Il y a dans cette faculté 216 membres à temps plein et 111 membres à temps partiel.

L'Université recherche des candidats possédant de fortes qualités académiques et professionnelles, qui ont une réputation bien établie dans le secteur de l'Éducation et qui démontrent de l'habileté dans l'administration supérieure et le "leadership" académique.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae complet et le nom de trois références, devront être envoyées immédiatement à:

Dr. G.S. Beagrie
Président
Search Committee for
Dean of Education
Faculty of Dentistry
The University of British Columbia
Vancouver, B.C. V6T 1W5
Tél.: (604) 228-2118

Un organisme important dans la région de Montréal est à la recherche d'un:

PSYCHOLOGUE INDUSTRIEL

Fonction:
Sous l'autorité du directeur du service des ressources humaines, il est responsable de l'élaboration, du développement et de la mise en application de programme de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie.
Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie.
Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, avec l'aide de spécialistes dont il aura la responsabilité de l'entraînement
Il sera appelé aussi à coordonner la mise en application de différents programmes de formation.

Exigences:
Le candidat devra posséder un diplôme de maîtrise en psychologie industrielle et devra être membre en règle de la C.P.P.Q.

Rémunération:
Salaire de début pouvant atteindre $23,000, selon l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

ENQUÊTEUR-MÉDIATEUR SPÉCIALISTE

(ÉGALITÉ DE TRAITEMENT)

(Ce poste est également ouvert aux femmes et aux hommes)

Lieu de travail: Montréal.

Le titulaire de ce poste relève du Directeur du Service des enquêtes.

Fonctions:
Effectuer des enquêtes pour la Commission, plus particulièrement mais non exclusivement, dans le domaine de l'application de l'article 19 (égalité de traitement) de la Charte des droits et libertés de la personne et, à cette fin, utiliser notamment les techniques d'évaluation des emplois lorsque nécessaire.

Recevoir, identifier et évaluer les demandes d'enquêtes qui lui sont transmises.

Par le jeu de la médiation, tenter d'amener les parties à un règlement satisfaisant et faire rapport des constatations et des résultats de l'enquête au Directeur.

Exigences:
Études universitaire de 1er cycle en sciences humaines.
Expérience de préférence de 3 à 5 ans dans le domaine des relations de travail ou en évaluation des postes; une participation active à la procédure d'arbitrage des griefs est considérée comme un actif.

Manifester un grand intérêt pour le domaine des droits de la personne. Être intéressé par le domaine des relations employés-employeurs et au développement d'attitudes sociales saines dans les divers milieux.

Dénoter de l'habileté à transiger avec des personnes de tous les niveaux et de tous les milieux.

Faire parvenir son curriculum vitae avec sa demande avant le jeudi, 4 janvier 1979.

Le salaire sera évalué à partir de la formation et de l'expérience du candidat et selon la politique de rémunération de la Commission.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
360 Saint-Jacques
Montréal
H2Y 1P5

L'Union Régionale de Québec des

Caisses Populaires

Desjardins

La Caisse Populaire
Rivière du Loup
C.P. 548
Rivière du Loup

COMPTABLE

Concours no: 78-E-6

LA DESCRIPTION:
— Est responsable de l'exécution et de la comptabilisation des opérations au service de l'épargne.
— Voit à la répartition du travail du personnel sous sa juridiction, à l'entraînement des employés et veille au respect des pratiques et normes d'administration du personnel.
— Exerce un contrôle sur l'ensemble de la comptabilité de la Caisse en effectuant diverses vérifications comptables et en analysant les rapports produits par le système SIC.
— Peut rencontrer, au besoin, les sociétaires pour diverses raisons- succession, achat d'obligations, valeurs en garde, dépôt à terme, épargne spéciale ou toute autre raison exceptionnelle.

LES EXIGENCES:
Ce poste nécessite habituellement treize années de scolarité et cinq ans d'expérience pertinente. Toutefois, la personne possédant une bonne expérience reliée à la fonction et démontrant les aptitudes nécessaires sera considérée. La personne choisie devra être sensibilisée à la gestion du personnel et au travail d'équipe. Elle devra posséder de plus les qualités suivantes: personnalité agréable, leadership reconnu, facilité d'inculquer aux autres de nouvelles méthodes de travail, sens de l'organisation, tact, diplomatie, esprit d'initiative et bon sens des responsabilités.

LE MILIEU:
Cette localité située à 120 milles de la ville de Québec compte une population de 25,000 habitants. L'actif actuel de la Caisse est de $18,000,000. et le nombre d'employés est présentement de 16 à plein temps.

LES CONDITIONS:
Avantages sociaux usuels et salaire selon l'échelle prévue.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 8 janvier 1979, au:

Service du Personnel
L'Union régionale de Québec
des Caisses populaires Desjardins
59, avenue Bégin, Lévis, Qué.

TORONTO

Pétroles en vedette

Grâce à une poussée des pétroles, la Bourse de Toronto a marqué des points importants au terme du marché le plus animé que l'on ait vu depuis dix semaines, mercredi. L'indice composé progresse de 5.28 et atteint à présent 1,280.5.

Les hydrocarbures montent de 16.3 à 1,780.87, les industries de 10.4 à 1,023.14 et les mines de 4.47 à 1,066.84. Recul des finances qui tombent de 4.43 à 1,176.4.

Les gains l'emportent sur les pertes par 266 contre 204 et 254 valeurs conservent leurs positions du jour précédent. En gros, 5.63 millions d'actions ont été brassées et, au marché des options 1,489 contrats ont été négociés.

Simpsons a été la valeur industrielle la plus traitée à la séance et monte de 1-8 à $7 7-8 après un échange de 1.17 million d'actions.

Parmi les autres industrielles, Dome Petroleum gagne 3 3-4 à $92 3-4, Interprovincial Steel and Pipe 1 3-8 à 20 1-4, Steel Co. of Canada 1-4 à 27 3-4, Ford 1 1-4 à 68 1-2, Bay Mills 1 1-4 à 14 3-4 et Seagram 1 à 31 3-4.

Recul de Readers Digest de 1 3-8 à $10, Asbestos Corp. de 1 à 5 1-4, Union Gas A de 1-8 à 9 3-4, Bartaco Industries de 60 cents à $2.25 et Canadian International Power A de 25 cents à $1.50.

Dans le secteur minier, Denison Mines monte de 1 à 72, Roman Corp. de 1-2 à 27 et McIntyre Mines de 1-2 à 24. Pamour Porcupine A tombe de 1-2 à $6 et Camflo de 3-8 à 13 1-2.

Enfin parmi les pétroles, Chieftain Development progresse de 1 1-8 à $26 5-8, Canadian Superior Oil de 3-4 à 71 3-4 et Czar Resources de 5-8 à 8 1-8. Amalgamated Bonanza Petroleum descend de 1 à $34 1-2 et Ocelot Industries A de 3-8 à 14 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abacus	11414	410	400	400	
Aby Gln w	300	340	340	340	
Abitibi	14340	$19⅛	18½	18⅞	— ¼
Abitbi 10	100	$54½	54½	54½	+ ½
Action Trd	3300	95	95	95	
Adanac M	3000	59	56	59	+ 4
Advocate	500	265	265	265	
Agnico E	7450	$6⅛	5⅞	6	
Agra Ind A	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Ahed C	1900	140	140	140	+ 5
Akaitcho	1500	72	71	71	— 5
Albany	14500	50	47	50	+ 2
Alt Energy	11130	$19¼	19	19⅛	+ ⅛
Alta Gas A	45649	$15⅛	14⅝	15	+ ⅜
Alta G C p	z25	$73½	73½	73½	
Alta G E p	z25	$25	25	25	
Alta G F	922	$27⅞	27⅜	27⅜	— ⅛
Alta G 9.76	355	$27⅝	27⅜	27⅝	— ⅛
Alta G 6¾	6960	$24	23⅜	23⅞	+ ⅛
Alta Nat	600	$45½	45½	45½	+ ½
Alcan	9433	$39⅞	39½	39⅞	+ ¼
Algoma St	1681	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
Algon pr	200	$6	6	6	
All-Can B	7500	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Am Bonza	15890	$35¾	34	34½	— 1
Am Larder	2500	27	27	27	
Am Eagle	22500	220	202	220	+14
Am Leduc	17999	27½	27	27	+ 1
Andres W A	200	$11⅞	11¾	11⅞	
Andres W B	400	$11⅞	11⅝	11⅞	+ ⅛
Ang CT 265	1100	$31	30⅛	30⅛	— ⅞
Ang CT 290	z30	$32¾	32¾	32¾	
Ang CT 315	z10	$36¾	36¾	36¾	
Ang U Dev	9300	325	300	320	+20
Anthes C p	z10	$69⅛	69⅛	69⅛	
Aquitaine	1402	$20⅜	20½	20⅜	+ ¼
Arbor C	1625	87	87	87	+ 1
Args 250 p	200	$33¼	33	33	— 1
Args 260 p	z15	$32½	32½	32½	
Argus B pr	z40	$32¼	32¼	32¼	
Asamera	35750	$18¾	17¾	18⅜	+ ⅜
Asbestos	1140	$46½	45¼	45¼	— 1
Atco A	5250	$16⅞	16⅜	16⅞	+ ½
Atlas Yk	5500	39	34	34	— 3
BP Can	3070	$20	19¼	19¼	— ½
Banister C	7875	$9⅛	8¾	9	+ ¼
Bank BC	568	$37¾	37½	37½	— ¼
Bank Mtl	15819	$25⅜	25½	25½	
Bank N S	8169	$23⅛	23⅜	23⅜	+ ¼
Bnkno	131700	208	197	200	— 7
B Cdn Nat	2318	16	15¾	16	
Barbecon	500	$13	13	13	
Barex	2000	6	6	6	+ 1
Bartaco	1400	290	225	225	—60
Baton B	4350	$12½	12½	12½	
Bay Mills	775	$15½	14¾	14¾	+1¼
Becker B p	1445	$6½	6½	6½	
Belding A	200	375	375	375	+25
Bell Canad	8559	$64⅜	64⅛	64⅜	+ ½
Bell A pr	105	$63¾	63¾	63¾	— ¼
Bell 2.28	640	$32½	32¼	32½	+ ⅛
Bell 1.80	700	$23⅜	23¼	23⅜	+ ¼
Bell 1.96	6275	$28	27¾	28	— ¼
Biltmore I	z20	$5¼	5¼	5¼	
Biltmo A p	530	$6	6	6	
Bl Hawk	2200	13½	13½	13½	— ½
Black P A	500	$15½	15¼	15½	+ ¼
Blakwod A	2000	375	360	375	
Block Bros	900	$7	7	7	
Bombr	2648	$10½	10¼	10½	+ ½
Bovis Cor	18275	60	59	59	
Bow Valy	15700	$21⅝	20¾	21¼	+ ½
Bralor Res	900	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Bramalea	3705	$13⅛	13	13⅛	+ ⅜
Brameda	6500	180	180	180	— 1
Brascan A	11947	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
Brscn 8½	800	$27¼	27¼	27¼	
Brenda M	3075	$13¼	12¾	13¼	+ ½
Bright A	300	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Brinco	3127	$6⅝	6	6⅜	+ ⅜
BCFP	7808	$17½	16⅞	17¼	— ¼
BC Phone	1605	$17	16¾	17	+ ½
BCPh 4¾ p	z2	$55¾	55¾	55¾	
BCPh 5.15	z60	$64	63½	63½	
BCPh 5¾ p	100	$69	69	69	— 1
BCPh 6.80	200	$21	21	21	+ ¾
Broul Reef	1200	33	33	33	
Brunswk	13300	$5½	5⅛	5½	+ ⅜
Budd Auto	435	$9¾	9½	9⅜	
Budd A w	600	190	190	190	
CC Yachts	200	265	265	265	—10
CAE A	100	$19½	19½	19½	
Cad Frv	1324	$9¾	9⅜	9¾	+ ⅛
Cad Frv A	435	$10⅛	10	10	
Cal Pow A	1885	$39⅞	39⅜	39⅞	+ ½
Cal P 10 p	30	$113	113	113	+ 2
Cal P 9.80	10	$107	107	107	— ¼
Cal P 2.36	500	$28	28	28	+ ½
Cal P 8¾	50	$106½	106½	106½	+ ⅜
Calvrt Dle	2000	245	240	245	
Calvert	27500	45	43	43	— 2
Cam Mine	25000	26	24½	25	— ½
Camflo	3940	$13⅞	13½	13½	— ⅜
C Chib A	7300	$5	480	5	+15
Camp RL	195	$37	37	37	— 1
Can Cem A	1083	$12¾	12¾	12¾	+ ⅜
CCe Cp	100	$15½	15½	15½	
CDC pr B	235	$104¾	104¼	104¾	+ ½
Can Malt A	3600	$31⅜	31½	31⅜	— ⅛
C Nor West	16928	$10	9¾	9⅞	— ⅛
C Pakrs C	100	$21	21	21	
Can Perm	1150	$17¼	16⅞	17	
CPerm 6¾	1000	$24¾	24½	24½	
CS Pete	53200	$5	490	5	
Can Trust A	140	$24	24	24	
C Trust 7¼	1750	$21	21	21	— ⅜
Cdn Arrow	z25	13	13	13	
CCablesy A	200	$16½	16½	16½	
C Cable w	1200	40	40	40	+ 3
Cdn Cel	1850	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅜
CC Man A	1165	$26	25½	25½	— ½
C Curtis	z300	65	65	65	
C Formost	380	$7½	7½	7½	— ¼
CGE	500	$28¼	28	28¼	— ½
CG Invest	100	$21½	21½	21½	
C Hidrogas	3017	400	400	400	
C Homestd	3900	$9⅝	9¾	9½	•
C Hydro	310	$11½	11½	11½	— 1
C Hydro pr	200	$13¾	13¾	13¾	— ¼
CI Bk Com	7618	$29	28¾	28⅞	— ⅜
CI Powr A	51000	175	150	150	—25
C Lencour	5000	10	10	10	
CLI Pete	1000	71	71	71	
C Manoir A	1000	$5⅞	5¾	5¾	
C Marconi	206	$8⅜	8¼	8¼	
C Merrill	300	$20¾	20⅝	20⅝	—1⅜
CNat R	9300	330	315	325	+ 5
C Occdental	700	$18¾	18½	18½	
C Ocdntl p	800	$28	28	28	
CP Inve	1952	$23⅛	23⅜	23⅜	— ¼
CP Inve pr	z50	$16½	16½	16½	
CP Ltd	17345	$24	23¾	23⅞	
C Reserve	6200	$13⅞	13⅝	13¾	+ ¼
Cdn Sup O	3252	$71¾	70¾	71¾	+ ¾
Cdn Tire	255	$23	23	23	+ ½
Cdn Tire A	14502	$24⅞	24½	24½	
C Utilties	2650	$16⅜	16½	16⅛	— ¼
CU 10¼	100	$27½	27½	27½	+ ½
C Util 9.24	100	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅛
CWN G 4 pr	190	$10½	10½	10½	+ ¼
Candel Oil	256	$25	25	25	
Canray	16650	188	185	188	+ 3
Canron A	1740	$27	27	27	— ¼
Cara	1800	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Carl OK	5610	450	435	445	+ 5
Carl A p	100	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
Carma A	3290	$10	9½	9½	— ½
Carma 8.75	150	$19½	19½	19½	— ½
Carrier JD	1500	245	242	245	—30
Car	1200	100	100	100	— 3
Cassiar	12935	$9⅜	9¼	9¼	
Cassidy L	500	$5⅛	5⅛	5⅛	
Celanese	2650	355	350	350	— 5
Celan 175 p	1025	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅜
Ctl Fund A	1500	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Cent Pat	1500	135	135	135	+ 5
Centurion	100	380	380	380	—10
Chncllr	3662	216	215	215	
Charter Ol	3633	214	205	205	—10
Chib Kay	8000	8½	8	8½	+ ½
Chieftan D	2000	$26⅜	25⅜	26⅜	+ 1⅛
Chieftain p	200	$100	100	100	+ 4
Chimo	5000	115	115	115	
Chrysler	9405	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅛
CHUM	z60	$11¼	11¼	11¼	
CHUM B	300	$12¼	12	12¼	+ ¾
Coch Will	10066	53	51	51	— 1
Cockfield	z1	460	460	460	
Coin Lake	10000	10	10	10	
Comb Met	73000	40	36	36	— 3
Cominco	18269	$31	30⅞	31	+ ⅛
Cominco A	700	$27½	27½	27½	
Com Cap	4426	$7⅞	7¾	7¾	
ComCap Tr	z1	$12	12	12	
C Holiday I	1050	$7¼	7¼	7¼	
Computel	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¾
Comtech	100	275	275	275	+24
Conuco Ltd	600	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Con Bath A	2938	$13⅝	13¼	13¼	— ⅜
Con Bath p	570	$19⅛	19⅛	19⅛	
Con Fardy	6000	270	266	270	+ 1
C Durham	19500	128	123	127	+ 1
C Marben	1500	43	43	43	
C Morisn	6800	149	143	145	— 1
Cons Prof	36552	26	25	26	
C Rambler	7000	160	153	160	
Con Textie	1600	360	350	360	+ 5
Con Distrb	11480	$16	15¾	15⅞	— ⅛
Cons Gas	11664	$18⅜	18	18⅛	
Con Gas B	z7	$75½	75½	75½	
Con Gas D	1100	$24½	24½	24½	
Con Glass	300	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅛
Control F	600	495	490	495	— 5
Conwest	1200	$5¾	5⅜	5⅜	
Cooper C	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Cop Fields	2300	375	375	375	+ 5
Corby vt	z2	$24½	24½	24½	
Corby B	102	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Coseka R	12700	$5½	5⅛	5⅜	+ ⅜
Costain Ltd	200	$11	11	11	— ⅛
Craigmt	8800	$5½	5¼	5⅜	— ⅛
Crestbrk	400	$9⅝	9½	9½	
Crwn Life	421	$58⅜	58	58	
C Zelrba A	200	$21¾	21½	21¾	+ ⅛
Crush Intl	1700	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Cuvier M	12300	39	37	39	— 1
Cyprus	300	$9⅞	9⅞	9⅞	
Czar Res	87300	$8⅜	7⅜	8⅛	+ ⅜
DRG Ltd A	600	$5½	5½	5½	
Dale-R	1000	$13	13	13	+ ⅜
Dalmy C	200	$7½	7½	7½	
Daon Dev	1400	$14	13¾	13¾	
Daon A	500	$7⅜	7⅜	7⅜	
Daon 8⅜ p	830	$8⅜	8⅜	8⅛	+ ⅛
D Eldona	3800	109	107	108	+ 1
Denison	4061	$72	71¼	72	+ 1
Dicknsn	2600	$6¼	5⅞	6	— ⅛
Digtech	400	230	230	230	
Discovry	1000	85	85	85	
Doman I	1430	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Dome Mine	254	$88	88	88	+ ⅛
Dome Pete	30873	$92⅜	90	92¾	+3¾
D Bridge	29175	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
D Citrs A	400	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
DExplor	14200	18½	17	17	—1½
Dofasco A	5171	$31	30½	31	+ ¼
Dofasco p	100	$65	65	65	
Dom Store	1400	$16¾	16¾	16¾	
D Textie A	4825	$11¾	11⅝	11¾	+ ⅛
Domtar	3005	$24⅛	23⅜	23⅞	— ¼
Dover pr	z17	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dunde Pal	4000	34	32	33½	— ½
Du Pont	625	$15½	15⅜	15⅜	— ¼
Dustbane	100	$8	8	8	
Dylex Ltd	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
Dylex L A	2105	$13½	13¼	13¼	— ¼
Dynamar	12100	140	132	137	+ 2
E-L Fin	676	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
E-L Fin w	10676	130	100	110	
East Mal	4951	200	195	195	
East Sul A	5410	185	170	170	
Estn Prov	1500	$6¾	6⅝	6¾	
Econ Inv p	z10	$29⅞	29⅞	29⅞	
Ego Res	20700	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅛
Electro K	2100	35	32	32	+ 1
Elhm A	2800	380	375	380	+ 5
Elks Stors	900	$11	10¾	10⅞	— ⅛
Emco	200	$8	8	8	+ ½
Exquisite	100	295	295	295	
Falcon C	6550	$6½	6¼	6½	+ ⅛
Flbrg Nik A	2662	$29½	28½	29½	+ ⅞
Fed Ind A	2550	$6	5½	5¾	+ ⅜
Fidelity Tr	200	435	435	435	
Fidelity Tr p	100	$19¼	19¼	19¼	— ⅜
Finning T	300	$24¾	24⅜	24¾	+ ¼
F Cty Tr A	1050	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
F Cty Tr B	750	$9	9	9	
F Cty Tr C	14960	$8	8	8	
F Mar	2500	47	47	47	
Fittings A	z40	$42	42	42	
Foodex p	3300	$8⅜	8⅜	8⅜	
Ford Cnda	850	$68½	67½	68½	+1¼
F Sea A pr	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Francana	6700	$11⅛	10⅞	11	— ⅛

Les Prévoyants du Canada

assurance générale

Jean Gélinas
A.I.A.C.

Monsieur Raymond Viger, vice-président exécutif et directeur général de Les Prévoyants du Canada-Assurance Générale, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Jean Gélinas, A.I.A.C., au poste de directeur du service des agences.

Diplômé de l'Institut d'Assurance du Canada, monsieur Gélinas a occupé au cours de ses 14 années de service à la compagnie, diverses fonctions dans le secteur des sinistres, dont la gérance du bureau divisionnaire de Rouyn. Il a ainsi acquis une vaste connaissance des structures et des politiques de la compagnie.

Les Prévoyants du Canada-Assurance Générale est une compagnie du Groupe Prenor Ltée.

Fraser A	100	$13¾	13¾	13¾	+ ¾
G&H Steel	3800	250	240	250	
G M Res	3931	370	350	370	+10
GSW Cl A	300	$6½	6½	6½	
Galtaco A	z2	$7⅞	7⅞	7⅞	
Gaz Metr	100	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Gaz 5.40 p	200	$56	56	56	+ ⅜
Gaz 5½ p	435	$58	58	58	+ 1
G Distrb A	9350	$7⅛	7	7	
G Distrb w	1100	192	185	192	+ 7
GMC	611	$65	64¼	64¾	+ ¼
Genstar L	5427	$35¼	34⅞	35¼	+ ⅜
Gesco Dis	1400	320	305	320	— 5
Giant Yk	500	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Gibraltar	7300	$5⅜	5½	5⅜	+ ¼
Glendale	z100	62	62	62	
Goldund M	25263	55	50	52	— 2
Goodyear	300	$16½	16½	16½	— ½
Granduc	10225	63	57	61	+ 6
Gt Oil Sds	650	$9½	9⅜	9½	
G L Nickl	5200	47	45	47	+ 2
GL Paper	1350	$38½	38	38½	+ ¾
GL Pap w	1000	$7⅞	7¾	7¾	+ ⅜
GN Fin	2100	160	160	160	
GN Fin r	2800	9	7	9	+ 2
Gt West S	7750	250	243	243	+ 3
G West wt	z400	52	52	52	
G Goose A	z50	$8½	8½	8½	
G Goose 9¾	200	$10½	10½	10½	— ½
Greyhnd C	200	300	300	300	—25
Greyhnd	1500	$19½	19½	19½	— ⅛
Gulf Can	6464	$36¼	35⅝	36⅛	+ ⅜
Gulfstrem	68028	41	37½	40	+ 3
HCI Hldg	100	$9¾	9¾	9¼	+ ¼
HCI Hld w	200	$6½	6½	6½	
Halifax D	300	265	265	265	—10
H Group A	2350	380	360	360	—10
Hardee	1500	76	76	76	
Hard Crp A	4862	295	290	290	
Hard CrpC	700	263	260	260	
Harlequin	10355	$14⅜	14⅜	14½	+ ⅛
Harris J A	927	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Hatleigh A	3005	$5⅜	5¾	5¾	— ¼
Hatleigh B	4572	$6⅛	6	6	
Hawker A	7400	$8½	8½	8½	
Hawker pr	135	$68⅜	68⅜	68⅜	—1⅛
Hayes D A	600	$9¾	9½	9½	— ½
Hedway A	300	435	435	435	+ 5
Highmont	10000	165	156	165	+ 5
Holinger A	1201	$39	38¾	38¾	— ¼
Home A	750	$44⅞	44⅜	44⅞	+ ¼
Home B	300	$41¾	41¼	41¾	+1¼
H Bramor	500	350	340	340	—45
Hud Bay A	3065	$19½	19¼	19¼	— ⅛
H Bay Co	13497	$20½	20	20	— ½
HB Oil Gas	3395	$51¼	51	51¼	
Hu-Pam	2500	23	22	23	+ 3
Husky Oil	1700	$43	42½	42½	
Husky A pr	z10	$39½	39½	39½	
Husky E w	200	$23½	23	23½	
Hydra Ex	z25	36	36	36	
Hy's Ltd	500	330	330	330	+20
IAC	3770	$17⅝	17⅜	17⅝	
ITL Ind	325	370	360	370	+10
IU Intl	13320	$12⅛	11⅞	12⅛	+ ⅛
Imasco A	220	$39¼	39¼	39¼	+ ⅜
Imasco A p	1900	360	360	360	
Imasco 5p	200	$38⅛	38⅛	38⅛	+ ⅜
Imp Gen	800	$22⅛	22	22	
Imp Oil A	15071	$23⅜	23½	23⅜	
INCO A	49284	$17¾	17⅝	17¾	
INCO B	1455	$17¾	17⅝	17¾	+ ⅛
Inco 7.85	100	$24¾	24¾	24¾	
Indal	1200	$12¾	12½	12⅝	+ ⅛
Industmin	100	$13½	13½	13½	
Inland Gas	1200	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
Inter-City	6050	$7⅞	7¾	7⅞	
Inter C B p	100	$20	20	20	
Inter C B w	2000	$5	490	490	—10
Int Div	2500	280	275	275	+ 7
Intrmetco	500	$10⅞	10¾	10¾	— ¼
IBM	206	$335	331	335	+ 3
Int Mogul	603	$5⅜	5¼	5⅜	
Int Pipe A	10337	$16	15⅞	16	
Ipsco	18522	$20½	19	20¼	+1¾
Inv Grp A	323	$10¼	10¼	10¼	— ¾
Irwin T A	3630	380	375	375	— 5
Island Tel	959	$16	16	16	
ISO	2100	185	180	184	+ 4
Ivaco A	6520	$11½	11	11	— ⅜
Ivaco 8.85	725	$51	50¾	50¾	
J Q Res	500	61	61	61	
Jannock A	1257	$20½	20⅛	20½	+ ½
Jannock B	z17	$20¾	20¼	20¼	
Jannock 8	5978	$14	14	14	— ¼
Jannock w	2518	$11½	11⅜	11½	+ ½
Jorex Ltd	1750	28	26	28	
Joutel	30700	24	20½	23	+ 3
Kaiser Re	9550	$16¼	16	16⅛	
Kam Kotia	16700	430	420	430	+10
Kaps Tran	32565	108	105	108	+ 3
Keen Ind	2800	30	24	30	+10
Kelly D A	200	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Kelsey H	300	$20½	20½	20½	
Kerr A A	4727	$11¼	11	11¼	+ ⅛
K Anacon	z162	15	15	15	
La Luz	400	$8½	8½	8½	+ ½
Labatt A	8142	$20⅛	20	20	— ⅛
Labatt A p	375	$19⅞	19⅛	19⅞	— ⅛
LabMin	125	$38½	38½	38½	
Lacana	11200	$5⅞	5½	5⅞	+ ⅜
Lacana w	4100	415	400	410	+10
Laidlaw A	1900	$17½	17⅜	17½	+ ¼
LOnt Cem	700	$5	5	5	
L Shore	1210	261	261	261	— 4
Lambd M	1000	290	290	290	+15
Lamb M A	1000	290	290	290	—35
Lasitr Km	z100	58	58	58	
Laurasia	5700	28	26½	28	+2½
Lau Fin	5470	$9⅞	9¾	9⅞	
Lau F 1.25	200	$18¼	18¼	18¼	
Lau F 2.00	145	$34⅜	34⅜	34⅜	+ ⅛
Leigh Inst	3175	$8	7¾	7¾	
Leons Frn	400	$13½	13½	13½	— ⅛
Liberian	100	$6¾	6¾	6¾	
LL Lac	1200	249	245	249	+ 5
Lob Co A	1000	460	460	460	
Lob Co B	1125	425	425	425	
Lob Ltd Ap	z28	$18¼	18¼	18¼	
Lob Ltd Bp	270	$19⅛	19	19⅛	— ⅜
Lochiel	12700	280	265	265	— 7
Loeb M	300	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Lytton M	2000	25	25	25	
MDS Helth	100	$7½	7½	7½	+ ¼
MICC	2600	$10	9⅞	10	
MICC A	100	$26½	26½	26½	+ ⅛
MTS Inter	1000	27	27	27	+ 1
Maclarn A	600	$45⅛	45⅛	45⅛	+ ⅛
Mclan H A	10293	$20½	20	20⅛	+ ⅛
MB Ltd	15122	$21¾	21¼	21¾	+ ⅛
Madeline	3700	57	55	57	+ 2
Madsen	1300	83	83	83	— 2
Magna A	1128	$13½	13¼	13½	+ ⅜
Magna B	100	$14½	14½	14½	+ ½
Magnason	200	270	270	270	— 5
Magnetcs	9320	150	141	141	— 4
Mahr p	200	$7½	7½	7½	
Majstc Wil	7200	280	268	280	+10
Malartic	3650	79	72	79	+ 4
M Lf Mills	100	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅞
Maplex M	100	58	8	8	
Maritime	238	$23¼	23	23¼	+ ¼
Mar T 765	1750	$10½	10⅜	10⅜	
Mass Fer	49781	$11⅛	9¾	10⅝	+ ⅞
Mas F A	14995	$17⅛	16⅜	16¾	+ ⅜
Mas F B	13993	$17	16⅛	16⅞	+ ⅞
Matchan	1000	15	15	15	— ½
Matgmi A	2320	$15⅝	15⅜	15⅝	
Mc Adam	2500	26	25½	26	
McGraw H	300	$8¾	8¼	8¾	— ¼
Mc Intyre	2015	$24	23½	24	+ ½
McLaghin	1356	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
McLghl 9 p	2460	$19	18	18	— ¾
Melcor	100	$12	12	12	
Mentor	23300	300	290	295	— 5
Mercantil	8129	$14⅜	14	14	— ¼

NOMINATION À LA BANQUE TORONTO DOMINION

Lorne K. Lodge

La Banque Toronto Dominion annonce que M. Lorne K. Lodge de Toronto a été nommé au Conseil d'administration. M. Lodge est président du Conseil et président d'IBM Canada Ltée et administrateur de plusieurs autres compagnies. Il est membre du Comité de fiducie de l'Institut Fraser et fait partie de plusieurs organisations y compris le Conseil des Conférences du Canada et le Comité Canado-Américain. M. Lodge est un associé de l

Les actions de Simpsons dégringolent à la Bourse

par Michel Nadeau

Les actions de Simpsons se sont effondrées hier à la Bourse, dégringolant de $7.75 à $2.63, une perte de $5.12. Par ailleurs, les actions votantes de Simpsons-Sears ont réussi leur entrée sur le parquet, se transigeant au niveau de $7.63.

Près de deux millions d'actions ont changé de mains. Ce volume élevé montre la lassitude des actionnaires qui parviennent difficilement à comprendre les aspects complexes du conflit qui a opposé les dirigeants de La Baie à ceux de Simpsons-Sears.

Les actions de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont légèrement reculé à $20, une baisse de $0.50 par rapport à la fermeture de la veille.

La chute de la valeur des titres de Simpsons s'explique facilement. Jusqu'à tout récemment, les détenteurs des 47 millions d'actions de Simpsons étaient propriétaires de deux groupes d'actifs importants: d'abord, 21 grands magasins situés dans les principales villes de l'Est du Canada et ensuite, un bloc de 30.8 millions d'actions, classe « B » de Simpsons-Sears. Ce bloc représentait 50% des actions votantes; l'autre moitié étant détenue par une firme de Chicago, Sears, Roebuck.

Or, au cours de l'affrontement des dernières semaines, la direction de Simpsons a décidé de verser en dividendes à ses actionnaires toutes les actions de Simpsons-Sears que la compagnie détenait. Ainsi, pour chaque action de Simpsons, l'actionnaire recevait .65 action de Simpsons-Sears, soit les deux-tiers environ. C'est ce que les courtiers ont appelé les « unités » soit une action de Simpsons et les deux-tiers d'une action de Simpsons-Sears.

Ces « unités » ont été la valeur boursière la plus transigée sur le parquet de Toronto (1.7 million) au prix de $7.88.

En ce qui concerne les actions de Simpsons-Sears, classe « A », c'est-à-dire les actions non votantes, le titre a progressé de $0.25 clôturant à $7.25.

Il est probable que le géant américain Sears-Roebuck se soit empressé de s'assurer qu'au moins une action classe « B » pourrait être acquise. Cet achat donnera à la firme de Chicago le contrôle absolu de Simpsons-Sears alors que si l'offre de La Baie avait été acceptée au début, cette dernière compagnie aurait partagé le contrôle de Simpsons-Sears sur une base paritaire.

Maintenant, il est presqu'acquis que les actionnaires de Simpsons vont accepter l'offre de La Baie. Cette compagnie deviendra par le fait même actionnaire minoritaire de Simpsons-Sears.

La chute des actions de Simpsons s'explique par le fait que ces titres ne reflètent plus maintenant que la valeur des 21 magasins et de quelques centres commerciaux (dont 50% des Galeries d'Anjou.)

Or, les magasins de Simpsons ne sont pas très rentables; Sur des ventes de un demi-milliard de dollars pour les neuf premiers mois de 1978, les profits n'ont été que de $3.9 millions. La croissance du chiffre d'affaires n'a été jusqu'à maintenant que de 6.2% en 1978.

Cependant, les profits provenant des actions de Simpsons-Sears ont atteint $7.9 millions. Ainsi, les deux-tiers des bénéfices de Simpsons venaient des actions de Simpsons-Sears. Ce placement disparu, les titres de Simpsons sont beaucoup moins alléchants.

Derrière l'achat de Zellers et Simpsons

McGiverin, l'homme de la Baie

TORONTO (PC) — Après avoir réalisé la prise de contrôle de Zeller, plus tôt cette année, M. Donald Scott McGiverin, président de La Baie, veut maintenant bâtir l'empire de magasins à succursales multiples le plus puissant au Canada en prenant le contrôle de Simpsons.

C'est chez Eaton que le président de La Baie a commencé sa carrière, en vendant des souliers.

Après avoir obtenu sa maîtrise en administration commerciale, il est retourné chez Eaton pour finalement entrer au conseil d'administration, en 1961. En 1966, il était nommé vice-président pour la section de l'ouest du Canada, avec bureaux à Winnipeg.

Mais, trois ans plus tard, il passait à La Baie.

Il a expliqué, dans une interview, que M. John David Eaton était mort, à ce moment-là, et qu'une réorganisation de la compagnie l'obligeait à aller travailler dans l'Est, ce qu'il ne voulait pas.

Devenu président de La Baie, en 1972, M. McGiverin déménagea le personnel de planification à Toronto, afin d'imposer une présence plus forte à l'Ontario et au Québec.

Vivant dans un appartement situé tout près de son bureau, le président ne fait à peu près rien d'autre que de travailler.

« A l'exception d'un peu de golf, a-t-il reconnu, je ne fais aucun exercice physique ».

Si les actionnaires de Simpsons acceptent l'offre de La Baie, la combinaison des deux compagnies va contrôler environ 34% du marché du commerce, soit à peu près une part égale à celle de Simpsons-Sears, dans laquelle La Baie serait également un actionnaire majoritaire.

Veuf âgé de 54 ans, M. McGiverin a une fille de 21 ans qui étudie les langues et l'économie à l'université de Toronto.

Fils d'un vendeur, M. McGiverin est né à Calgary, mais il a déménagé très tôt en Ontario avec ses parents, tous deux originaires de ce qui est maintenant Cambridge, en Ontario.

Après avoir fréquenté l'école à Toronto, il alla à Winnipeg, où il travailla pour Eaton pendant les week-ends et les vacances d'été, tout en fréquentant l'université.

C'est de l'université de l'Etat de l'Ohio qu'il obtint son MBA, avant de retourner à Toronto au service des achats d'Eaton.

Pour ce qui est de son passage à La Baie, en 1969, M. McGiverin a expliqué que, en plus du décès de M. Eaton et de la réorganisation de la compagnie, il y avait d'autres facteurs qui avaient contribué à sa décision.

Un an auparavant, La Baie lui avait fait une offre, mais il avait refusé. Il avait décliné également plusieurs offres des États-Unis.

Puis, à l'automne de cette année 1968, sa femme mourut et il se retrouva seul avec un enfant de 11 ans. Cette fillette, quelques mois plus tard, dut porter un corset de plâtre, à cause d'une défectuosité de la colonne vertébrale.

C'est à ce moment que survint la seconde offre de La Baie, que M. McGiverin accepta. « Ils voulaient que je dirige un grand magasin et c'est ce qui me sembla le plus approprié à ce moment-là. »

Aujourd'hui, de son bureau du 48ème étage, à l'intersection des rues Bloor et Yonge, M. McGiverin peut voir les édifices d'Eaton, où il a passé une partie de sa vie, et de Simpsons, dont il veut prendre le contrôle.

Le président de La Baie, M. Donald McGiverin apparaît ici dans le principal magasin de la compagnie à Toronto. Suite à l'acquisition de Simpsons, M. McGiverin devient le nouveau roi du commerce de détail au Canada. (Téléphoto CP)

Les six navires de Marine

Québec pourrait intenter des poursuites judiciaires

par Marie-Agnès Thellier

L'affaire des six navires grecs de Marine Industrie n'est pas terminée puisque la police recherche les charges qui pourraient être retenues dans cette affaire.

Commandés en 1973 à Marine Industrie dans un contrat portant sur 18 navires, les six navires restent en ce moment à la charge de Marine Industrie qui n'arrive pas à les vendre. La situation financière place Marine sur le bord de la faillite.

Le ministre de la justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a donc annoncé hier que la police regardait de près le dossier de ce contrat, passé avec l'armateur grec A. Karageorgis agissant au nom de sociétés panaméennes.

Avant de se pencher sur un projet de loi visant à renflouer les caisses de Marine Industrie et à assurer un prix minimal de vente des six navires, une commission parlementaire avait enquêté récemment à Québec sur les circonstances entourant le contrat et le refus de réception par l'armateur grec. Des explications avaient notamment été demandées aux dirigeants de Marine Industrie ainsi qu'aux responsables de la société d'état, Société générale de financement, maintenant propriétaire de Marine Industrie de Sorel. Tous ces dirigeants de 1973 à 1978, sauf deux, avaient répondu à l'invitation de la commission et s'étaient expliqués.

A la suite de cette commission parlementaire, le leader de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron avait réclamé à l'Assemblée nationale l'ouverture d'une enquête publique sur l'affaire, proposition qui avait été rejetée par les députés au cours du débat d'urgence.

La déclaration de Me Bédard a donné l'occasion à Rodrigue Biron de redemander au ministre de l'industrie et du commerce Rodrigue Tremblay s'il ne devrait pas revenir sur sa décision de ne pas convoquer une enquête publique sur Marine Industrie.

Comme il l'avait suggéré au cours de la commission parlementaire, le ministre Tremblay a récemment demandé des explications à la Société d'expansion des exportations (SEE) du Canada sur son attitude dans le dossier. La SEE n'avait pu être entendue en commission parlementaire comme l'avait souhaité le député libéral de NDG.

Au président de la SEE M. John A. MacDonald, M. Tremblay demande notamment « ce que la SEE a fait pour prévenir Marine Industrie Ltée et la protéger contre le risque de voir ses contrats dénoncés ou annulés ». Plus loin, le ministre québécois se demande « si les gestes posés sont compatibles avec le rôle et la raison d'être d'une société d'état dont le but est de faciliter la fabrication au Canada de produits destinés à des clients étrangers ».

Alors que la commande ferme des matériaux avait été faite le 15 avril 1975 sur la foi d'un télex émanant de la SEE et confirmant une entente de financement avec l'armateur grec, la SEE n'avait pas reçu d'Athènes les garanties exigées et le financement initial avait été abandonné. Les ennuis financiers de Marine Industrie commençaient. La renégociation du contrat, à laquelle encore une fois participait la SEE, s'est avérée délicate et l'attitude de la SEE face aux exigences de l'armateur a soulevé bien des questions lors de la commission parlementaire.

Ottawa retarde la hausse des tarifs aériens

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a annoncé hier qu'elle reporte au 1er avril 1979 la hausse des tarifs demandée par les transporteurs aériens des réseaux intérieur et régionaux au pays.

Dans un communiqué remis à la presse, le comité des transports aériens de la CCT a dit estimer que les majorations de cinq pour cent qui devaient entrer en vigueur au début de l'année seraient « peut-être injustes et déraisonnables ».

Le comité explique à cet égard que les sept transporteurs n'ont pas tenu compte dans leurs propositions de la récente décision du gouvernement de reporter du 1er janvier au 1er juillet 1979 la hausse du prix de l'essence, ainsi que des modifications aux crédits de taxe sur les ventes et d'impôt à l'investissement contenues dans le budget fédéral du 16 novembre dernier.

« Le comité ne pourra rendre une décision logique sur la justesse et la modération des modifications que lorsque seront connus les résultats finaux pour l'année 1978 et les prévisions pour 1979.

Des requêtes en vue de la majoration des tarifs ont été déposées par Air Canada, Canadian Pacific Airlines, Nordair, Pacific Western Airlines, Transair, Québecair et Eastern Provincial Airlines.

Hausse des taux aux USA

NEW YORK, (Reuter) — Les grandes banques américaines ont porté hier de 11.50 à 11.75 pour cent leur taux privilégié (prime rate).

Ce renchérissement d'un quart de point du loyer de l'argent qui rend le crédit plus onéreux et le dollar plus attrayant aux étrangers, est destiné à combattre l'inflation. Ce relèvement s'inscrit dans le mouvement à la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, résultat du taux élevé d'inflation qui devait encore grimper à la suite de la majoration des prix du pétrole décidée dimanche par les pays exportateurs.

Le nouveau taux privilégié de 11.75 est le plus élevé depuis quatre ans et se rapproche du record absolu de 12% enregistré en janvier 1975.

Intervention soutenue des banques centrales

Effritement continu du dollar US

par Richard Wallis

LONDRES (Reuter) — Pour la troisième journée consécutive depuis la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de relever ses prix, le dollar s'est inscrit à la baisse hier sur les marchés des changes.

Sa décote est particulièrement notable vis-à-vis des monnaies fortes, le mark ouest-allemand et le franc suisse. A Francfort, où le dollar est tombé un moment à 1.8230 mark, contre 1.8428 à la clôture la veille, la Bundesbank est intervenue au fixing, pour la troisième journée de suite, et a acheté 25.75 millions de dollars. Selon les opérateurs, elle avait déjà procédé à des achats en début de séance. Le dollar est également tombé à 1.6210 franc suisse à Zurich (contre 1.6413 à Londres mardi soir) et à 4.1625 francs français à Paris (contre 4.2200 à Londres la veille).

Depuis vendredi, le dollar a subi une dépréciation de 3.5% par rapport au mark ouest-allemand, malgré l'achat par la Bundesbank d'un total de 133.6 millions de dollars au fixing de lundi, mardi et mercredi, et, a-t-on appris à Bahrein, l'Arabie Saoudite a été contrainte de réévaluer légèrement le rial par rapport à la monnaie américaine.

Conséquence de la chute du dollar, l'or est en hausse. Son cours s'est maintenu hier malgré la vente aux enchères d'un million et demi d'onces par le trésor américain la veille, vente décidée il y a quelque temps déjà pour, justement, tenter de redonner un second souffle au dollar. A Londres, l'once d'or a atteint un moment 222.13 dollars pour retomber à 216.75, soit plus de deux dollars au-dessus du prix moyen aux enchères américaines où la demande excédait l'offre.

C'est en partie en raison de la dépréciation du dollar au cours de l'année écoulée, et de la perte de revenus qui en résultait pour eux, que les 13 pays membres de l'OPEP ont décidé à Abou Dhabi de relever le prix du pétrole de 14.5% en 1979.

Selon l'administration Carter, la majoration du prix du pétrole alourdira de quatre milliards de dollars la facture pétrolière des Etats-Unis l'an prochain et, ce faisant, aggravera son déficit commercial et accroîtra son taux d'inflation.

Production intérieure stable

L'indice de la production intérieure au Canada n'a pratiquement pas bronché au cours du mois d'octobre dernier, a annoncé hier Statistique Canada à Ottawa.

Cet indicateur précise l'évolution de la production de biens et services d'un mois à l'autre. En octobre, il se situait à 135 alors qu'il était à 135.1 le mois précédent. Le chiffre de base est 100 pour l'année 1971.

Les industries productrices de biens ont enregistré une baisse de 0.1% en octobre alors que toutes les firmes liées au secteur des services (assurances, institutions financières, communications...) ont affiché un niveau de production identique à celui de septembre.

L'agriculture, la construction, les entreprises manufacturières et les services publics ont tous connu un niveau d'activités moindre. Mais, les sociétés forestières et minières de même que les pêcheries montrent une amélioration par rapport au mois précédent.

En isolant le domaine manufacturier, on retrouve des hausses chez les firmes de textiles, de vêtements et des produits pétroliers; par ailleurs, la production de véhicules-automobiles, le tabac, le caoutchouc et les plastiques de même que le cuir et les produits chimiques sont en baisse.

Siège social

Le litige Bell-Trizec est réglé

Les deux édifices doivent être érigés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Vitré, De la Gauchetière, University et Côte du Beaver-Hall.

Au fil des ans, Bell Canada s'était porté acquéreur de la majorité des terrains sauf un lopin de terre qui appartenait à la firme Trizec, un des plus importants promoteurs immobiliers au Canada.

Or, pour des motifs inconnus, Trizec s'est montré réticent à vendre le terrain au tandem Bell Canada-Banque Provinciale.

L'ouverture prévue des immeubles a été fixée à 1982.

SUCO
beaucoup de projets peu d'argent

S.I.A.F. ANTIQUITÉS
importation d'antiquités françaises
Meubles rustiques anciens importés de France meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.
354 rue de l'Inspecteur
entre Peel et Université
Montréal,
866-0572
ouvert toutes les semaines
Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h

ABRIS FISCAUX
10%
- Plusieurs immeubles de 8 à 50 logements.
- Secteurs 1er choix.
- Location 100% ou garantie de loyer.
- Directement de l'entrepreneur

674-0051

stelco
THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED
DIVIDENDE No 270
Avis est donné par les présentes que le conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende de quarante-cinq cents (45¢) par action, ainsi qu'un dividende additionnel de dix cents (10¢) par action, pour les actions convertibles de catégorie A et les actions convertibles de catégorie B de la Compagnie, payable le jeudi 1er février 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le mercredi 3 janvier 1979.
Par ordre du conseil
Le secrétaire
J. W. Younger
Toronto, Canada
Le 18 décembre 1978

SIDBEC INTERNATIONAL

Suite à l'annonce récente de la formation de Sidbec International Inc., le président directeur général de Sidbec, M. J.P. Gignac, a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes au sein de cette nouvelle filiale à part entière de la société:

M. J. Edmond Pontbriand, *Président*

M. Peter Bennett, *Vice-président exécutif*

M. F. Bruce Taylor, *Directeur des ventes*

M. Gaston Carrière, *Trésorier et Contrôleur*

À partir du 1er janvier 1979, Sidbec International prendra en charge la mise en marché à l'exportation des surplus du Groupe Sidbec incluant les boulettes de fer de Sidbec-Normines, les boulettes réduites et les produits d'acier semi-finis de Sidbec-Dosco.

Les bureaux de direction de Sidbec International Inc. sont situés au 507, Place d'Armes, Montréal.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS

AVIS est donné que Azim Fazal Kuverji, célibataire, majeur, mécanique, domicilié au 5850, rue Jarry est, appartement 304, St-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice de la province de Québec en vue d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Azim Fazal Lalani.
MONTRÉAL, le 12 décembre 1978
HARGREAVES, BÉLANGER et ass.
Procureurs du requérant

ISAC INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie ISAC INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 15è jour de décembre 1978.
LAPOINTE ROSENSTEIN
Procureurs de la compagnie

AVIS est par les présentes donné, que l'on a dûment enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 5 décembre 1978 sous le numéro 166420 un contrat en date du 26 octobre 1978 par lequel la banque Toronto-Dominion a recédé et retransféré à Scotia Factors Limited tous les droits, titres et intérêts que la banque Toronto-Dominion a ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, de Zephyr Textiles Company Ltée, en vertu d'une cession de créance en date du 26 juin 1975 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 146734.
le 14 décembre 1978
Montréal

Transfert de permis

Le requérant, M. Richard Morin, St-Eleuthère, Cté Kamouraska, P.Q., détenteur de permis No - Q-500640, région 3 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ledit permis en faveur de M. Fernand Morin, St-Eleuthère, Cté Kamouraska, P.Q. région 3.
Cette requête est faite conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.
Première Parution: 20 décembre 1978
Deuxième Parution: 21 décembre 1978
Troisième Parution: 22 décembre 1978.

AVIS LEGAL

La Commission des Transports du Québec a accordé à François Nolin Limitée, par la Décision QCS01775TF datée le 7 décembre, 1978 Dossier no. Q-300,045-56-TT (478-V), Cause no. Q-18560-TT, une modification tarifaire d'environ 6% pour le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citernes en provenance de Québec, PQ à destination des points dans le Québec et le Nouveau-Brunswick, tel que montré aux pages révisées proposées du Recueil no. 75.
Tout intéressé peut s'opposer à la dite modification en introduisant devant la Commission une opposition dans le 5ième jour de la date de la 3ième publication du présent avis.
Jean-Pierre Vermette
François Nolin Ltée
Première parution le 20 décembre 1978
Deuxième parution le 21 décembre 1978
Troisième parution le 22 décembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000532-78
MADAME "X",
requérante,
AVIS A: ROBERT PARENT
d'adresse inconnue
PRENEZ AVIS qu'une Requête en adoption d'un enfant prénommé STÉPHANE PARENT, né le 11 décembre, 1970, sera présentée devant le Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse de Montréal, dans les trente (30) jours du présent avis, au 410 est rue Bellechasse, chambre 100A dans les cité et district de Montréal. Vous êtes donc requis de vous présenter, en tout temps, au Greffe de l'adoption de cette même Cour, avant la fin du délai de trente (30) jours, ou de produire au dit Greffe, votre comparution.
MONTRÉAL, le 15 décembre, 1978.
Françoise L. Plante
Procureur des requérants

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59 (1) - REG. 2C

Avis est donné que MICHAEL DINNIGAN, du 1895 Chemin de la Rivière, Ste-Clothilde, Cté Châteauguay, détenteur du permis ou de l'attestation no. M-503413 DA-003, Région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou attestation en faveur de BERNARD MYRE, du 2444 Chemin de l'Église, Ste-Clothilde, Cté Châteauguay, conformément aux dispositions de l'article 2.59(1) du Règlement 2C.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert de permis déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec.

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que WAT TOON NG connu et désigné sous le nom de HENRY WAT TOON ENG demande à l'Honorable Ministre de la Justice le changement de son nom légal en celui de HENRY WAT TOON ENG.
Le changement s'il est accordé affectera le nom de son épouse, YIP HOY PONG ENG et de ses enfants JAMES YIT KA ENG, REX JIP KOON ENG et CAROL FONG-FONG ENG, tous quatre résidant et domiciliés au 5737 Coolbrook, en les Cité et District de Montréal.

Réjean Major, Bouchette, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Laurin Lefebvre, Bouchette, le permis No M-500137 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis.
CHOINARD & ROY,
1259 Berri,
Suite 230, Montréal
1ère publication: 20 décembre 1978
2ème publication: 21 décembre 1978
3ème publication: 22 décembre 1978

L'immeuble situé à 7465, rue Mulberry en la Ville de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-quinze du lot quatre-vingt-dix (90-95) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Côte des Neiges, sera vendu par autorité de justice au dernier et plus haut enchérisseur au bureau de David Whitney, notaire, 620 ouest, boulevard Dorchester, Suite 1200, Montréal, le vingt-quatrième jour de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf à dix heures du matin, résultant de la substitution créée sous le testament de Joseph A.M.R. Morin. Pour les termes et conditions s'adresser à David Whitney, notaire.
David Whitney, notaire.

AVIS LEGAL

La Commission des Transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée par la décision QCS01774TF datée le 6 décembre 1978, Dossier no. Q-300, 577-63-TT (15957-V), Cause no. Q-18542 exécutoire le 1er janvier, 1979 jusqu'au 31 décembre, 1979, une modification de tarif, selon les dispositions de l'article 2.70.1 du règlement no. 2, accordant une majoration d'environ 6% sur les tarifs pour le transport de pétrole ou aux types de carburants liquides ou gazeux, tel que mis-à-jour au nouveau Recueil no. 65B.
Tout intéressé peut s'opposer à la dite modification en introduisant devant la Commission une opposition dans le 5ème jour de la date de la 3ème publication du présent avis.
Jean-Pierre Vermette
Gérard Nolin (1975) Ltée
Première parution le 20 décembre 1978
Deuxième parution le 21 décembre 1978
Troisième parution le 22 décembre 1978

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que Maurice Lefebvre Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'émission d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique en vertu du règlement 19, pour le transport d'un groupe d'enfants de l'Ecole de Ski ISS, de The Grace Church et de Montreal Chinese Baptist Church, de Montréal à destination des centres de ski de la province de Québec situés à moins de cent-vingt-cinq (125) milles de Montréal et des moniteurs desdits enfants pour la saison de ski.
Toute personne peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Demande en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.
Maurice Lefebvre
Maurice Lefebvre Inc.,
6137 boul. Langelier,
Montréal, Québec, H1M 2B6.
1ère parution: 20 décembre 1978
2ème parution: 21 décembre 1978
3ème parution: 22 décembre 1978

PRENEZ AVIS QUE M. Gilles Doré, Ile Perrot, Cté Vaudreuil, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Huguette Siroux, Coteau Landing, Cté Soulanges, le permis M-505570 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & ASS., procureur, 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, Québec, J4K 5B1
1ère publication: 21 décembre 1978
2ième publication: 22 décembre 1978
3ième publication: 23 décembre 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO.: 500-43-000533-78
MADAME "X"
Requérante
AVIS A: ROBERT PARENT
d'adresse inconnue
PRENEZ AVIS qu'une Requête en adoption d'un enfant prénommée ISABELLE PARENT née le 22 décembre, 1969, sera présentée devant le Juge en Chef du Tribunal de la Jeunesse de Montréal, dans les trente (30) jours du présent avis, au 410 est rue Bellechasse, chambre 100A dans les cité et district de Montréal.
Vous êtes donc requis de vous présenter, en tout temps, au Greffe de l'adoption de cette même Cour, avant la fin du délai de trente (30) jours, ou de produire au dit Greffe, votre comparution.
MONTRÉAL, le 15 décembre, 1978.
Françoise L. Plante
Procureur des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DE DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-082-643-788
SHEILA WILLIAMS
requérante
-vs-
ELTON ANTHONY CRICHLOW
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Elton Anthony Crichlow, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 14 décembre 1978.
ME MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

DANS L'AFFAIRE DE "EFCO LTD."

AVIS est par les présentes donné que EFCO LTD., corps politique dûment incorporé en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal demandera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte conformément à la Loi des Compagnies.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 14 décembre 1978
JOHANNA FRIEDLAENDER,
Secrétaire

Le requérant, TRANSPORT L.J.P. INC., 389 Boul. Thériault, Rivière-du-Loup, P. Qué., détenteur de permis No Q-505703-D-002 région -3- s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MEUBLES MORIGEAU LTEE, St-François, cté Montmagny, P.Q., région -3-, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 20 décembre 1978
2ème parution: 21 décembre 1978
3ème parution: 22 décembre 1978

Article: 19

Prenez avis que la compagnie Paquette Autobus Inc. 295 Grande-Côte, St-Eustache s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis saisonnier, catégorie: économique, pour le transport d'enfants de 3 à 6 ans de Ste-Rose et Fabreville en direction de la maternelle Twin Oaks situées à Fabreville. Ce transport sera effectué du lundi au vendredi pour la période du 1er janvier au 31 mai 1979 tel qu'il appert au contrat entre les parties et déposé au dossier.
Toutes personnes désirant s'opposer à la demande peut le faire dans les 5 jours de la dernière publication.
1ère publication 21 décembre 1978
2ème publication 22 décembre 1978
3ème publication 23 décembre 1978

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

La requérante, COURRIER RIVIERA LIMITÉE, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:
TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL
Sorel et tout point situé dans un rayon de 5 milles de ladite ville, pour le transport de circulaires, documents et colis n'excédant pas 35 lbs par colis et dont le poids total par expédition entre un même expéditeur et un même consignataire n'excède pas 140 lbs.
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE
De tout point à tout point dans un rayon de 20 milles la ville de Sorel pour le transport de circulaires, documents et colis n'excédant pas 35 lbs par colis et dont le poids total par expédition entre un même expéditeur et un même consignataire n'excède pas 140 lbs.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

PRENEZ AVIS QUE MM.: Fernand Robert, M-501770 — Yvon Ostiguy, M-503121 D-001 — Réjean Riendeau Transport, M-508173 D-003, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de neige/glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis. BEAUDET & ASS., Procureru, 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, J4K 5B1.
1ère publication: 19 Décembre 1976
2ième publication: 20 Décembre 1978
3ième publication: 21 Décembre 1978

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2 (1976)

La requérante, COLOSSAL CARRIERS LTD., détentrice du permis no. 15111-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée conformément à l'article 2.59.3 du règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec ainsi qu'à l'article 13B de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage afin de pouvoir utiliser des remorques et/ou semi-remorques appartenant à/ou en possession légale des expéditeurs suivants:

— United States Lines, Inc.
— International Sea-Land Shipping Service Ltd.
— Gdynia America Line Inc.

et ce, en vertu des clauses a), b-1), b-2) et g) du permis 15111-V, détenu par COLOSSAL CARRIERS LTD.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-027436-789
GEORGE TEASDALE, résidant et domicilié au 7262, 6e Avenue, à Ville St-Michel, District de Montréal,
Demandeur
-vs-
ANDRÉ FONTAINE, autrefois résidant et domicilié au 77 Dudemaine, app. 4, Vaudreuil, district de Beauharnois, et maintenant de lieux inconnus,
Défendeur,
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de cet avis.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration & avis en vertu de l'Art. 119A CPC, a été laissée au Greffe de Cette Honorable Cour à son intention.
Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, ce 21 décembre 1978.
JOCELYNE GUENET,
P.A.C.S.M.
Mes St-Germain, Marchand & Jasmin, avocats,
a/s Me J. Roch St-Germain, avocat
507 Place d'Armes, ch. 1900
Montréal, P.Q. H2Y 2X5
PROCUREURS DU REQUÉRANT

BAER COMPANY INC. —
COMPAGNIE BAER INC.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie BAER COMPANY INC. — COMPAGNIE BAER INC. demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal ce 1er jour de décembre 1978.
LAURENCE FINKELSTEIN
Secrétaire

MARIE ANGE SUZANNE
GEORGETTE EMARD

Avis est donné par les présentes que Marie Ange Suzanne Georgette Emard, célibataire majeure, aide-technicienne de laboratoire, domiciliée et résidant au 17, rue Gervais, Laval-des-Rapides, Laval, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Ange Suzanne Georgette Josée Emard.
Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.
Montréal, ce 13e jour de décembre 1978
ME LOUIS-PAUL CULLEN
Le procureur de la requérante

ALRICH INTERNATIONAL FASHIONS LTD.
Avis de défaut et de prise
de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 15 juillet, 1974, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 25376444 ALRICH INTERNATIONAL FASHIONS LTD. a hypothéqué, nanti, mis en gage, cédé et transporté en faveur de Leon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations de 16½ pour cent datées du 15 juillet, 1974 et que les susdites garanties de remboursement crées audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.
Cet avis est donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chap. 275 S.R.Q. 1964".
Donné à Montréal, ce 14ième jour de décembre 1978
Leon Friedman, C.A., Fiduciaire,
5075 rue de Sorel, Montréal.

Avis est donné que Voyageur Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, en vertu de l'Article 2.71, pour obtenir l'autorisation de modifier ceux de ses tarifs qui sont compétitifs avec les tarifs des Chemins de Fer en diminuant certains taux de base et en créant un tarif-excursion cinq jours et l'autorisation de mettre en vigueur un tarif-excursion cinq jours sur les circuits Québec/Baie-Comeau, Québec/Sherbrooke et Sherbrooke/St-Georges-de-Beauce, conformément à la liste de taux déposée à la Commission avec cette demande.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 Est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ième publication: 22 décembre 1978
3ième publication: 23 décembre 1978
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 - REG. 2 (1976)

PRENEZ AVIS que les actionnaires de TRANSPORT ÉMILE BELLEHUMEUR INC., détentrice du permis no. 14868-V, s'adressant à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis no. 14868-V, à l'occasion du changement de contrôle survenu dans la compagnie, le tout conformément à l'article 39 de la Loi des Transports.
Nouvelle distribution des actions:

Georges Guibault	3,601 actions ordinaires
Alain Guibault	1 action ordinaire
Richard Guibault	1 action ordinaire.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P. Québec.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

HELIA REALTY CORPORATION

AVIS est dans les présentes donné que la compagnie HELIA REALTY CORPORATION demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal ce 30ième jour de Novembre 1978.
LAURENCE FINKELSTEIN,
Secrétaire

Prenez avis que Messieurs Armand et Fernand Bouchard du 1713 Rang des Chutes St-Ambroise, comté Dubuc, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour avoir l'autorisation de donner les services suivants:
A—TRANSPORT RESTREINT — SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De la frontière du Nouveau-Brunswick (Port d'entrée, Ste-Rose du Dégelis) à St-Ambroise, comté de Dubuc, via les routes 185, 20 175 et 172 pour le transport de pommes de terre de semences par camions isothermes.
B—TRANSPORT RESTREINT — SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De St-Ambroise, comté de Dubuc, à Sept-Iles, via les routes 172 et 175, pour le transport de pommes de terre de table et de pommes de terre de semences par camions isothermes.
C—TRANSPORT RESTREINT — SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De St-Ambroise, comté du Dubuc, à Québec, via les routes 172 et 175, pour le transport de pommes de terre de table et de pommes de terre de semences par camions isothermes.
D—TRANSPORT RESTREINT — SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De St-Ambroise, comté de Dubuc, à St-Georges-de-Beauce, via les routes 172, 175, 73 et 173, pour le transport de pommes de terre de table et de pommes de terre de semences par camions isothermes.
E—TRANSPORT RESTREINT — SPÉCIALISÉ — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE
De St-Ambroise, comté de Dubuc, à Montréal, via les routes 172, 175 et 20, pour le transport de pommes de terre de table et de pommes de terre de semences par camions isothermes.
Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente requête dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis.
Lapointe & Tremblay, Avocats,
152, rue Racine est,
Chicoutimi, P.Q.
1ère publication: 19 décembre 1978
2ième publication: 20 décembre 1978
3ième publication: 21 décembre 1978

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 865

Avis est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le «RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 742 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS ET CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES À L'APPROVISIONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ», était adopté par le Conseil municipal de la cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 1978.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le Règlement 865, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q., ce 19ième jour de décembre 1978.

P. Patenaude
Greffier de la cité

CITÉ DE WESTMOUNT

RÈGLEMENT 866

Avis est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le «RÈGLEMENT RELATIF AU PRÉLÈVEMENT D'UNE COTISATION EN VUE DE FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LA CITÉ DE WESTMOUNT POUR L'EXERCICE 1979», était adopté par le Conseil municipal de la cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'Hôtel de ville, le lundi 18 décembre 1978.

Les détails se rapportant au dit règlement sont contenus au complet dans le Règlement 866, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au bureau du greffier de la cité, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, P.Q., ce 19ième jour de décembre 1978.

P. Patenaude
Greffier de la cité

VILLE DE MONTRÉAL

Règlements 5276, 5277, 5278, 5279, 5280, 5282, 5283, 5284, 5285, 5286, 5287, 5288, 5289, 5290, 5291 et 5292.

AVIS PUBLIC esst par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 18 décembre 1978, a adopté les règlements suivants:

Règlement 5276 modifiant le règlement 4361 concernant le programme de logements à loyer modique "De l'Église - 746".

Règlement 5277 modifiant le règlement 4455 concernant le programme de logements à loyer modique "Champagneur - 762", déjà modifié.

Règlement 5278 modifiant le règlement 4456 concernant le programme de logements à loyer modique "Villeray - 758", déjà modifié.

Règlement 5279 modifiant le règlement 4564 concernant le programme de logements à loyer modique "P.L.M. Restauration - 732-5", déjà modifié.

Règlement 5280 modifiant le règlement 4362 concernant le programme de logements à loyer modique "Berri-Lajeunesse - 776".

Règlement 5281 modifiant le règlement 4632

Règlement 5281 concernant la fermeture du lot 38-830 (ruelle) et du lot 40-854 (ruelle) situés au sud-est du boulevard Rosemont, entre le boulevard Langelier et l'avenue de Repentigny.

Règlement 5282 concernant la fermeture d'une partie de la ruelle portant le numéro P-2645-133 située au sud de la rue Jarry, entre les rues Berri et Lajeunesse.

Règlement 5283 modifiant le règlement 5135 concernant la fermeture de certaines rues et ruelles situées au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Hamelin et la rue de Saint-Firmin.

Règlement 5284 concernant la fermeture de parties de rues et ruelles situées au nord-ouest de la rue Notre-Dame et au sud-ouest de la rue Richmond.

Règlement 5285 permettant à Carol Ann Furniture Mfg Co. Ltd d'occuper le domaine public au moyen d'un vestibule dans l'emprise de la rue Place Turcot (P. 3606-3, Municipalité de la Paroisse de Montréal), adjacent à la bâtisse sise au numéro 5820, Place Turcot (3606-7 dudit cadastre).

Règlement 5286 permettant à Main Knitting Mills Ltd d'occuper le domaine public au moyen d'un compacteur industriel à déchets accompagné d'un container dans la ruelle (P. 642-58, Paroisse de Saint-Laurent).

Règlement 5287 permettant à monsieur Ernest Avrith et à Les Placements Becmar Ltée - Becmar Investments Ltd (anciennement connue sous le nom de "Marilyn Investments Ltd") d'occuper le domaine public au moyen de deux (2) passerelles au-dessus de la ruelle portant le numéro 10-385 du cadastre du Village de Côte Saint-Louis.

Règlement 5288 concernant le changement du nom d'une partie de la rue de l'Aqueduc en celui de rue Lucien-L'Allier.

Règlement 5289 modifiant le règlement 3292 intitulé "Subvention à la restauration des bâtiments résidentiels", déjà modifié et le règlement 3122 établissant des normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels, déjà modifié.

Règlement 5290 modifiant le règlement 1900 concernant la construction des bâtiments déjà modifié.

Règlement 5291 concernant la fermeture d'une partie du lot 346-844 (rue) et d'une partie du lot 346-769 (rue) entre les rues Fleury et Sauvé, au sud-ouest de la rue Verville.

Règlement 5292 concernant la fermeture de la rue 159-16 située au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis et au nord-ouest de la 7e rue, dans la Paroisse de Rivière-des-Prairies.

Marc Boyer,
Greffier de la Ville.

Hôtel de Ville,
Le 18 décembre 1978.

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 18 décembre 1978, a procédé à une première étude des projets de règlements suivants:

1.- Règlement portant approbation des plans de construction et d'occupation des bâtiments des programmes de logements à loyer modique De Salaberry - 824, Viauville - 826, Laure-Conan - 828 et Jean-Valets - 830.

2.- Règlement modifiant le règlement 1920 concernant le zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villeray, déjà modifié.

3.- Modification au règlement 2875 concernant le zonage des quartiers Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph, déjà modifié.

4.- Règlement modifiant le règlement 3722 concernant le zonage de certaines parties des quartiers Mont-Royal, Saint-André, Saint-Georges et Saint-Louis, déjà modifié.

5.- Modification au règlement 5108 intitulé: "Zonage des environs des rues Saint-Denis et Saint-Hubert, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Viger", déjà modifié.

6.- Modification au règlement 5189 concernant le zonage des environs de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Dorchester, entre la rue Saint-André et l'avenue de Lorimier.

7. Règlement modifiant le règlement 4981 concernant le zonage d'une partie du quartier Saint-André, déjà modifié.

8.- Modification au règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation des bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

a) Académie Centennale (1975) Inc. — école privée — 3625-41, avenue Prud'homme et 5340-44, chemin de la Côte-Saint-Antoine;
b) Jewish People's Schools and Peretz Schools Inc. — école maternelle et élémentaire — 6805, avenue Chester;
c) Maternelle l'Eau Vive — école maternelle — 1105-1115 est, boulevard Gouin;
d) Service des travaux publics de la Ville — agrandissement du centre de réhabilitation Meurling — 3900, rue Préfontaine;
e) Garderie Galijode Inc. — garderie de jour — 5470, 6e Avenue;
f) Association d'Entraide Le Chainon — centre d'accueil — 4373, avenue de l'esplanade;
g) Centre hospitalier Rivière-des-Prairies — pavillon d'accueil — 7061-63, est, boulevard Gouin;

9.- Modification au règlernent 3122 établissant les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des immeubles résidentiels, déjà modifié.

10.- Modification au règlement 4980 concernant le zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis, déjà modifié.

11.- Modification au règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

a) Collège Regina Assumpta — modification au bâtiment — 1750 est, rue Sauriol;
b) L'Association des Pré-Retraités et Retraités de Rosemont — bureau d'administration — 5470, 6e Avenue.
c) La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Pompéi — garderie de jour — 9695, rue J.-J.-Gagnier.
d) Garderie Ste-Justine — garderie de jour — 3180, avenue Ellendale.

Copies de ces projets de règlements peuvent être obtenues au bureau du greffier, chambre 120, Hôtel de Ville.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de ces projets de règlements devra les faire tenir, par écrit, au même endroit, au soussigné, au plus tard le 10 janvier 1979.

Marc Boyer,
Greffier de la Ville.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 21 décembre 1978.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PCL. 82189.F 16 janvier 1979 12 BATIMENTS PREFABRIQUES DE 24' X 64' Garantie de soumission: $50,000.	AMR.80238.F 16 janvier 1979 72 AUTOMOBILES FAMILIALES Garantie de soumission: $20,000.	AMR.80236.F 23 janvier 1979 35 VOITURES AUTOMOBILES FAMILIALES COMPACTRS Garantie de soumission: $8,000.	AMR.80237.F 23 janvier 1979 78 CAMIONNETTES DE LIVRAISON (PBV 5,300 LB. A 5,500 LB.) Garantie de soumission: $20,000.	PCC.80580.F 16 janvier 1979 3 GROUPES ELECTROGENES AU DIESEL DE 250kW Garantie de soumission: $10,000.
DMG.85298.F 16 janvier 1979 4,100 CARTONS DE PAPIER A REPRODUCTION DE DIVERSES GRANDEURS Garantie de soumission: $6,000.	CCP.81373.F 16 janvier 1979 84,527 LB. DE BARRE OMNIBUS TUBULAIRE EN CUIVRE Garantie de soumission: $10,000.	PCL. 80324.F 16 janvier 1979 1,772 ASSEMBLAGES DE SUSPENSION POUR LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE A 735kV Garantie de soumission: $70,000.	PPE.82426.F 23 janvier 1979 6 INDUCTANCES SHUNT 735kV, 110 MVAR Garantie de soumission: $200,000.	YCC.88235.F 23 janvier 1979 2 STATIONS DE POMPAGE PREFABRIQUEES, INCLUANT LES ACCESSOIRES Garantie de soumission: $5,000.
AMR.80230.F 16 janvier 1979 UNE CARROSSERIE ET ELEVATEUR A NACELLE AVEC MAT TELESCOPIQUE NON ISOLE (TERRE A BASSICOT 42 PI.) Garantie de soumission:	CPC.80265.F 16 janvier 1979 1,400,000 GAL. DE CARBURANT, D'HUILE ET DE DIVERS PRODUITS, EN BARILS DE 45 GAL. Garantie de soumission:	PCL.87244.F 16 janvier 1979 481,000 GAL. DE CARBURANT DIESEL EN BARILS ET CARBURANT D'AVIATION EN CAMION CITERNE Garantie de soumission:	CPC.85450.F 23 janvier 1979 70 LIMNIGRAPHES CIRCULAIRES, 12" DIA. Garantie de soumission: $10,000.	

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant

Reggio Foods n'aura pas de permis d'exploitation

par Bernard Morrier

La Cour d'appel du Québec a rejeté à l'unanimité mardi une requête de la Reggio Foods, qui en appelait d'une décision de la Cour supérieure à l'endroit de Paolo Violi, le défunt chef de la mafia montréalaise, qui avait voulu forcer la Communauté urbaine de Montréal à lui donner le permis l'autorisant à continuer d'exploiter, avec Vincenzo « Vic » Cotroni, son usine de fabrication de charcuterie.

La Cour supérieure avait statué au mois de février 1977 qu'elle ne pouvait permettre devant elle une preuve de fait tendant à changer quelque peu ce qui avait été dit devant la Commission d'enquête sur le crime organisé et qui avait motivé la décision de la CUM quant au permis d'exploitation de la Reggio Foods.

Selon le plus haut tribunal du Québec, les prétentions de l'entreprise n'invalident pas les témoignages entendus devant la CECO mais expliquent plutôt qu'on n'aurait pas dû tenir compte de ceux-ci, d'autant plus qu'ils portaient sur des activités antérieures à 1973.

La Cour d'appel considère qu'il s'agit là d'une question qui doit se décider sur le texte même des témoignages entendus et, pour ce qui est de la date, on doit y voir une question d'interprétation.

De l'avis des trois juges de la Cour d'appel, c'est donc la Cour supérieure seule qui devrait juger d'après les textes que l'on a déjà sous les yeux, sans y ajouter la moindre preuve pouvant les expliquer ou les contredire.

A la Cour des sessions

Le juge Lagarde coordonnateur

(Par Bernard Morrier) — Répondant à une requête du juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions, le gouvernement du Québec vient de nommer le juge Roger Lagarde coordonnateur de ce même tribunal.

A ce titre, le juge Lagarde devient en quelque sorte l'un des adjoints du juge en chef et il pourra ainsi agir en son nom, cette autorité lui ayant été conférée.

En d'autres termes, la signature de ce magistrat aura la même force que celle du juge en chef pour authentifier tout document relevant de ce dernier.

Selon l'arrêté en conseil, le juge Lagarde aura comme tâche principale de coordonner et de répartir le travail des autres juges, de fixer les auditions de la cour et de confier les causes à différents magistrats de la Cour des sessions.

Ses nouvelles fonctions l'appelleront également à conseiller le juge en chef ou son associé dans les matières qui ont cours dans le district judiciaire de Montréal.

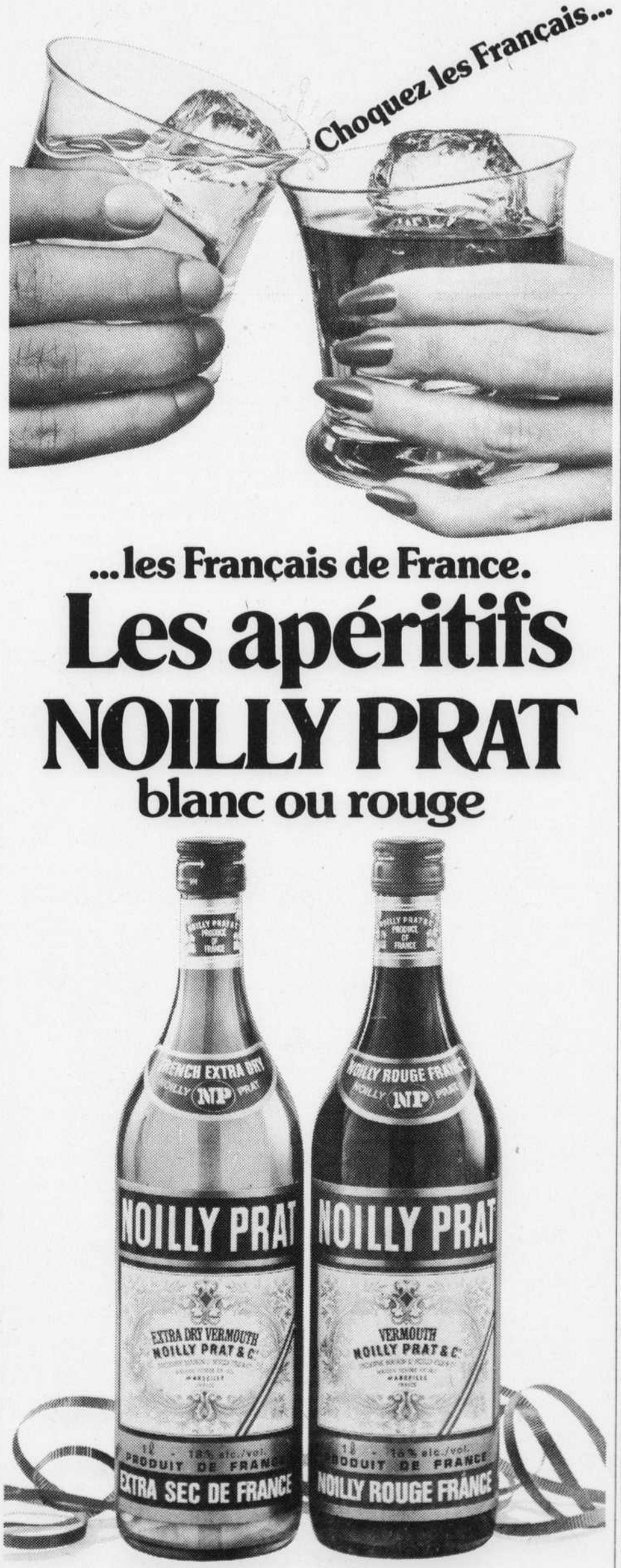

...les Français de France.

Les apéritifs NOILLY PRAT

blanc ou rouge

Rouge, blanc ou moitié-moitié, sur glace.
L'apéritif très français... mis en bouteille en France.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

Chaque parution coûte 6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 932-0933. 845-3151. J.N.O.

ST-LAMBERT, 4½ moderne, immeuble béton, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, piscine, stationnement intérieur, etc. $255. 2 mois gratuit. 672-2902 27-12-78

Côte-des-Neiges, rue Linton, 1er étage 4½, $150., 3e étage 5½ $160., équipés, propre, libre 1er janvier. 737-9300. 0301-79

OUTREMONT, grand 4½ moderne, à sous-louer, près de l'université, taxes et chauffage payés, $280. incluant garage. 279-9217. 22-12-78

PARC LAFONTAINE, 3½ à sous-louer, vue exceptionnelle de la ville, $255. disponible 1er janvier. 522-5992 ou 526-7478. 27-12-78

APPARTEMENTS À PARTAGER

PLACE BELLERIVE, luxueux, chambre, boudoir, salle de bain privée, accès à la cuisine, piscine, références, 688-9219. 27-12-78

AIDES DOMESTIQUES

DAME demandée pour travail général de maison et prendre soin de 3 enfants. Nourriture & logement fournis plus $50. par semaine. Quartier N.D.G. 663-5359. 27-12-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

SALLE A DINER, Ultra moderne, (Mobilia), 6 fauteuils plus bahut, « Burlwood », $1,500. 341-3364 après 6h. 27-12-78

ANIMAUX À VENDRE

CHEVAUX A VENDRE. Les Ecuries Bréard. 652-3720 27-12-78

IRISH SETTER femelle magnifique, 4½ mois, enregistrée, vaccinée, $250. 481-6808. 27-12-78

COCKETAIL, femelle, grise. 739-7492. 23-12-78

ANTIQUITÉS

Amoureux de viex meubles? Nous en avons un univers: 3910 St-Laurent — midi à 6 hres (jeudi, vendredi jusqu'à 8 hres). 843-5477, livraison sur demande. 23-12-78

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. JNO

ARTICLES À VENDRE

SKI à vendre, modèle K2-COMP. 810, grandeur 185 cm., état parfaitement neuf, garantis, cette saison. 331-2212. 23-12-78

AVIS

MONTRE DE POCHE, Perdue, « LIP », appelez Bonnay, 320 Côte St-Antoine, 935-5692 OU 1-248-2228. Récompense. 27-12-78

CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

ST-DONAT, lac Ouareau, 5½ pièces, 3 chambres à coucher, foyer, saison $1000. 274-5256. 23-12-78

Hiver, ski de fond et descente, raquette. A louer: 6 pièces. Situation superbe, tranquillité. Références demandées. Mois, ou saison ($900.00). Propriétaires: 681-4545.

ST-SAUVEUR, chalet confortable. Idéal pour skieurs, 3 chambres à coucher, du 22 décembre au 15 janvier. 684-2498. 27-12-78

CHALETS À PARTAGER

Laurentides, près des centres de ski. Chalet avec foyer à partager. 843-6500. 22-12-78

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE légale, ayant expérience, maturité, français impeccable, offre ses services, dans secteur: Complexe Desjardins ou Place d'Armes. Rappellera le soir après 6 h. Ecrivez à Agence Valrain, C.P. 117 Brossard, Québec, J4Z 3J1 Dossier C-226. 23-12-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

Mécène demandé pour romancier talentueux et pauvre. 669-1979 Joseph. 23-12-78

LA RESSOURCE, Achetons disques et livres. 1300 est Laurier. 523-4966. 3-1-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE
offre de loyer gratuit
1½, 3½, 4½ à partir de
$210.00
incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h
fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire
angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu

336-5226

LONGUEUIL, 5½ neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur-à-mur. Appelez à 651-0446. 3-1-79

OUTREMONT, rue Ducharme et Rockland, 6 pièces, chauffées, 5 appareils électriques, cuisine neuve, salon 32x18, boiseries, frais peint, accès à la cour. $650. par mois. Libre immédiatement. Tél.: 276-4080 entre 6:00 p.m. et 8:00 p.m. 22-12-78

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

HUTCHISON, 4874, près du boulevard St-Joseph. Chauffé. Libre à compter du 1er janvier. Après 8 heures: 273-7837. 27-12-78

VILLE ST-LAURENT, condominium neuf, grand 4½. Chauffé, électricité et taxes payées, piscine. Près de CN et autobus. 744-4776. 27-12-78

VILLE SAINT-LAURENT, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

EARNSCLIFFE, N.D.G. haut de duplex 6½, en pierres, face au parc Macdonald. Jardin privé, garage chauffé, réfrigérateur, cuisinière, chauffé, 1er janvier. $395. 481-4440. 27-12-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

HIVER, ski de fond et descente, raquette. A louer: 6 pièces. Situation superbe, tranquillité, références demandées. Mois, ou saison ($900.00). Propriétaires: 681-4545 22-12-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

SITE COMMERCIAL À VENDRE BELOEIL: Site commercial idéal sur rue Principale entre 2 banques près du Centre d'Achat Montenach — 5,000 p.c. de plancher — climatisé — sprinkler — possibilité de 25,000 ou 57,000 p.c. de terrain au choix — zonage commercial. Robert Landry, 467-1785, 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS 22-12-78

OFFRES D'EMPLOIS

PRÉPOSÉ(e) AU SERVICE DE LA CLIENTÈLE DEMANDÉ(E), pour assurer tâches diverses. **Exigences:** Dactylo, parfaite connaissance de la langue française, dynamisme et efficacité, salaire à discuter. Pour rendez-vous demandez **Mme Louise Tremblay 861-1839.** 22-12-78

SECRÉTAIRE, administration promotion bureau consultation; atout: disposer local dans sa résidence située dans zone commerciale, centre urbain. Institut d'hypnologie Enr. C.P. 1653, Trois-Rivières. 6-1-79

OFFRES D'EMPLOIS

TRADUCTEUR
De l'anglais au français pour un guide de l'auto 1979.
Guérin, éditeur
4574 St-Denis
S'adresser à
Louise Comtois,
849-9202 23-12-78

Société Minière Montréal
recherche
DOCUMENTALISTE
expérimenté, bilingue ayant si possible des connaissances relatives à la géologie.
282-9369

VENDEUR(EUSE) bilingue de textile requis(e) pour une succursale de notre agence de textile dont le siège social est situé à Toronto. Le travail s'effectuera dans la région de Montréal comportant des déplacements hors de la ville. Salaire plus partage des profits. Plan médico/dentaire. Allocation d'auto. Les demandes doivent être faite en anglais à: Agence Valrain C.P. 117 Brossard, J4Z 3J1. Dossier C-223. 30-12-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338 J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

FACE À FACE
Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez **288-5253**
Autres succursales:
Toronto, Hamilton et New York.
Dépliant disponible. 22-12-78

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598.

TABLEAUX - PEINTURES

VASERELI, litho-collage, blanc et noir, sérigraphie numérotée et signée 1969. $700. 935-9496. 22-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CIRCLE ROAD, à vendre, sans agent. Charmant cottage semi-détaché, 3 chambres, sous-sol aménagé, garage, beau terrain, $69,000. Tél.: semaine de 18 h. à 20h. seulement et samedi à 488-9934. 27-12-78

OUTREMONT, cottage détaché en brique de 4 c. à c., entièrement rénovée, beau jardin, prix demandé $85,000, occupation immédiate. Stella Mongeau 342-5747, 739-3265 Trust Général Courtier 22-12-78

COTE-DES-NEIGES, magnifique cottage entièrement rénové avec terrasses et piscine, possibilité de louer des bureaux. Stella Mongeau 342-5747, 739-3265 Trust Général Courtier 21-12-78

MONTREAL-NORD, cottage aluminium, rénové, 5½ pièces, $29,000. 324-3285. 27-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Cottage cèdre sur terrain boisé, construction unique, très belle décoration, 3 ch. garage double. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier. 22-12-78

ST-BRUNO: Ranch moderne 17,000 p.c. boisé, taxe basse, 5 chambres, foyer, pour un prix d'aubaine. A voir. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier. 22-12-78

STE-JULIE: Bungalow brique alum. 3 chambres, salle fam., foyer, très belle décoration. Il faut voir. Louise Brault 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, Courtier 22-12-78

STE-JULIE: Bungalow brique 3 + 1 chambres, salle fam., très belle décoration, pour un prix vraiment bas. Louise Brault, 679-1110, 670-2459, Fiduchie du Québec, courtier 22-12-

STE-JULIE: Bungalow dans croissant, près écoles, parc, très bien décoré, foyer. Il faut voir. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

ST-HILAIRE: Aubaine — rédult à $59,700,00 — split tout brique — 8 grandes pièces — garage — grand terrain boisé — occupation printemps 1979. Albert Simon, 658-8216 MLS, 467-2156 IMM. SELECT COURTIERS. 22-12-78

Faites quelque chose Centraide peut faire encore plus

centraide

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

OUTREMONT: Cottage en brique, 4 chambres, salon, s. à d. combinés. Cuisine, boudoir, salle de jeu. Près d'un parc, des écoles, rue tranquille. Faites une offre. **Micheline D. Coderre. 735-2681, 731-4377.**

OUTREMONT: Magnifique résidence en pierres dans la montagne. 5 chambres. Boiserie. Cuisine, salle à déjeuner. Boudoir à l'étage. Salle de jeu, cheminée. Cave à vin. Plusieurs placards. Bonne condition. Faites une offre. **Micheline D. Coderre. 735-2681, 731-4377.**

OUTREMONT: Prestigieux Cottage, 3 boudoirs, 3 chambres, 3 foyers, salon, salle à dîner s. pares. Beau jardin. **Mme Françoise Sicotte. 735-2681, 342-3737.**

ROSEMONT: Rue des Tilleuls - Terrasse Maisonneuve, secteur résidentiel, bungalow de prestige en pierres de tailles, architecture originale, superficie 84 x 40, 11 pièces, 2 foyers, 5 chambres à coucher, 4 salles de bain, belles pièces spacieuses et bien éclairées. Garage 2 places au niveau du sol. Maison de 2 étages offrant de multiples possibilités d'utilisation. **Huguette Guérette 354-0360, 376-6715.**

CANDIAC: Bungalow 3 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner, salle familiale avec foyer, wet-bar, salle de billard, piscine intérieure, garage double, beaucoup d'extras. EXL: **Micheline Garcin 672-0235, 659-1756.** 22-12-78

COURTIER

ST-HILAIRE: Canadienne brique — aubaine — 8 belles pièces — foyer — 21''2 salles bain — chauffage électrique — Garage — Occupation 1979 — grand terrain. Albert Simon, 467-2156, 658-8216, MLS. IMM. SELECT COURTIERS. 22-12-78

STE-JULIE: Bungalow style québécois, belle décoration, 4 chambres, foyer. Vener voir cette aubaine. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

STE-JULIE: Cottage, 4 ch.c., sur coin de rue, paysagé professionnellement, idéal pour famille. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

ST-LAMBERT: Nouvelle inscription, cottage très beau secteur, parc, école, 4 chambres, foyer, garage. Louise Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

CÔTE-DES-NEIGES, 11 pièces, foyers naturels, sous-sol fini, garage, bien entretenue $105,000. THERESE LABOSSSIÈRE, 731-2761, 276-2176. Le Permanent Courtier 22-12-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Somptueux cottage pierre, custom built, boisé, très spacieux, foyers, piscine intérieure, garage double. L. Brault, 679-1110, 670-2459. Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

HAUT-BOIS: J'ai un très beau bungalow, secteur tranquille, vue sur la montagne, foyer, prix d'aubaine. Louise Brault, 679-1110, 670-2459, Fiducie du Québec, courtier 22-12-78

MTL. NORD, bord de l'eau avec piscine, magnifique cottage semi-détaché, 7 pièces, 4 chambres, foyer pierre naturelle rez-chaussée, foyer sous-sol, terrasse magnifique. MLS, Gilles Marcil, 354-2950, DES ROSIERS, Le Maitre Courtier. 22-12-78

OTTERBURN: Bungalow de 9 pièces — abri d'auto — foyer — terrain paysagé — plusieurs pommiers — salle de jeu — familiale — taxe $683.00. LOUISE DELAND, 464-5741, 467-2156, IMM. SELECT COURTIERS 22-12-78

SOMMET TRINITÉ: Canadienne, boisé, 4 chambres, salle fam. foyer, cuisine exquise, piscine creusée, garage double. L. Brault, 679-1110, 670-2459, Fiducie du Québec, courtier. 22-12-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-MELANIE, près Joliette, 1111, 8e Rang, propriété 1975, foyer, garage, 80 arpents, beau paysage de montagnes, conifères, érablière, cabane à sucre, $125,000. Lauréat Letellier 1-883-2338. 23-12-78

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

GRANBY
Pour information sur Ferme-mini, ferme, résidense dans Granby et environ — appelez **Emma Aitken — 372-6212 ou 375-2307. TAS**

SHANGRI-LA
Unique bungalow de 6 pièces, foyer, caché au bord d'un étang de ¾ acre, fourni avec les truites. Pourquoi ne vous renseignez pas? **Winifred Chaplin - FRI — sans frais 1-800-363-1235; soirs 538-2206.** 22-12-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ABRI fiscal, classe 32, 10% de déduction, 8 logements de 5½, revenus: $21,720. Hypothèque: $105,000. à 11½%. Prix $143,000. Pas d'agent, 669-3458 23-12-78

RJ Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

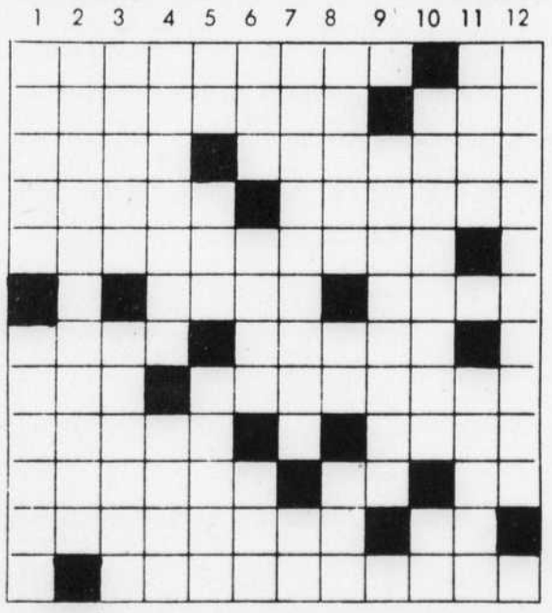

Horizontalement

1—Spécialiste d'astronomie. — Germanium.
2—Avidité à manger. — Écorce de chêne.
3—Câble attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée. — Instrument de maçon.
4—Qui n'existe que dans l'imagination. — Gruger.
5—Faire une ristourne.
6—Assujettit à demeure. — Courroie fixée au mors du cheval.
7—Très jeune enfant. — Appareils de gymnastique.
8—Conscience. — Piraterie.
9—Transformer en glace. — Poitrine d'une femme.
10—Qualité de ce qui est un (plur.). — Fer. — Saint.
11—Durée qui n'a ni commencement ni fin. — Note de la game.
12—Vraiment.

Verticalement

1—Posséder. — Pratiquer le baguage des oiseaux.
2—De façon sordide.
3—Classes. — Mouton mâle.
4—Insecte des eaux stagnantes. — Individu.
5—Du dialecte provençal. — Règle obligatoire. — Arbre.
6—Habitation. — De raisin. — Argile rouge ou jaune.
7—Saignement de l'oreille. — Thallim.
8—Fruit. — Rubidium. — Etre imaginaire.
9—Qui occasionne des frais.
10—Femelle du tigre. — Petit cube.
11—Fait entrer dans un garage. — Allumette résistant au vent.
12—État d'une personne incapable de maîtriser ses nerfs.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	T	O	G	O	L	A	I	S	■	P	O	T
2	A	L	O	S	E	■	M	O	B	I	L	E
3	V	E	N	T	U	R	I	■	E	R	E	■
4	E	I	D	E	R	■	T	E	N	A	N	T
5	R	N	■	O	R	G	E	L	E	T	■	R
6	N	E	F	L	E	■	R	E	F	E	R	A
7	E	■	L	O	R	S	■	V	I	■	E	M
8	■	B	O	G	■	E	J	A	C	U	L	E
9	C	O	T	I	E	R	E	■	E	L	U	■
10	L	U	T	E	C	I	U	M	■	M	I	L
11	I	D	E	■	H	E	D	I	N	■	R	I
12	N	E	R	V	O	S	I	T	E	■	E	N

Le sort de l'Iran, défi pour l'Ouest (Brzezinski)

WASHINGTON (AFP) — Le monde occidental pourrait très prochainement devoir faire face à un défi de grande envergure du fait de la dégradation de la situation en Iran et de bouleversements intervenus dans la région de l'Océan Indien, a averti hier M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale.

« Le chaos politique qui résulte de ces changements dans une région d'importance vitale pourrait être exploité par des éléments hostiles à nos valeurs et ayant de la sympathie pour nos adversaires », a déclaré M. Brzezinski devant l'Association de la politique étrangère, un organisme privé. Le directeur du conseil national de sécurité a également souligné que les Etats-Unis avaient une seconde préoccupation immédiate: « l'augmentation continue des capacités nucléaires tactiques soviétiques, en particulier en Europe (...) ne peut pas être ignorée », a-t-il dit.

M. Brzezinski a par ailleurs reconnu qu'une rencontre au sommet entre MM. Carter et Brejnev est du domaine du possible vers le 15 janvier. Il s'est cependant montré prudent quant à la possibilité de conclusion de l'accord SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques lors de la rencontre à Genève entre le secrétaire d'Etat Cyrus Vance et son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko.

M. Brzezinski a par ailleurs rappelé que le président Carter prendrait prochainement des « décisions cruciales » en ce qui concerne la politique de défense. « La nécessité d'améliorer nos forces stratégiques devient pressante (...) Nous devons opter pour un nouveau système d'ICBM (missiles intercontinentaux) et trouver un moyen de protéger leurs points de lancement », a-t-il rappelé. Il a également insisté sur la priorité accordée par l'administration Carter au renforcement des forces de l'Alliance atlantique.

Evoquant le Proche-Orient et répondant aux critiques israéliennes, il a souligné que les Etats-Unis avaient poursuivi « un effort de médiation constructif et équitable ». A Camp David, il fut prévu de réaliser des progrès sur « la totalité » des accords. « Nous devons continuer à oeuvrer pour une large paix (...) en cherchant à établir un autogouvernement élu pour une période de transition en Cisjordanie et à Gaza, en même temps que l'on recherche à conclure un traité de paix israélo-égyptien », a fait observer M. Brzezinski.

Après l'économie, Mao est maintenant critiqué pour la défense et la culture

PEKIN (AFP) — Mao Tsé-toung, dont tout Chinois a dû convenir déjà qu'il ne comprenait rien à l'économie, est également dépassé en matière de défense nationale et de culture.

C'est la conclusion que les observateurs tirent de deux articles publiés successivement lundi et mardi par la presse officielle chinoise.

Il s'agit d'un éditorial du Journal de l'armée repris lundi dans le Quotidien du Peuple et d'un grand article sur les « cent fleurs » et la « démocratie dans l'art » publiés mardi par l'organe du parti qui ne démontrent en fin de compte ceci: Mao Tsé-toung initiateur de la politique des « cent fleurs » dans l'art ne l'appliqua jamais vraiment, et sa pensée militaire, transformée en « dogme religieux » par le maréchal Lin Piao et la Bande des quatre, doit déboucher sur une « nouvelle théorie » capable de permettre une victoire chinoise dans les conditions modernes de la guerre « défensive ».

Nulle part, dans ces deux articles, la responsabilité de Mao Tsé-toung n'est mise directement en cause, mais le message est clair.

L'organe de l'armée critique la « façon unilatérale » dont « certains camarades » interprètent la pensée militaire de Mao, découpée en phrases et transformée en « décret religieux » par Lin Piao et les « quatre ».

Le journal souligne qu'il ne faut pas défendre la théorie par la théorie et prendre « cette phrase-ci (de Mao) pour expliquer cette phrase-là » comme le font « pédants et ingorants ».

Alors que le maréchal Peng Teh-huai, ancien ministre de la Défense, adversaire de Mao en matière militaire (comme économique), vient d'être réhabilité, l'organe de l'armée s'élève contre ceux qui trouvent « mystérieux » un développement de la pensée militaire de Mao: « En fait, cela n'a rien de mystérieux. Ce développement consiste à combiner la pensée de Mao avec la pratique et à avancer une théorie et des principes nouveaux ». « Personne d'entre nous n'a eu d'expérience d'une guerre moderne dans les conditions les plus récentes », il s'agit donc d'étudier et de mettre au point des « méthodes nouvelles » pour être en mesure de « remporter des guerres de résistance dans l'avenir ».

D'autre part, dans son article sur la « démocratie dans l'art », le Quotidien du Peuple rejoint les critiques des contestataires du « mur démocratique ». Il souligne que « depuis plus de 20 ans », par « manque de démocrate » le principe de Mao « que cent fleurs s'épanouissent, que cent écoles rivalisent » n'a pas été « consciencieusement appliqué ».

Pour l'organe du parti, toutefois, le mouvement des « cent fleurs » aboutit au cours de l'été 1957 à un « flot de pensée déviationniste de droite ». Cette réflexion rapportée à la situation d'aujourd'hui, estime-t-on, signifie que la tendance actuelle à la démocratie dans l'art ne doit pas être prise non plus pour une « libéralisation ».

Mais le Quotidien du Peuple n'en dénonce pas moins la répression « brutale » des « herbes vénéneuses » surgies des « cent fleurs » en 1957. Cette répression engendra une « terreur rétrospective » et empêcha toute création artistique. Lin Piao et les Quatre aggravèrent la situation par leur « dictature culturelle fasciste », ajoute le Quotidien du Peuple.

Tous les « droitiers » de 1957 ont été réhabilités ou amnistiés depuis, les derniers récemment, rappelle-t-on.

Par ailleurs, Shanghai, ancien bastion « impérialiste » devenu « fief gauchiste » sous la Bande des quatre, s'occidentalise à nouveau.

Le whisky d'importation y a déjà fait son apparition dans les hôtels pour étrangers. Il est servi aux prix « capitaliste » d'Etat de 3,50 yuan ($2.50) le verre au bar de l'Hôtel de la paix. Les résidents de Pékin attendent pour les fêtes de fin d'année la mise en vente des champagnes, vins et alcools étrangers que la Chine a décidé d'importer d'Occident pour la première fois depuis 1949.

Mais la population shanghaienne elle-même s'occidentalise, ou plutôt retrouve quelques goûts perdus depuis le remplacement des « compradores » par les gestionnaires communistes en 1949. En attendant les premiers coca-cola dont l'arrivée en Chine vient d'être annoncée par la firme américaine, le mariage en costume occidental a déjà fait une apparition remarquée. Un studio de photo a garni sa devanture de portraits de jeunes Chinois dans ce costume, robe de mariée en mousseline blanche à violette pour Madame, complet-cravate pour Monsieur.

Les costumes sont loués pour la cérémonie dans l'un des grandes magasins de la ville. La foule — des clients potentiels mais aussi de nombreux curieux — se presse devant le rayon où ces costumes sont exposés.

Des publicités pour du rouge à lèvres de fabrication chinoise sont encore apparues au-devant des magains. Le maquillage était autrefois considéré en Chine comme le symbole même d'une mentalité « bourgeoise ».

Selon Hodja, Mao n'était pas marxiste

VIENNE (Reuter) — Mao Tsé-toung n'était pas marxiste affirme le chef d'Etat albanais M. Enver Hodja.

« La pensée de Mao est une variante du révisionnisme qui s'est développé avant la seconde guerre mondiale, et plus spécialement après 1945 quand Mao Tsé-toung a pris le pouvoir » écrit M. Hodja dans la nouvelle édition de son livre « Impérialisme et révolution » que l'agence albanaise de presse ATA mentionnait hier.

La théorie maoiste des « trois mondes », qui demande aux pays industrialisés et au tiers-monde de s'unir contre les deux supergrands, l'URSS et les Etats-Unis, n'a rien de léniniste, estime M. Hodja qui y décèle une preuve supplémentaire que le grand timonier n'était pas marxiste.

Le Chah laisserait bientôt la place à un gouvernement civil

TEHERAN, (d'après AFP et Reuter) — Un gouvernement civil pourrait être formé en Iran par M. Gholam Hossein Sadighi, ancien vice-premier ministre et ministre de l'intérieur de Mossadegh, selon des rumeurs circulant avec insistance hier à Téhéran.

Selon ces rumeurs, M. Sadighi serait la dernière « trouvaille » de l'ambassade des Etats-Unis, soucieuse de trouver une solution « politique » à la crise. M. Sadighi a fait confirmer officiellement qu'il avait rencontré le chah. Mais il a réservé sa réponse au sujet de la constitution d'un cabinet.

M. Sadighi, qui depuis 1953, n'a exercé aucune fonction officielle dans un gouvernement, apparaîtrait pour l'ambassade des Etats-Unis comme l'homme « providentiel », présentant suffisamment de garanties pour sauver le pays secoué par une vague de mécontentement populaire, nationaliste et religieuse.

Toujours selon des rumeurs, le chah aurait accepté de se retirer quelque temps dans l'île de Kish, où parfois il prend du repos en famille.

D'anciens ministres de Mossadegh et des membres du Front national pourraient ainsi siéger dans un gouvernement d'union nationale, sans éprouver la gêne causée par la présence à Téhéran d'un roi qu'ils jugent encombrant, expliquent les colporteurs de rumeurs.

Mais M. Sadighi a aussitôt fait démentir avoir contacté des membres du Front national qui, semble-t-il, rejeterait une telle proposition.

Au demeurant, ces rumeurs se heurtent toujours à deux faits: tout d'abord l'exclusive lancée par l'ayatollah Khomeiny contre tout « gouvernement opportuniste », créé sous l'égide du chah. D'autre part, le silence persistant du premier ministre actuel, le général Gholam Azhri.

Le général Azhari fait lui-même l'objet de spéculations le maintenant au pouvoir pour longtemps, dès lors que l'impossibilité de constituer un gouvernement civil dans la situation actuelle serait démontrée par l'échec même des tentatives attribuées au chah.

De façon générale, le calme régnait hier en Iran, bien que les forces de sécurité aient fermé le bazar central de Téhéran, à la suite d'un accrochage qui a mis aux prises trois politiciers en civil et un groupe de manifestants, l'incident aurait fait au moins deux morts.

A quelques kilomètres plus au nord, la troupe a « bouclé » les abords de l'université, autre, autre foyer d'agitation politique, et a fermé l'avenue Chah Reza, qui passe devant l'entrée principale de l'université. Ce déploiement de troupes n'a jusqu'ici pas provoqué d'incident sérieux.

Par ailleurs, une centaine de personnes, dont quatre anciens ministres iraniens, l'ancien chef de la marine et trois généraux, ont été inculpés hier à Téhéran d'exportation illégale de capitaux, a annoncé le procureur général de la capitale, M. Seyed Hossein Modaressi.

M. Modaressi faisait le point sur l'enquête que mènent en ce moment trois juges à propos d'une liste de 178 personnalités iraniennes soupçonnées par le personnel de la Banque centrale d'Iran d'avoir procédé à des transferts de devises d'un montant global de plus de deux milliards de dollars, entre la mi-août et la mi-octobre. Ces transferts varieraient, selon les personnes, de 1,7 à 68 millions de dollars.

Conakry renoue avec Paris en accueillant Giscard d'Estaing

CONAKRY, (AFP) — Les « retrouvailles » franco-guinéennes, vingt ans après la brouille entre les deux pays, ont été marquées par la chaleur exceptionnelle de l'accueil réservé hier au président de la République française Valéry Giscard D'Estaing, par toute la population de Conakry.

Une foule, que les estimations les plus modestes situent à plus de cent mille personnes, a acclamé le chef de l'Etat français à l'aéroport et tout au long du parcours menant à la villa Bellevue, qui sera sa résidence durant ses trois jours de visite officielle.

A l'issue d'un déjeuner en tête-à-tête, le chef de l'Etat français et son hôte, M. Ahmed Sekou Touré, président de la République populaire révolutionnaire de Guinée, devaient avoir un entretien privé. La conversation des deux hommes d'Etat qui ne s'étaient jamais rencontrés auparavant, a été, sans nul doute, principalement d'ordre politique, estiment les observateurs, faisant référence à « l'offensive diplomatique » de la Guinée qui intéresse en grande partie l'Occident.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, c'est le 14 juillet 1975, que la Guinée, sans rien renier de sa « politique révolutionnaire » a concrétisé sa volonté d'avoir des « relations normales » avec l'ex-puissance tutrice, elle-même plus disposée, grâce à la venue au pouvoir de nouvelles générations n'ayant rien à voir avec la rupture de 1958.

Le Centre d'Arts d'Orford ouvre ses portes au plein air pour familles ou groupes

Hébergement à partir de **$7.50 pp** (double)

repas à prix modiques
bar salon
ski alpin - ski de fond - raquettes
garderie - salle de jeux
ateliers d'animation culturelle
sortie 118 autoroute de l'est

Réservations

819-843-3981

Nouveau charnier découvert au Chili

SANTIAGO (d'après AFP et Reuter) — Une tombe, contenant un nombre indéterminé de corps, a été découverte mardi dans un ravin, à 50 km au sud de Santiago, a annoncé hier Mgr Jorge Hourton, évêque chilien.

Mgr Hourton et les membres de l'organisation de secours catholique qui assiste les familles de disparus avaient été informés de l'existence de cette fosse commune qu'ils ont ensuite eux-mêmes constatée avant d'en faire part aux autorités.

C'est la seconde tombe de ce type découverte au Chili ce mois-ci. Il y a trois semaines, des membres de la même organisation avaient conduit la police à un four à chaux, près de Talagante, que leur avait indiqué un prêtre, où vingt-six corps non identifiés avaient été retrouvés. Les victimes avaient été apparemment ligotées avant d'être abattues.

Vague d'attentats en Irlande du Nord

BELFAST (d'après AFP et Reuter) — Une nouvelle vague d'attentats à la bombe a secoué l'Irlande du Nord hier soir faisant huit blessés légers et détruisant trois hôtels.

Le premier attentat a eu lieu à Dungannon (sud-ouest de la province), où plusieurs bombes ont provoqué un incendie dans une auberge, blessant huit personnes superficiellement.

La seconde explosion a eu lieu à Portadown (sud-ouest de Belfast). La direction de l'hôtel a reçu un coup de téléphone anonyme en début de soirée, et dix minutes plus tard, deux bombes ont été lancées à travers une vitre de la salle à manger. Les dégâts sont peu importants.

Un hôtel d'Omagh (ouest de la province) a également été la cible des terroristes. Deux hommes armés ont fait irruption dans l'établissement, faisant évacuer le personnel et les clients avant de poser plusieurs charges. Celles-ci ont été mises à feu peu de temps après, transformant l'hôtel en un tas de ruines fumantes.

Quatre hommes ont également installé des explosifs dans un hôtel de Newry (sud-est). Les locaux ont été évacués mais les bombes n'ont pas explosé immédiatement et des spécialistes de l'armée ont été appelés pour les désamorcer.

AVIS

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA RÉFORME DU

DROIT DE LA FAMILLE

Le ministère de la Justice invite la population à participer aux travaux de la Commission permanente de la Justice sur la réforme du droit de la famille qui se réunira à Québec les 13, 14 et 15 mars 1979.

Cette commission parlementaire se penchera sur tous les aspects du Rapport de l'Office de révision du Code civil qui traitent du droit de la famille et des droits et obligations des époux, soit tout le Livre II, les articles 24 à 45 du Livre I et l'article 6 du Livre III. On étudiera également la constitution d'un tribunal de la famille.

PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

Primauté de l'intérêt de l'enfant (Livre I*)

Nom des époux et de leurs enfants (Livre I*)

Présomptions de survie discriminatoires à l'égard des femmes (Livre III*)

Principe de l'égalité des époux (Livre II*)

Régimes matrimoniaux, fiançailles (Livre II*)

Séparation de corps et divorce (Livre II*)

Adoption, filiation (Livre II*)

Obligation alimentaire (Livre II*)

Autorité parentale (Livre II*)

Constitution d'un tribunal de la famille**

On peut se procurer ces documents chez l'Éditeur du Québec

* Rapport sur le Code civil du Québec de l'Office de révision du Code civil, Livres I à IX publiés en deux volumes, 1977.
** Rapport du Comité sur le Tribunal de la famille, Vol. XXII, 1975.

Tous les groupes et tous les particuliers qui désirent se faire entendre devront faire parvenir un mémoire avant le 21 février 1979, à:

Monsieur Jacques Pouliot
Secrétariat des commissions
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
G1A 1A7

Ceux qui présenteront des mémoires seront convoqués par télégramme sept jours avant la tenue de la Commission.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à la Direction des communications du ministère de la Justice, téléphone 643-5140 à Québec.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des communications

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION ● LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 480 est, Mont-Royal, Suite 12, tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941